Véhicules pour passagers 2008

Électriques ou essence

Manuel d'utilisation

DS Villager 4
Villager 6
Villager 8
TransPorter 4
TransPorter 6

Ingersoll Rand
Industrial Technologies

AVIS

Les garanties limitées de Club Car figurent aux dernières pages de ce manuel. Le présent document ne contient aucune autre garantie, expresse ou implicite. Votre concessionnaire agréé a vérifié le véhicule avant qu'il ne vous soit livré et vous remettra une copie du formulaire d'enregistrement en garantie dûment remplie.

Club Car n'est pas responsable des erreurs contenues dans ce manuel ni des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du matériel décrit dans ce manuel.

Ce manuel contient des informations de propriété exclusive protégées par copyright. Tous droits réservés. Aucune partie de ce manuel ne peut être photocopiée, reproduite ni traduite dans une autre langue sans le consentement écrit de Club Car, Inc.

Les informations contenues dans ce document sont sujettes à des modifications sans préavis.

Club Car se réserve le droit d'apporter des modifications aux véhicules sans obligation de le faire sur ceux vendus antérieurement.

Ces véhicules ne sont pas conformes aux normes fédérales de sécurité des États-Unis pour véhicules automobiles ou au FMVSS 500 pour véhicules lents et ne sont pas conçus pour être utilisés dans la rue, sur les routes ou voies publiques.

P.O. Box 204658
Augusta, Georgia 30917-4658, États-Unis
Téléphone : 1.706.863.3000
Télécopieur pour les pièces détachées : 1.706.855.7413
www.clubcar.com

Copyright © 2007 Club Car, Inc.
Club Car, *PowerDrive* et *ArmorFlex*
sont des marques de commerce déposées de Club Car, Inc.
Ce manuel est en vigueur à compter du 31 juillet 2007.

AVANT-PROPOS

Merci d'avoir choisi Club Car, marque reconnue par la plus grande majorité pour son excellence en matière d'efficacité et de valeur durable. Vous êtes maintenant propriétaire du meilleur véhicule utilitaire sur le marché. Veillez à lire et à respecter les instructions d'entretien de ce manuel pour prendre soin de votre ou vos nouveau(x) véhicule(s) Club Car et vous assurer des années de performances et de fiabilité.

Comme votre confort et votre sécurité nous importent aussi, nous vous conseillons vivement de lire et respecter les instructions d'utilisation détaillées et les consignes de sécurité de ce manuel. Ces instructions doivent être suivies afin d'éviter des blessures graves. Si vous louez ou prêtez votre véhicule à d'autres personnes, nous vous recommandons de leur demander de lire ce manuel avant d'utiliser le véhicule.

Les véhicules Club Car sont couverts par un système d'aide aux clients conçu pour offrir des services rapides et courtois. Pour tous vos besoins de réparation ou d'entretien, nous vous recommandons de vous adresser à votre représentant Club Car agréé local. Pour obtenir le nom et l'adresse du représentant Club Car le plus proche, accéder au site Web www.clubcar.com ou appeler le +1 706.863.3000. Si vous préférez nous écrire, adressez votre lettre à : Club Car, Attention : Marketing Services, P.O. Box 204658, Augusta, Georgia 30917-4658 États Unis. Le représentant local de Club Car peut aussi vous fournir des conseils techniques, des pièces détachées et des manuels d'entretien.

Nous espérons que vous considérerez ce Manuel d'utilisation comme un élément permanent de votre véhicule Club Car. Si vous vendez le véhicule, veuillez inclure le manuel, de sorte que le propriétaire suivant bénéficie des informations importantes d'utilisation, de sécurité et d'entretien qu'il contient.

TABLE DES MATIÈRES

Identification des caractéristiques du véhicule 4
Détails de sécurité 19
Avertissements généraux 19
Information générale 22
Identification du modèle 22
Commandes et indicateurs 22
Liste des vérifications quotidiennes avant utilisation 33
Inspection de performance 33
Instructions de conduite 35
Chargement et déchargement 37
Transport sur une remorque 38
Remisage – véhicules électriques 39
Remisage – véhicules à essence 40
Entretien 43
Programmes d'entretien périodique 43
Programmes de lubrification périodique 46
Contrôleur du véhicule – véhicules électriques 48
Batteries – véhicules électriques 48
Chargeur de batterie – véhicules électriques 50
Batterie – véhicules à essence 54
Huile moteur – véhicules à essence 55
Instructions de ravitaillement en carburant – véhicule à essence 58
Nettoyage du véhicule 59
Accessoires 59
Enregistrement du propriétaire suivant 59
Spécifications des véhicules – véhicules électriques 60
Spécifications des véhicules – véhicules à essence 62

DS VILLAGER 4 ÉLECTRIQUE

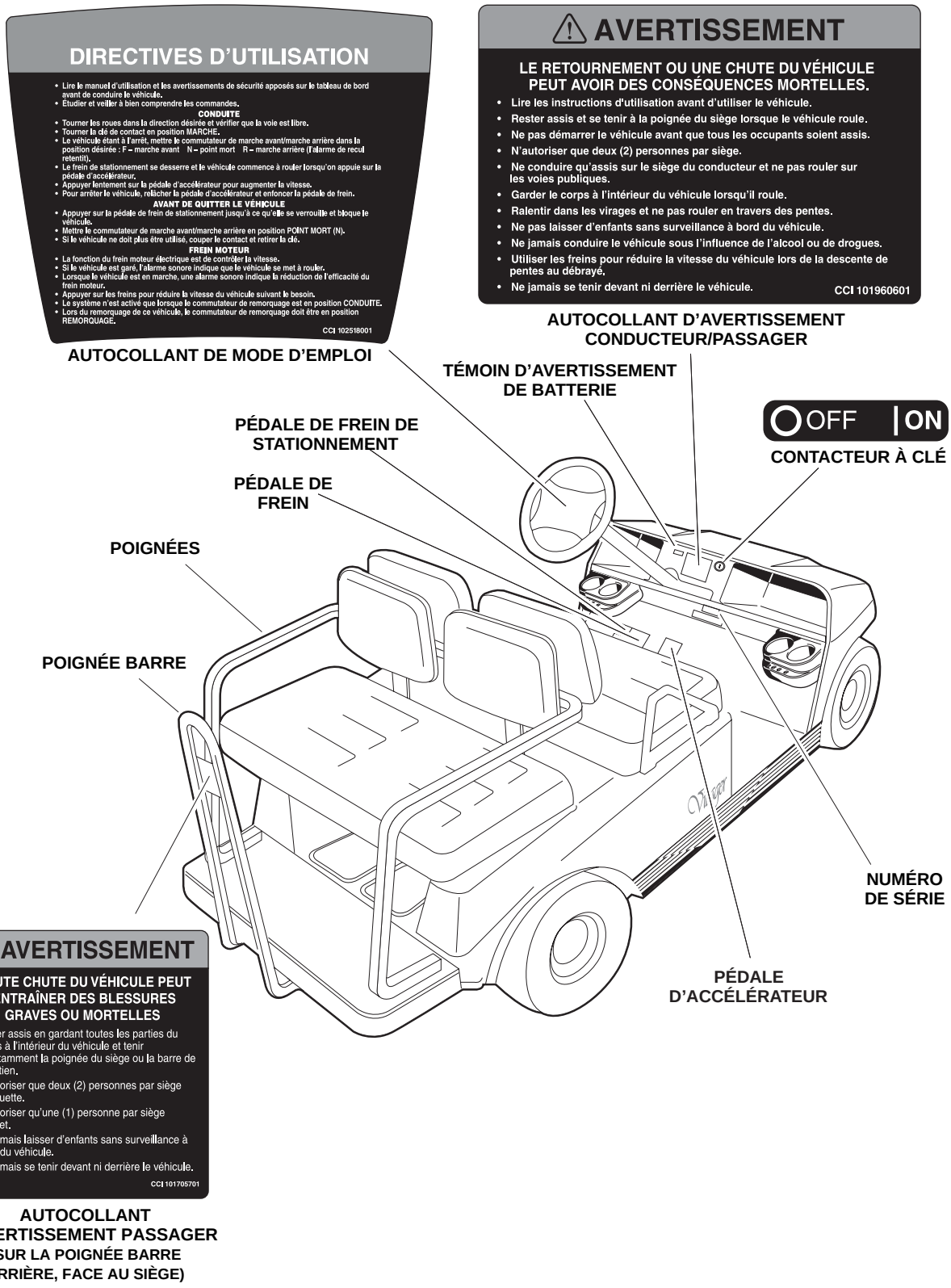
DIRECTIVES D'UTILISATION
• Lire le manuel d'utilisation et les avertissements de sécurité apposés sur le tableau de bord avant de conduire le véhicule.
• Étudier et veiller à bien comprendre les commandes.
CONDUITE
• Tourner les roues dans la direction désirée et vérifier que la voie est libre.
• Tourner la clé de contact en position MARCHE.
• Le véhicule étant à l'arrêt, mettre le commutateur de marche avant/marche arrière dans la position désirée : F – marche avant N – point mort R – marche arrière (l'alarme de recul retentit).
• Le frein de stationnement se desserre et le véhicule commence à rouler lorsqu'on appuie sur la pédale d'accélérateur.
• Appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse.
• Pour arrêter le véhicule, relâcher la pédale d'accélérateur et enfoncer la pédale de frein.
AVANT DE QUITTER LE VÉHICULE
• Appuyer sur la pédale de frein de stationnement jusqu'à ce qu'elle se verrouille et bloque le véhicule.
• Mettre le commutateur de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N).
• Si le véhicule ne doit plus être utilisé, couper le contact et retirer la clé.
FREIN MOTEUR
• La fonction du frein moteur électrique est de contrôler la vitesse.
• Si le véhicule est garé, l'alarme sonore indique que le véhicule se met à rouler.
• Lorsque le véhicule est en marche, une alarme sonore indique la réduction de l'efficacité du frein moteur.
• Appuyer sur les freins pour réduire la vitesse du véhicule suivant le besoin.
• Le système n'est activé que lorsque le commutateur de remorquage est en position CONDUITE.
• Lors du remorquage de ce véhicule, le commutateur de remorquage doit être en position REMORQUAGE.
CCI 102518001
AUTOCOLLANT DE MODE D'EMPLOI
AVERTISSEMENT
LE RETOURNEMENT OU UNE CHUTE DU VÉHICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES MORTELLES.
• Lire les instructions d'utilisation avant d'utiliser le véhicule.
• Rester assis et se tenir à la poignée du siège lorsque le véhicule roule.
• Ne pas démarrer le véhicule avant que tous les occupants soient assis.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège.
• Ne conduire qu'assis sur le siège du conducteur et ne pas rouler sur les voies publiques.
• Garder le corps à l'intérieur du véhicule lorsqu'il roule.
• Ralentir dans les virages et ne pas rouler en travers des pentes.
• Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
• Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101960601
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER
TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE BATTERIE
PÉDALE DE FREIN DE STATIONNEMENT
PÉDALE DE FREIN
POIGNÉES
POIGNÉE BARRE
OFF ON
CONTACTEUR À CLÉ
NUMÉRO DE SÉRIE
PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR
AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER (SUR LA POIGNÉE BARRE ARRIÈRE, FACE AU SIÈGE)

DS VILLAGER 4 ÉLECTRIQUE

DANGER/POISON
PROTÉGER LES YEUX
LES GAZ EXPLOSIFS PEUVENT AVEUGLER OU BLESSER
• PAS D'ÉTINCELLE
• PAS DE FLAMME
• INTERDIT DE FUMER
ACIDE SULFURIQUE
PEUT AVEUGLER OU CAUSER DES BRÛLURES GRAVES
RINCER LES YEUX IMMÉDIATEMENT À L'EAU
CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS – NE PAS FAIRE BASCULER – GARDER LES BOUCHONS D'ÉVENT BIEN SERRÉS

DANGER DE BATTERIE
(MOULÉ SUR LES BOUCHONS DE BATTERIE OU SUR LA CARROSSERIE SOUS LE SIÈGE)

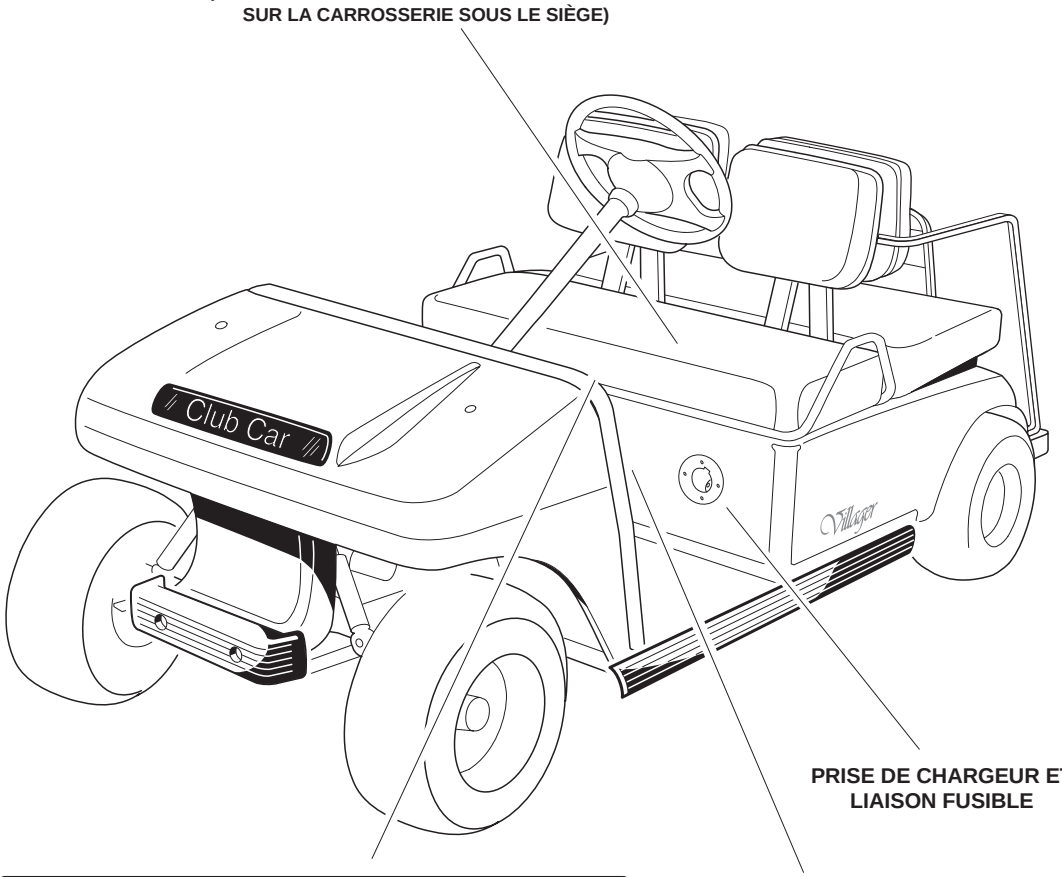

PRISE DE CHARGEUR ET LIAISON FUSIBLE

COMMUTATEUR DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE

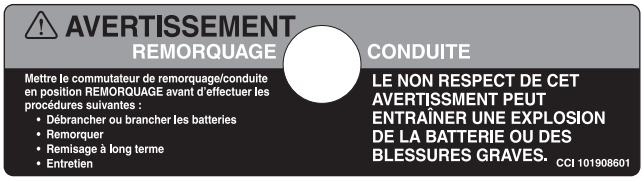
AVERTISSEMENT
REMORQUAGE
CONDUITE
Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position REMORQUAGE avant d'effectuer les procédures suivantes :
• Débrancher ou brancher les batteries
• Remorquer
• Remisage à long terme
• Entretien
LE NON RESPECT DE CET AVERTISSMENT PEUT ENTRAÎNER UNE EXPLOSION DE LA BATTERIE OU DES BLESSURES GRAVES.
CCI 101908601

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE REMORQUAGE/CONDUITE
(SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE REMORQUAGE, SOUS LE SIÈGE)

DS VILLAGER 4 À ESSENCE

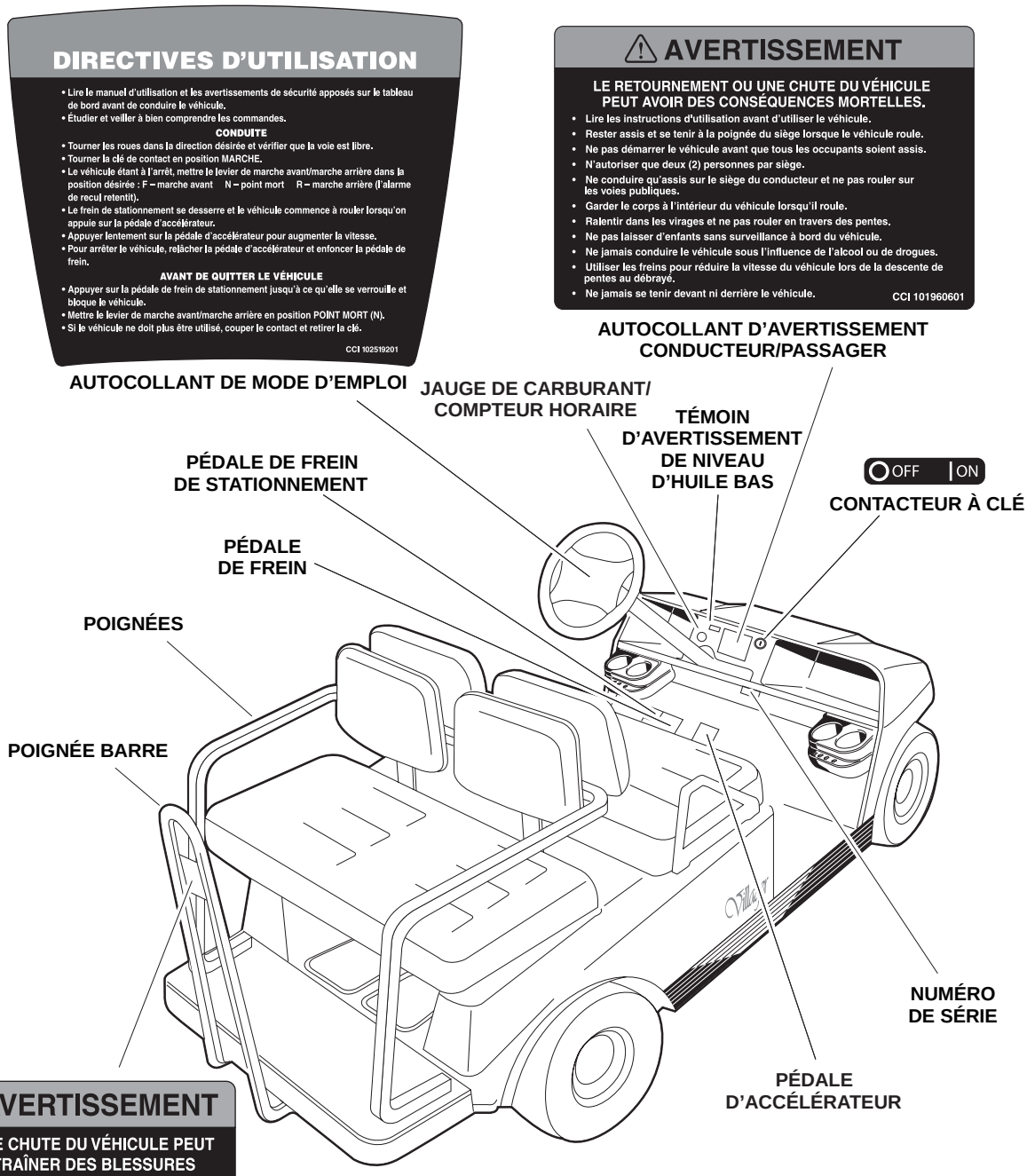
DIRECTIVES D'UTILISATION
• Lire le manuel d'utilisation et les avertissements de sécurité apposés sur le tableau de bord avant de conduire le véhicule.
• Étudier et veiller à bien comprendre les commandes.
CONDUITE
• Tourner les roues dans la direction désirée et vérifier que la voie est libre.
• Tourner la clé de contact en position MARCHE.
• Le véhicule étant à l'arrêt, mettre le levier de marche avant/marche arrière dans la position désirée : F – marche avant N – point mort R – marche arrière (l'alarme de recul retentit).
• Le frein de stationnement se desserre et le véhicule commence à rouler lorsqu'on appuie sur la pédale d'accélérateur.
• Appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse.
• Pour arrêter le véhicule, relâcher la pédale d'accélérateur et enfoncer la pédale de frein.
AVANT DE QUITTER LE VÉHICULE
• Appuyer sur la pédale de frein de stationnement jusqu'à ce qu'elle se verrouille et bloque le véhicule.
• Mettre le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N).
• Si le véhicule ne doit plus être utilisé, couper le contact et retirer la clé.
CCI 102519201
AVERTISSEMENT
LE RETOURNEMENT OU UNE CHUTE DU VÉHICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES MORTELLES.
• Lire les instructions d'utilisation avant d'utiliser le véhicule.
• Rester assis et se tenir à la poignée du siège lorsque le véhicule roule.
• Ne pas démarrer le véhicule avant que tous les occupants soient assis.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège.
• Ne conduire qu'assis sur le siège du conducteur et ne pas rouler sur les voies publiques.
• Garder le corps à l'intérieur du véhicule lorsqu'il roule.
• Ralentir dans les virages et ne pas rouler en travers des pentes.
• Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
• Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101960601
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER
AUTOCOLLANT DE MODE D'EMPLOI
JAUGE DE CARBURANT/ COMPTEUR HORAIRE
TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE NIVEAU D'HUILE BAS
OFF ON
CONTACTEUR À CLÉ
PÉDALE DE FREIN DE STATIONNEMENT
PÉDALE DE FREIN
POIGNÉES
POIGNÉE BARRE
NUMÉRO DE SÉRIE
PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR
AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER (SUR LA POIGNÉE BARRE ARRIÈRE, FACE AU SIÈGE)

DS VILLAGER 4 À ESSENCE

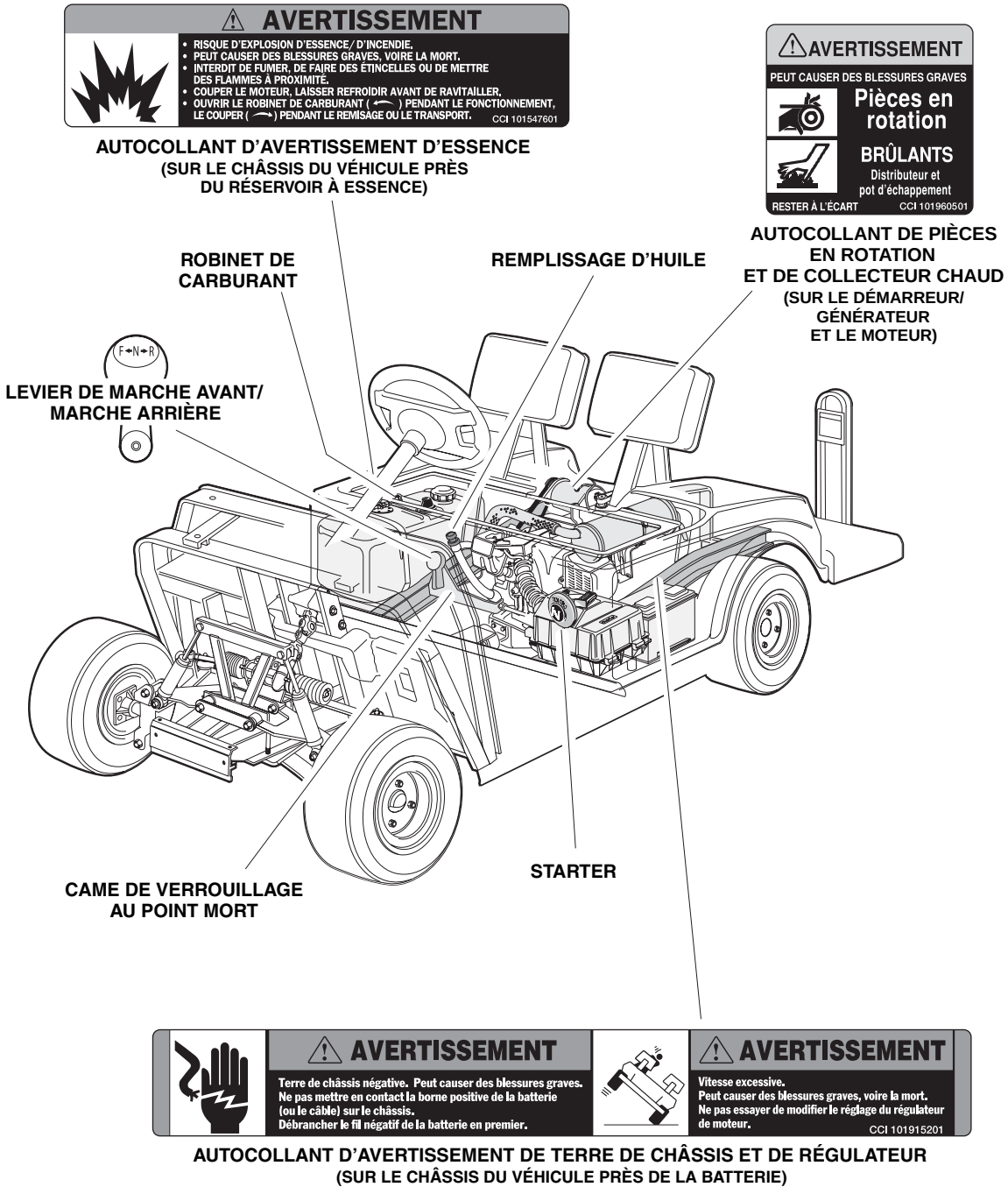
⚠ AVERTISSEMENT
• RISQUE D'EXPLOSION D'ESSENCE/ D'INCENDIE.
• PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT.
• INTERDIT DE FUMER, DE FAIRE DES ÉTINCELLES OU DE METTRE DES FLAMMES À PROXIMITÉ.
• COUPER LE MOTEUR, LAISSER REFROIDIR AVANT DE RAVITAILLER.
• OUVRIR LE ROBINET DE CARBURANT ( ) PENDANT LE FONCTIONNEMENT, LE COUPER ( ) PENDANT LE REMISAGE OU LE TRANSPORT.
CCI 101547601
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT D'ESSENCE
(SUR LE CHÂSSIS DU VÉHICULE PRÈS DU RÉSERVOIR À ESSENCE)
⚠AVERTISSEMENT
PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES
Pièces en rotation
BRÛLANTS
Distributeur et pot d'échappement
RESTER À L'ÉCART
CCI 101960501
AUTOCOLLANT DE PIÈCES EN ROTATION ET DE COLLECTEUR CHAUD
(SUR LE DÉMARREUR/ GÉNÉRATEUR ET LE MOTEUR)
ROBINET DE CARBURANT
REMPLISSAGE D'HUILE
F-N-R
LEVIER DE MARCHE AVANT/ MARCHE ARRIÈRE
CAME DE VERROUILLAGE AU POINT MORT
STARTER
⚠ AVERTISSEMENT
Terre de châssis négative. Peut causer des blessures graves.
Ne pas mettre en contact la borne positive de la batterie (ou le câble) sur le châssis.
Débrancher le fil négatif de la batterie en premier.
⚠ AVERTISSEMENT
Vitesse excessive.
Peut causer des blessures graves, voire la mort.
Ne pas essayer de modifier le réglage du régulateur de moteur.
CCI 101915201
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE TERRE DE CHÂSSIS ET DE RÉGULATEUR
(SUR LE CHÂSSIS DU VÉHICULE PRÈS DE LA BATTERIE)

VILLAGER 6 ET 8 ÉLECTRIQUES

DIRECTIVES D'UTILISATION
• Lire le manuel d'utilisation et les avertissements de sécurité apposés sur le tableau de bord avant de conduire le véhicule.
• Étudier et veiller à bien comprendre les commandes.
CONDUITE
• Tourner les roues dans la direction désirée et vérifier que la voie est libre.
• Tourner la clé de contact en position MARCHE.
• Le véhicule étant à l'arrêt, mettre le commutateur de marche avant/marche arrière dans la position désirée : F – marche avant N – point mort R – marche arrière (l'alarme de recul retentit).
• Le frein de stationnement se desserre et le véhicule commence à rouler lorsqu'on appuie sur la pédale d'accélérateur.
• Appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse.
• Pour arrêter le véhicule, relâcher la pédale d'accélérateur et enfoncer la pédale de frein.
AVANT DE QUITTER LE VÉHICULE
• Appuyer sur la pédale de frein de stationnement jusqu'à ce qu'elle se verrouille et bloque le véhicule.
• Mettre le commutateur de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N).
• Si le véhicule ne doit plus être utilisé, couper le contact et retirer la clé.
FREIN MOTEUR
• La fonction du frein moteur électrique est de contrôler la vitesse.
• Si le véhicule est garé, l'alarme sonore indique que le véhicule se met à rouler.
• Lorsque le véhicule est en marche, une alarme sonore indique la réduction de l'efficacité du frein moteur.
• Appuyer sur les freins pour réduire la vitesse du véhicule suivant le besoin.
• Le système n'est activé que lorsque le commutateur de remorquage est en position CONDUITE.
• Lors du remorquage de ce véhicule, le commutateur de remorquage doit être en position REMORQUAGE.
CCI 102518001

AUTOCOLLANT DE MODE D'EMPLOI

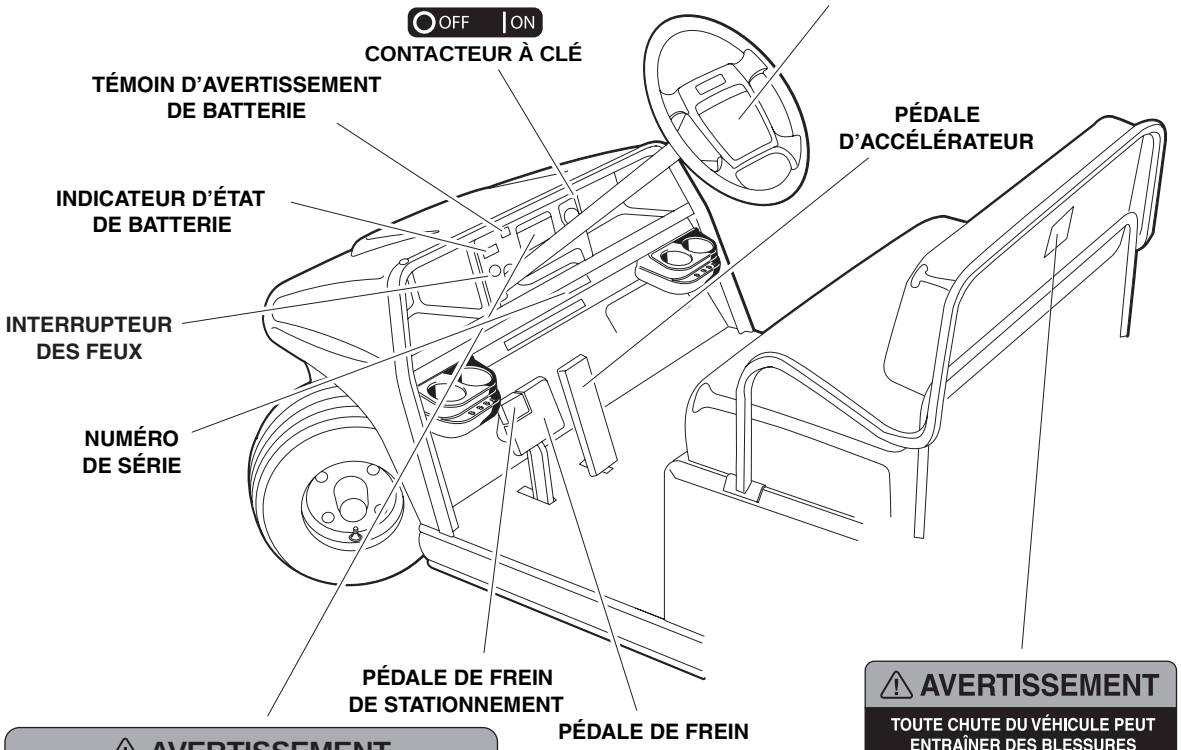

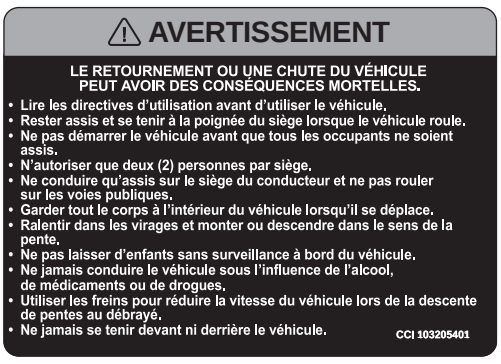
⚠ AVERTISSEMENT
LE RETOURNEMENT OU UNE CHUTE DU VÉHICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES MORTELLES.
• Lire les directives d'utilisation avant d'utiliser le véhicule.
• Rester assis et se tenir à la poignée du siège lorsque le véhicule roule.
• Ne pas démarrer le véhicule avant que tous les occupants ne soient assis.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège.
• Ne conduire qu'assis sur le siège du conducteur et ne pas rouler sur les voies publiques.
• Garder tout le corps à l'intérieur du véhicule lorsqu'il se déplace.
• Ralentir dans les virages et monter ou descendre dans le sens de la pente.
• Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool, de médicaments ou de drogues.
• Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 103205401

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER

⚠ AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

VILLAGER 6 ÉLECTRIQUE

DANGER/POISON
PROTÉGER LES YEUX
LES GAZ EXPLOSIFS PEUVENT AVEUGLER OU BLESSER
• PAS D'ÉTINCELLE
• PAS DE FLAMME
• INTERDIT DE FUMER
ACIDE SULFURIQUE
PEUT AVEUGLER OU CAUSER DES BRÛLURES GRAVES
RINCER LES YEUX IMMÉDIATEMENT À L'EAU
CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS – NE PAS FAIRE BASCULER – GARDER LES BOUCHONS D'ÉVENT BIEN SERRÉS

DANGER DE BATTERIE
(MOULÉ SUR LES BOUCHONS DE BATTERIE OU SUR LA CARROSSERIE SOUS LE SIÈGE)

AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

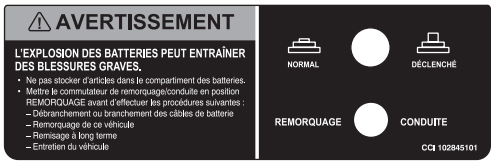
AVERTISSEMENT
L'EXPLOSION DES BATTERIES PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES.
• Ne pas stocker d'articles dans le compartiment des batteries.
• Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position REMORQUAGE avant d'effectuer les procédures suivantes :
– Débranchement ou branchement des câbles de batterie
– Remorquage de ce véhicule
– Remisage à long terme
– Entretien du véhicule
NORMAL
DÉCLENCHÉ
REMORQUAGE
CONDUITE
CCI 102845101

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE REMORQUAGE/CONDUITE
(VÉHICULES IQ PLUS SEULEMENT)
(SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE REMORQUAGE, SOUS LE SIÈGE DE PASSAGER)

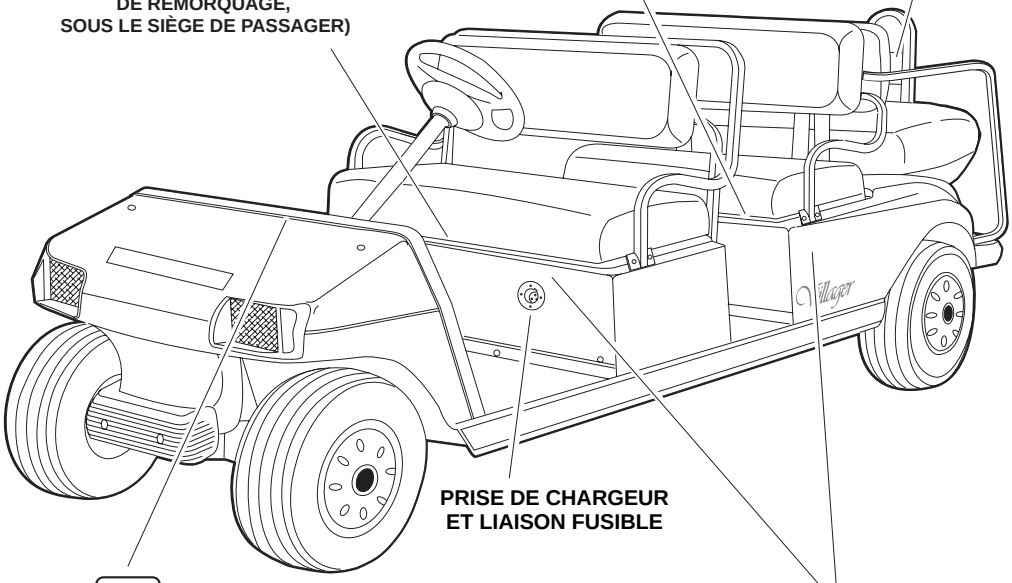

PRISE DE CHARGEUR ET LIAISON FUSIBLE

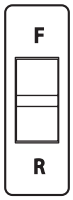

COMMUTATEUR DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE (SUR LE TABLEAU DE BORD)

AVERTISSEMENT
ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE
• Les fils de batterie de remplacement doivent être de calibre n° 4 (AWG), avec des bornes de faible résistance, équivalents aux fils installés en usine.
• S'assurer que les connexions des batteries sont propres et bien serrées. Voir le Manuel d'utilisation.
CCI 102967601

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE FIL DE BATTERIE
(SOUS LE SIÈGE AVANT SUR LE COUVERCLE DU BOÎTIER DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES ET SUR LA POUTRELLE EN I CÔTÉ CONDUCTEUR SOUS LE SECOND SIÈGE)
(VÉHICULES IQ PLUS SEULEMENT)

VILLAGER 8 ÉLECTRIQUE

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE REMORQUAGE/CONDUITE (VÉHICULES IQ PLUS SEULEMENT)

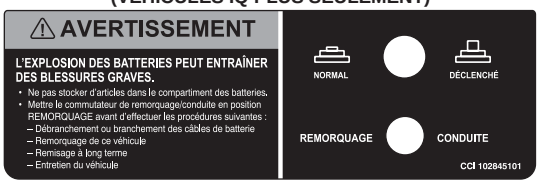
⚠ AVERTISSEMENT
L'EXPLOSION DES BATTERIES PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES.
• Ne pas stocker d'articles dans le compartiment des batteries.
• Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position REMORQUAGE avant d'effectuer les procédures suivantes :
– Débranchement ou branchement des câbles de batterie
– Remorquage de ce véhicule
– Remisage à long terme
– Entretien du véhicule
NORMAL
DÉCLENCHÉ
REMORQUAGE
CONDUITE
CCI 102845101

(SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE REMORQUAGE,SOUS LE SIÈGE DE PASSAGER)

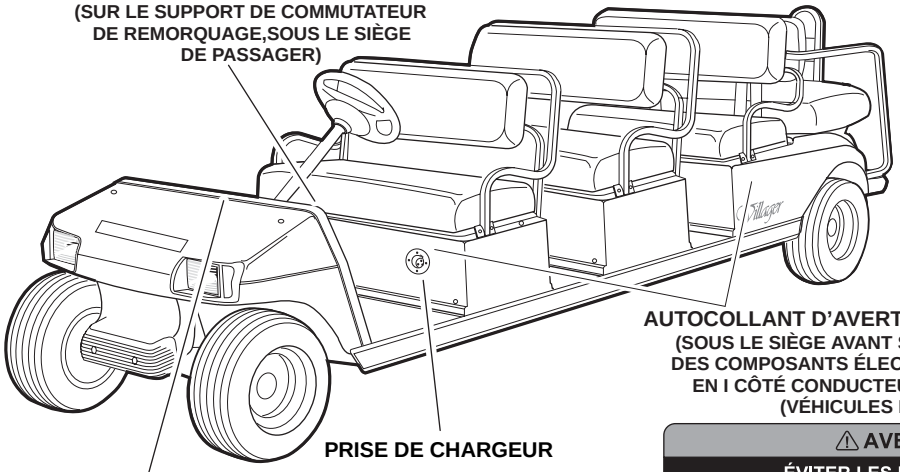

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE FIL DE BATTERIE (SOUS LE SIÈGE AVANT SUR LE COUVERCLE DU BOÎTIER DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES ET SUR LA POUTRELLE EN I CÔTÉ CONDUCTEUR SOUS LE TROISIÈME SIÈGE) (VÉHICULES IQ PLUS SEULEMENT)

PRISE DE CHARGEUR

⚠ AVERTISSEMENT
ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE
• Les fils de batterie de remplacement doivent être de calibre n° 4 (AWG), avec des bornes de faible résistance, équivalents aux fils installés en usine.
• S'assurer que les connexions des batteries sont propres et bien serrées. Voir le Manuel d'utilisation.
CCI 102967601

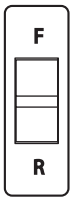

COMMUTATEUR DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE (SUR LE TABLEAU DE BORD)

⚠ AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

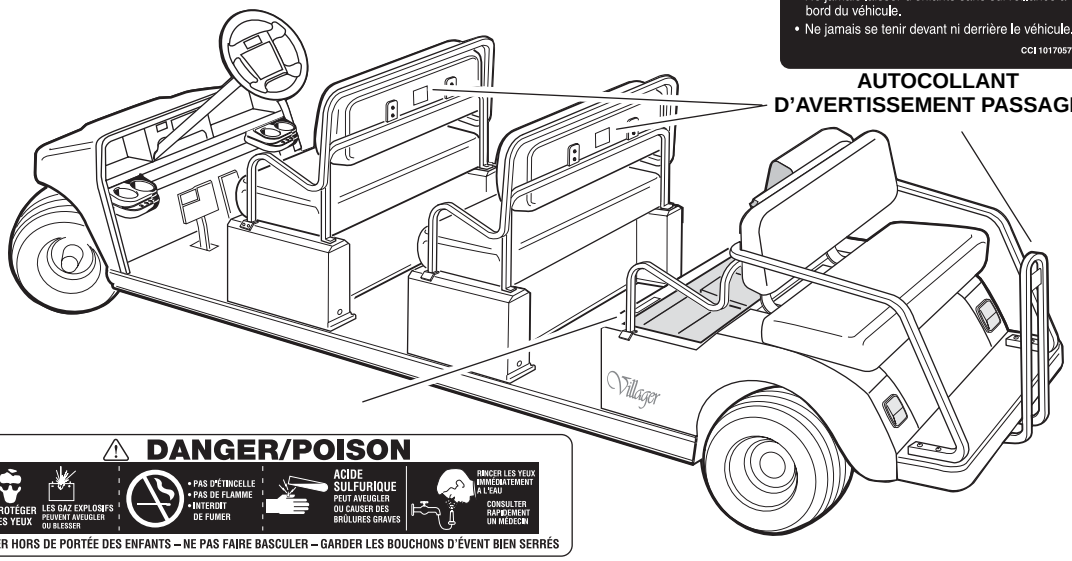

⚠ DANGER/POISON
PROTÉGER LES YEUX
LES GAZ EXPLOSIFS PEUVENT AVEUGLER OU BLESSER
• PAS D'ÉTINCELLE
• PAS DE FLAMME
• INTERDIT DE FUMER
ACIDE SULFURIQUE PEUT AVEUGLER OU CAUSER DES BRÛLURES GRAVES
RINCER LES YEUX IMMÉDIATEMENT À L'EAU
CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS – NE PAS FAIRE BASCULER – GARDER LES BOUCHONS D'ÉVENT BIEN SERRÉS

DANGER DE BATTERIE (MOULÉ SUR LES BOUCHONS DE BATTERIE OU SUR LA CARROSSERIE SOUS LE SIÈGE)

VILLAGER 6 ET 8 À ESSENCE

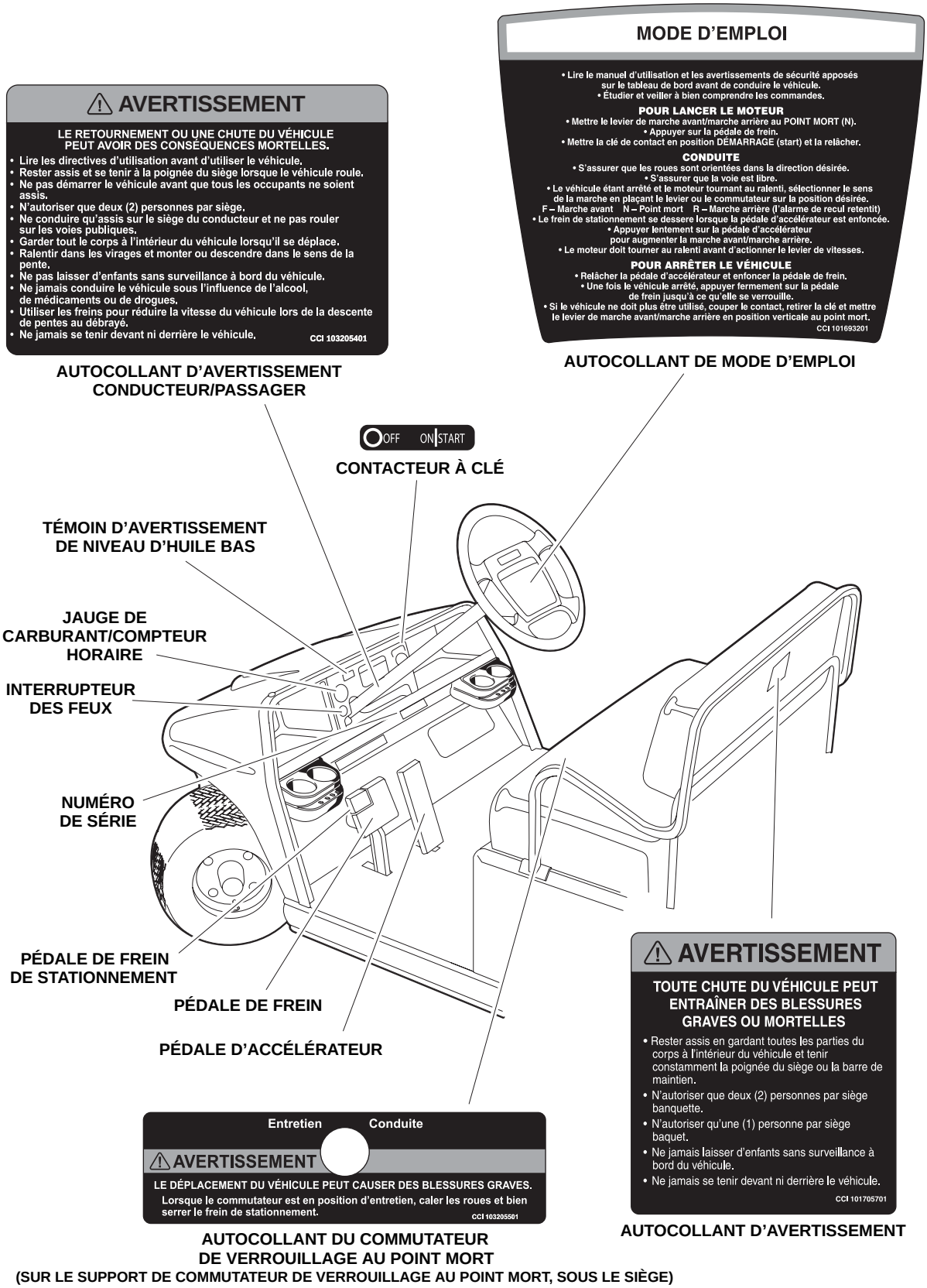
⚠ AVERTISSEMENT
LE RETOURNEMENT OU UNE CHUTE DU VÉHICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES MORTELLES.
• Lire les directives d'utilisation avant d'utiliser le véhicule.
• Rester assis et se tenir à la poignée du siège lorsque le véhicule roule.
• Ne pas démarrer le véhicule avant que tous les occupants ne soient assis.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège.
• Ne conduire qu'assis sur le siège du conducteur et ne pas rouler sur les voies publiques.
• Garder tout le corps à l'intérieur du véhicule lorsqu'il se déplace.
• Ralentir dans les virages et monter ou descendre dans le sens de la pente.
• Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool, de médicaments ou de drogues.
• Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 103205401
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER
MODE D'EMPLOI
• Lire le manuel d'utilisation et les avertissements de sécurité apposés sur le tableau de bord avant de conduire le véhicule.
• Étudier et veiller à bien comprendre les commandes.
POUR LANCER LE MOTEUR
• Mettre le levier de marche avant/marche arrière au POINT MORT (N).
• Appuyer sur la pédale de frein.
• Mettre la clé de contact en position DÉMARRAGE (start) et la relâcher.
CONDUITE
• S'assurer que les roues sont orientées dans la direction désirée.
• S'assurer que la voie est libre.
• Le véhicule étant arrêté et le moteur tournant au ralenti, sélectionner le sens de la marche en plaçant le levier ou le commutateur sur la position désirée.
F – Marche avant N – Point mort R – Marche arrière (l'alarme de recul retentit)
• Le frein de stationnement se dessere lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée.
• Appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la marche avant/marche arrière.
• Le moteur doit tourner au ralenti avant d'actionner le levier de vitesses.
POUR ARRÊTER LE VÉHICULE
• Relâcher la pédale d'accélérateur et enfoncer la pédale de frein.
• Une fois le véhicule arrêté, appuyer fermement sur la pédale de frein jusqu'à ce qu'elle se verrouille.
• Si le véhicule ne doit plus être utilisé, couper le contact, retirer la clé et mettre le levier de marche avant/marche arrière en position verticale au point mort.
CCI 101693201
AUTOCOLLANT DE MODE D'EMPLOI
OFF ON START
CONTACTEUR À CLÉ
TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE NIVEAU D'HUILE BAS
JAUGE DE CARBURANT/COMPTEUR HORAIRE
INTERRUPTEUR DES FEUX
NUMÉRO DE SÉRIE
PÉDALE DE FREIN DE STATIONNEMENT
PÉDALE DE FREIN
PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR
Entretien Conduite
⚠ AVERTISSEMENT
LE DÉPLACEMENT DU VÉHICULE PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES.
Lorsque le commutateur est en position d'entretien, caler les roues et bien serrer le frein de stationnement.
CCI 103205501
AUTOCOLLANT DU COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT
(SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT, SOUS LE SIÈGE)
⚠ AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT

VILLAGER 6 À ESSENCE

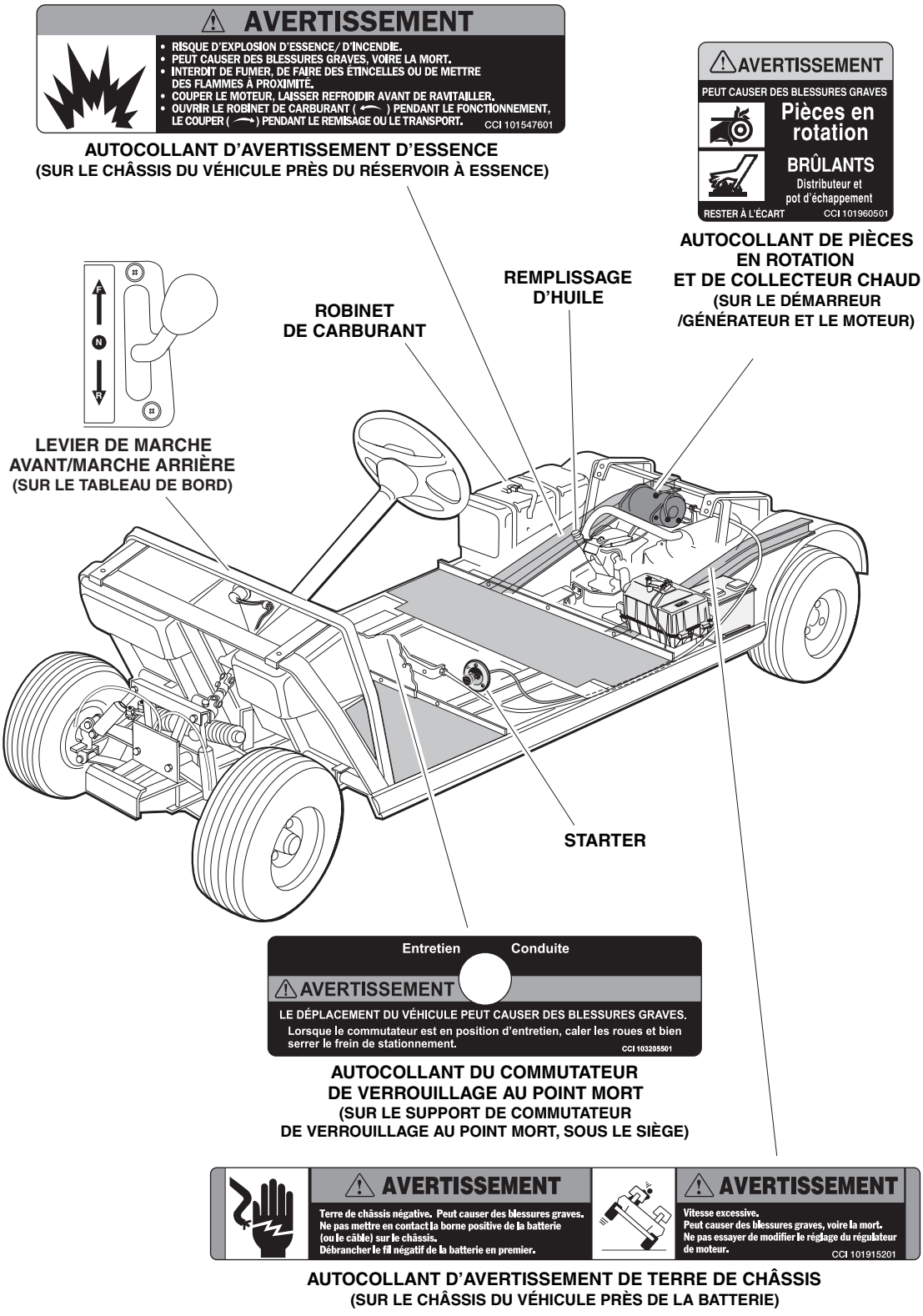
AVERTISSEMENT
• RISQUE D'EXPLOSION D'ESSENCE/ D'INCENDIE.
• PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT.
• INTERDIT DE FUMER, DE FAIRE DES ÉTINCELLES OU DE METTRE DES FLAMMES À PROXIMITÉ.
• COUPER LE MOTEUR, LAISSER REFROIDIR AVANT DE RAVITAILLER.
• OUVRIR LE ROBINET DE CARBURANT ( ) PENDANT LE FONCTIONNEMENT, LE COUPER ( ) PENDANT LE REMISAGE OU LE TRANSPORT.
CCI 101547601
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT D'ESSENCE
(SUR LE CHÂSSIS DU VÉHICULE PRÈS DU RÉSERVOIR À ESSENCE)
AVERTISSEMENT
PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES
Pièces en rotation
BRÛLANTS
Distributeur et pot d'échappement
RESTER À L'ÉCART
CCI 101960501
AUTOCOLLANT DE PIÈCES EN ROTATION ET DE COLLECTEUR CHAUD
(SUR LE DÉMARREUR /GÉNÉRATEUR ET LE MOTEUR)
REMPLISSAGE D'HUILE
ROBINET DE CARBURANT
LEVIER DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE
(SUR LE TABLEAU DE BORD)
STARTER
Entretien
Conduite
AVERTISSEMENT
LE DÉPLACEMENT DU VÉHICULE PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES.
Lorsque le commutateur est en position d'entretien, caler les roues et bien serrer le frein de stationnement.
CCI 103205501
AUTOCOLLANT DU COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT
(SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT, SOUS LE SIÈGE)
AVERTISSEMENT
Terre de châssis négative. Peut causer des blessures graves.
Ne pas mettre en contact la borne positive de la batterie (ou le câble) sur le châssis.
Débrancher le fil négatif de la batterie en premier.
AVERTISSEMENT
Vitesse excessive.
Peut causer des blessures graves, voire la mort.
Ne pas essayer de modifier le réglage du régulateur de moteur.
CCI 101915201
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE TERRE DE CHÂSSIS
(SUR LE CHÂSSIS DU VÉHICULE PRÈS DE LA BATTERIE)

VILLAGER 8 À ESSENCE

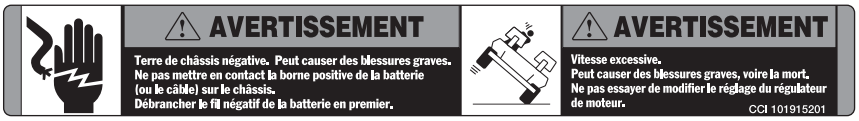
AVERTISSEMENT
Terre de châssis négative. Peut causer des blessures graves.
Ne pas mettre en contact la borne positive de la batterie (ou le câble) sur le châssis.
Débrancher le fil négatif de la batterie en premier.
AVERTISSEMENT
Vitesse excessive.
Peut causer des blessures graves, voire la mort.
Ne pas essayer de modifier le réglage du régulateur de moteur.
CCI 101915201

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE TERRE DE CHÂSSIS (SUR LE CHÂSSIS)

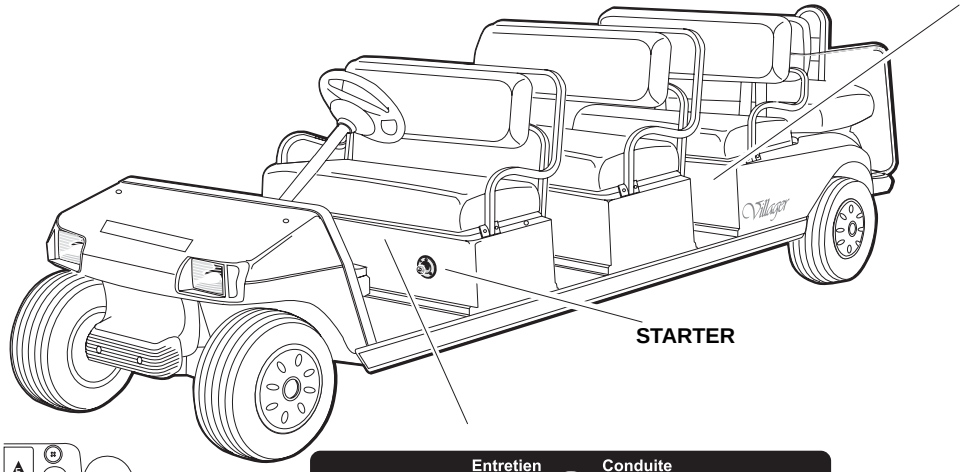

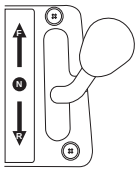

LEVIER DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE (SUR LE TABLEAU DE BORD)

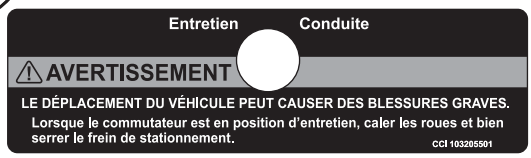
Entretien
Conduite
AVERTISSEMENT
LE DÉPLACEMENT DU VÉHICULE PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES.
Lorsque le commutateur est en position d'entretien, caler les roues et bien serrer le frein de stationnement.
CCI 103205501

AUTOCOLLANT DU COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT (SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT, SOUS LE SIÈGE)

AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

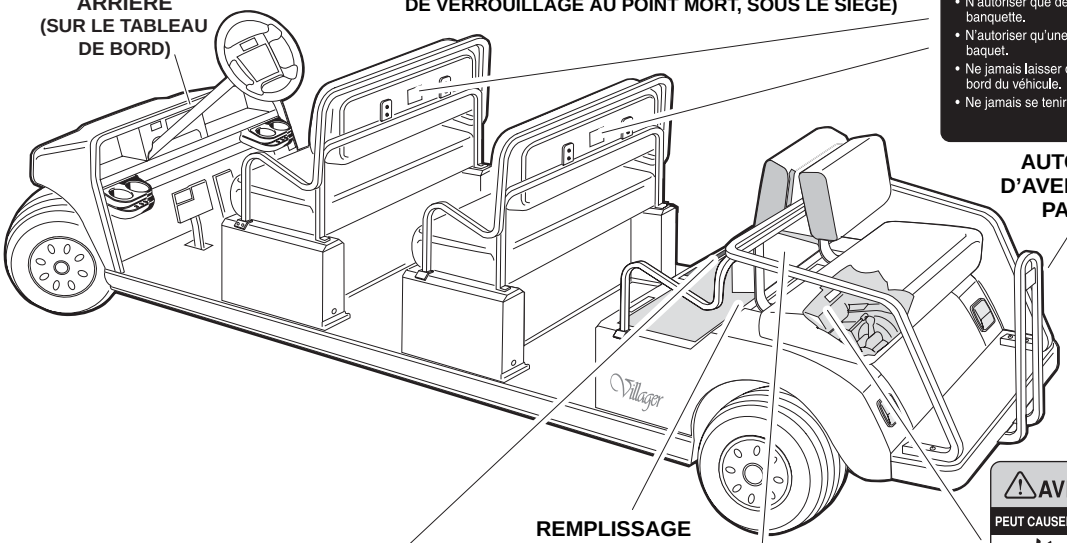

REMPLISSAGE D'HUILE

AVERTISSEMENT
• RISQUE D'EXPLOSION D'ESSENCE/ D'INCENDIE.
• PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT.
• INTERDIT DE FUMER, DE FAIRE DES ÉTINCELLES OU DE METTRE DES FLAMMES À PROXIMITÉ.
• COUPER LE MOTEUR, LAISSER REFROIDIR AVANT DE RAVITAILLER.
• OUVRIR LE ROBINET DE CARBURANT (←) PENDANT LE FONCTIONNEMENT, LE COUPER (→) PENDANT LE REMISAGE OU LE TRANSPORT.
CCI 101547601

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT D'ESSENCE (SUR LE CHÂSSIS)

ROBINET DE CARBURANT (SUR LE RÉSERVOIR À CARBURANT)

AUTOCOLLANT DE PIÈCES EN ROTATION ET DE COLLECTEUR CHAUD (SUR LE DÉMARREUR/ GÉNÉRATEUR ET LE MOTEUR)

TRANSPORTER ÉLECTRIQUE

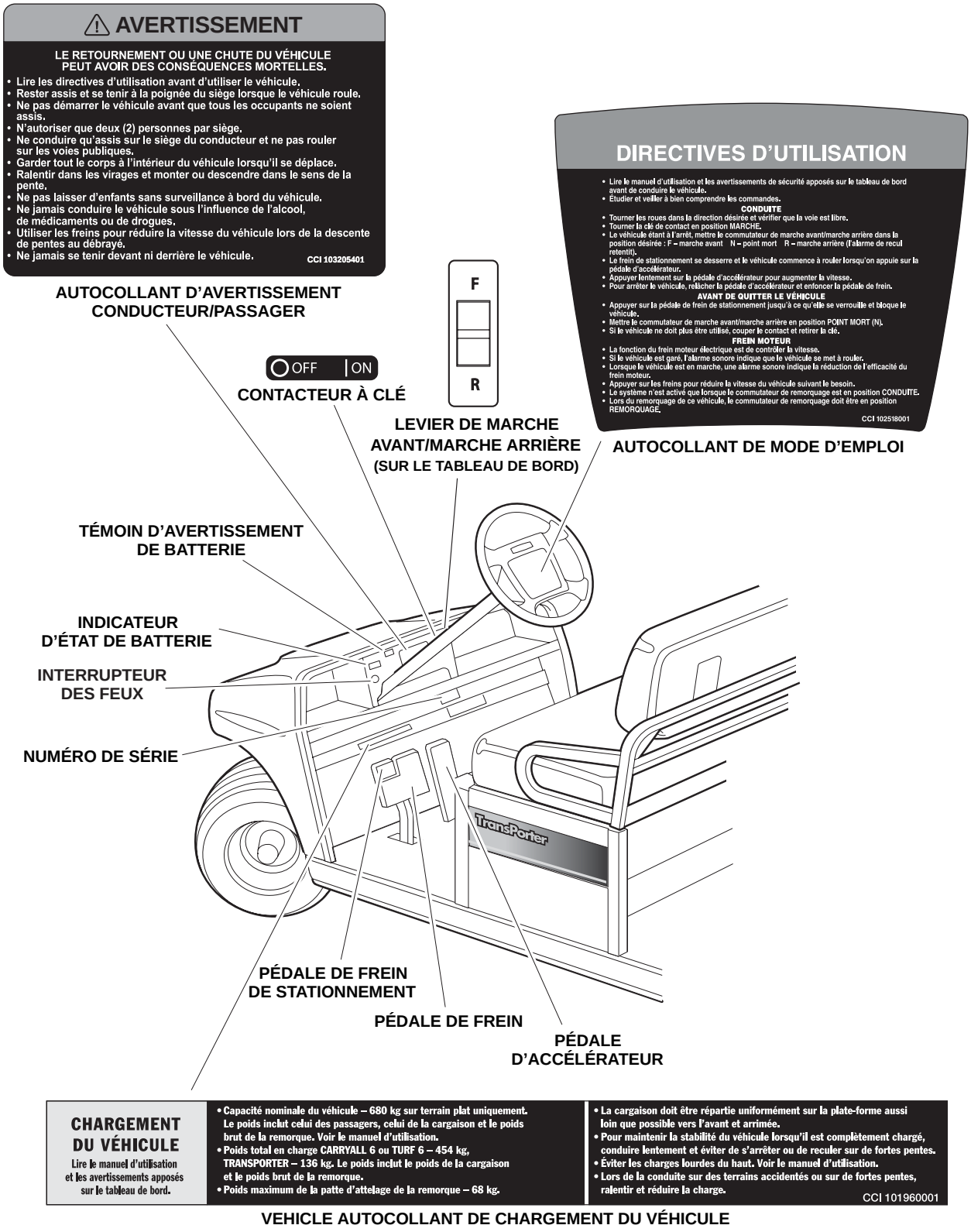
⚠ AVERTISSEMENT
LE RETOURNEMENT OU UNE CHUTE DU VÉHICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES MORTELLES.
• Lire les directives d'utilisation avant d'utiliser le véhicule.
• Rester assis et se tenir à la poignée du siège lorsque le véhicule roule.
• Ne pas démarrer le véhicule avant que tous les occupants ne soient assis.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège.
• Ne conduire qu'assis sur le siège du conducteur et ne pas rouler sur les voies publiques.
• Garder tout le corps à l'intérieur du véhicule lorsqu'il se déplace.
• Ralentir dans les virages et monter ou descendre dans le sens de la pente.
• Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool, de médicaments ou de drogues.
• Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 103205401
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER
DIRECTIVES D'UTILISATION
• Lire le manuel d'utilisation et les avertissements de sécurité apposés sur le tableau de bord avant de conduire le véhicule.
• Etudier et veiller à bien comprendre les commandes.
CONDUITE
• Tourner les roues dans la direction désirée et vérifier que la voie est libre.
• Tourner la clé de contact en position MARCHE.
• Le véhicule étant à l'arrêt, mettre le commutateur de marche avant/marche arrière dans la position désirée : F – marche avant N – point mort R – marche arrière (l'alarme de recul retentit).
• Le frein de stationnement se desserre et le véhicule commence à rouler lorsqu'on appuie sur la pédale d'accélérateur.
• Appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse.
• Pour arrêter le véhicule, relâcher la pédale d'accélérateur et enfoncer la pédale de frein.
AVANT DE QUITTER LE VÉHICULE
• Appuyer sur la pédale de frein de stationnement jusqu'à ce qu'elle se verrouille et bloque le véhicule.
• Mettre le commutateur de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N).
• Si le véhicule ne doit plus être utilisé, couper le contact et retirer la clé.
FREIN MOTEUR
• La fonction du frein moteur électrique est de contrôler la vitesse.
• Si le véhicule est garé, l'alarme sonore indique que le véhicule se met à rouler.
• Lorsque le véhicule est en marche, une alarme sonore indique la réduction de l'efficacité du frein moteur.
• Appuyer sur les freins pour réduire la vitesse du véhicule suivant le besoin.
• Le système n'est activé que lorsque le commutateur de remorquage est en position CONDUITE.
• Lors du remorquage de ce véhicule, le commutateur de remorquage doit être en position REMORQUAGE.
CCI 102518001
AUTOCOLLANT DE MODE D'EMPLOI
F
R
OFF
ON
CONTACTEUR À CLÉ
LEVIER DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE (SUR LE TABLEAU DE BORD)
TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE BATTERIE
INDICATEUR D'ÉTAT DE BATTERIE
INTERRUPTEUR DES FEUX
NUMÉRO DE SÉRIE
TransPorter
PÉDALE DE FREIN DE STATIONNEMENT
PÉDALE DE FREIN
PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR
CHARGEMENT DU VÉHICULE
Lire le manuel d'utilisation et les avertissements apposés sur le tableau de bord.
• Capacité nominale du véhicule – 680 kg sur terrain plat uniquement. Le poids inclut celui des passagers, celui de la cargaison et le poids brut de la remorque. Voir le manuel d'utilisation.
• Poids total en charge CARRYALL 6 ou TURF 6 – 454 kg, TRANSPORTER – 136 kg. Le poids inclut le poids de la cargaison et le poids brut de la remorque.
• Poids maximum de la patte d'attelage de la remorque – 68 kg.
• La cargaison doit être répartie uniformément sur la plate-forme aussi loin que possible vers l'avant et arrimée.
• Pour maintenir la stabilité du véhicule lorsqu'il est complètement chargé, conduire lentement et éviter de s'arrêter ou de reculer sur de fortes pentes.
• Éviter les charges lourdes du haut. Voir le manuel d'utilisation.
• Lors de la conduite sur des terrains accidentés ou sur de fortes pentes, ralentir et réduire la charge.
CCI 101960001

VEHICLE AUTOCOLLANT DE CHARGEMENT DU VÉHICULE

TRANSPORTER ÉLECTRIQUE

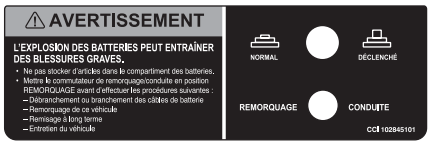
⚠ AVERTISSEMENT
L'EXPLOSION DES BATTERIES PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES.
• Ne pas stocker d'articles dans le compartiment des batteries.
• Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position REMORQUAGE avant d'effectuer les procédures suivantes :
– Débranchement ou branchement des câbles de batterie
– Remorquage de ce véhicule
– Remisage à long terme
– Entretien du véhicule
NORMAL
DÉCLENCHÉ
REMORQUAGE
CONDUITE
CCI 102845101

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE REMORQUAGE/CONDUITE
(SUR LE SUPPORT DE COMMUTATEUR DE REMORQUAGE, SOUS LE SIÈGE DE PASSAGER)

AVIS
Ne pas utiliser le véhicule si le couvercle n'est pas correctement installé.
Ne pas diriger le jet d'eau vers cet endroit, ce qui endommagerait les composants.
Voir le manuel d'entretien et de réparations avant tout entretien.
CCI 101931501

MISE EN GARDE DE COUVERCLE DE COMPOSANT ÉLECTRIQUE
(SUR LE COUVERCLE)

AVIS DE PLAQUE DE FIXATION DE COMPOSANT ÉLECTRIQUE
(SUR LA PLAQUE)

⚠ DANGER/POISON
PROTÉGER LES YEUX
LES GAZ EXPLOSIFS PEUVENT ASPHYXIER OU BLESSER
• PAS D'ÉTINCELLE
• PAS DE FLAMME
• INTERDIT DE FUMER
ACIDE SULFURIQUE
PEUT ASPHYXIER OU CAUSER DES BRÛLURES GRAVES
RINCER LES YEUX IMMÉDIATEMENT À L'EAU
CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS – NE PAS FAIRE BASCULER – GARDER LES BOUCHONS D'ÉVENT BIEN SERRÉS

DANGER DE BATTERIE
(MOULÉ SUR LES COUVERCLES DE BATTERIES)

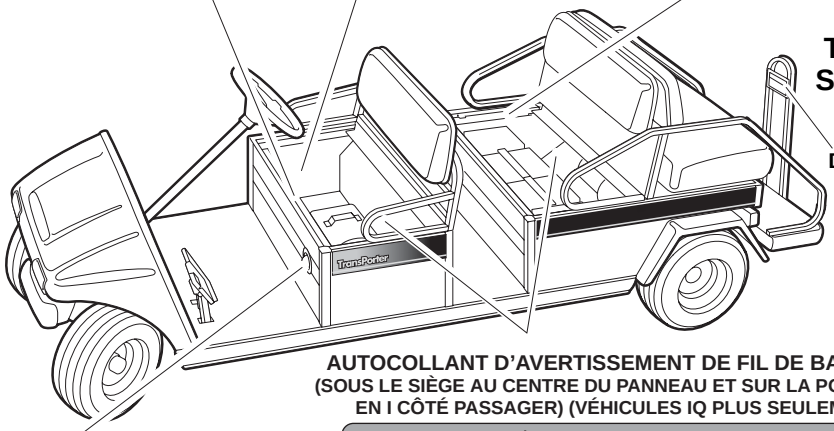

VÉHICULE TRANSPORTER SIX PASSAGERS

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE FIL DE BATTERIE
(SOUS LE SIÈGE AU CENTRE DU PANNEAU ET SUR LA POUTRELLE EN I CÔTÉ PASSAGER) (VÉHICULES IQ PLUS SEULEMENT)

BOBINE DE CORDON D'ALIMENTATION CA DU CHARGEUR

⚠ AVERTISSEMENT
ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE
• Les fils de batterie de remplacement doivent être de calibre nº 4 (AWG), avec des bornes de faible résistance, équivalents aux fils installés en usine.
• S'assurer que les connexions des batteries sont propres et bien serrées.
Voir le Manuel d'utilisation.
CCI 102967601

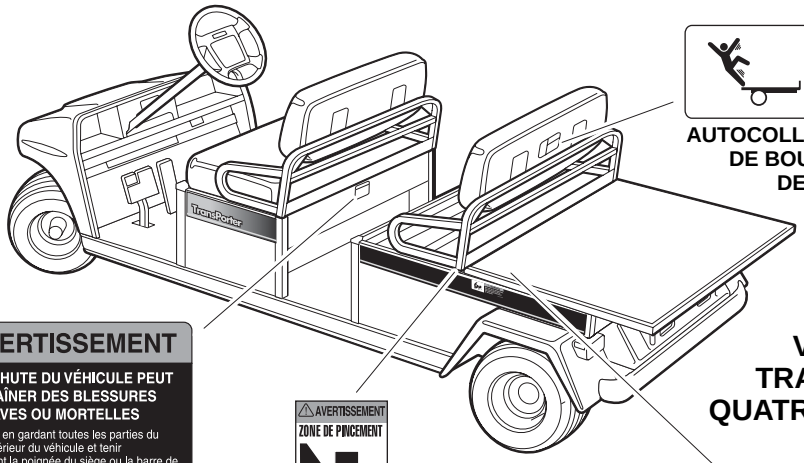

⚠ AVERTISSEMENT
Monter sur la plate-forme de cargaison peut causer des blessures graves, voire la mort.
Ne pas prendre de passager sur la plate-forme de cargaison.
CCI 101553901

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE BOULONS DE RETENUE DE PLATE-FORME

VÉHICULE TRANSPORTER QUATRE PASSAGERS

⚠ AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

AUTOCOLLANT DE ZONE DE PINCEMENT

⚠ AVERTISSEMENT
LE NON RESPECT DE CES INSTRUCTIONS PEUT RÉSULTER EN DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES.
La plate-forme peut se relever inopinément. Les boulons de la plate-forme doivent être serrés.
CCI 101707801

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE BOULONS DE RETENUE DE PLATE-FORME

TRANSPORTER À ESSENCE

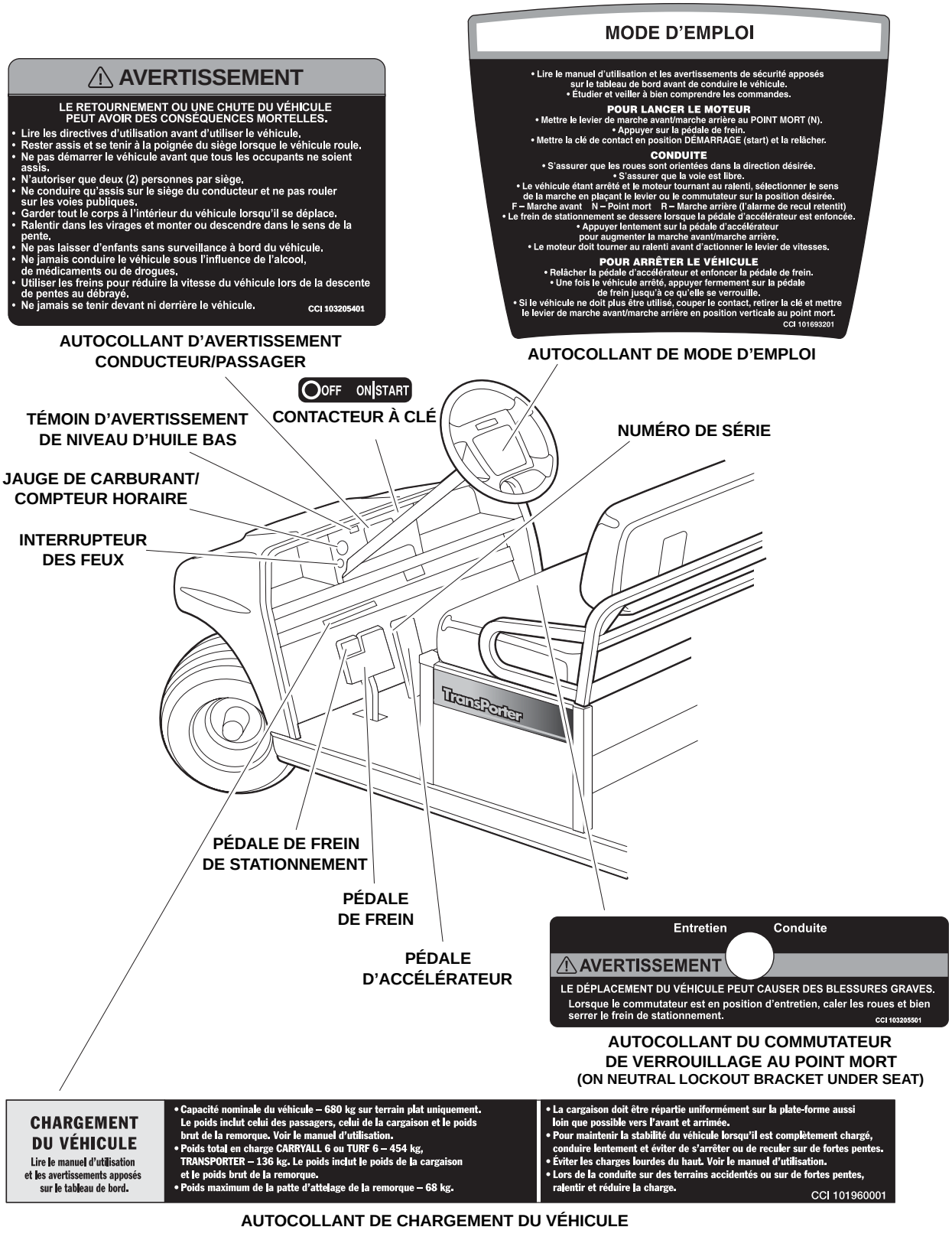
⚠ AVERTISSEMENT
LE RETOURNEMENT OU UNE CHUTE DU VÉHICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES MORTELLES.
• Lire les directives d'utilisation avant d'utiliser le véhicule.
• Rester assis et se tenir à la poignée du siège lorsque le véhicule roule.
• Ne pas démarrer le véhicule avant que tous les occupants ne soient assis.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège.
• Ne conduire qu'assis sur le siège du conducteur et ne pas rouler sur les voies publiques.
• Garder tout le corps à l'intérieur du véhicule lorsqu'il se déplace.
• Ralentir dans les virages et monter ou descendre dans le sens de la pente.
• Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool, de médicaments ou de drogues.
• Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 103205401
AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER
MODE D'EMPLOI
• Lire le manuel d'utilisation et les avertissements de sécurité apposés sur le tableau de bord avant de conduire le véhicule.
• Étudier et veiller à bien comprendre les commandes.
POUR LANCER LE MOTEUR
• Mettre le levier de marche avant/marche arrière au POINT MORT (N).
• Appuyer sur la pédale de frein.
• Mettre la clé de contact en position DÉMARRAGE (start) et la relâcher.
CONDUITE
• S'assurer que les roues sont orientées dans la direction désirée.
• S'assurer que la voie est libre.
• Le véhicule étant arrêté et le moteur tournant au ralenti, sélectionner le sens de la marche en plaçant le levier ou le commutateur sur la position désirée.
F – Marche avant N – Point mort R – Marche arrière (l'alarme de recul retentit)
• Le frein de stationnement se dessere lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée.
• Appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la marche avant/marche arrière.
• Le moteur doit tourner au ralenti avant d'actionner le levier de vitesses.
POUR ARRÊTER LE VÉHICULE
• Relâcher la pédale d'accélérateur et enfoncer la pédale de frein.
• Une fois le véhicule arrêté, appuyer fermement sur la pédale de frein jusqu'à ce qu'elle se verrouille.
• Si le véhicule ne doit plus être utilisé, couper le contact, retirer la clé et mettre le levier de marche avant/marche arrière en position verticale au point mort.
CCI 101693201
AUTOCOLLANT DE MODE D'EMPLOI
OFF ON START
CONTACTEUR À CLÉ
TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE NIVEAU D'HUILE BAS
NUMÉRO DE SÉRIE
JAUGE DE CARBURANT/ COMPTEUR HORAIRE
INTERRUPTEUR DES FEUX
TransPorter
PÉDALE DE FREIN DE STATIONNEMENT
PÉDALE DE FREIN
PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR
Entretien
Conduite
⚠ AVERTISSEMENT
LE DÉPLACEMENT DU VÉHICULE PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES.
Lorsque le commutateur est en position d'entretien, caler les roues et bien serrer le frein de stationnement.
CCI 103205501
AUTOCOLLANT DU COMMUTATEUR DE VERROUILLAGE AU POINT MORT
(ON NEUTRAL LOCKOUT BRACKET UNDER SEAT)
CHARGEMENT DU VÉHICULE
Lire le manuel d'utilisation et les avertissements apposés sur le tableau de bord.
• Capacité nominale du véhicule – 680 kg sur terrain plat uniquement. Le poids inclut celui des passagers, celui de la cargaison et le poids brut de la remorque. Voir le manuel d'utilisation.
• Poids total en charge CARRYALL 6 ou TURF 6 – 454 kg, TRANSPORTER – 136 kg. Le poids inclut le poids de la cargaison et le poids brut de la remorque.
• Poids maximum de la patte d'attelage de la remorque – 68 kg.
• La cargaison doit être répartie uniformément sur la plate-forme aussi loin que possible vers l'avant et arrimée.
• Pour maintenir la stabilité du véhicule lorsqu'il est complètement chargé, conduire lentement et éviter de s'arrêter ou de reculer sur de fortes pentes.
• Éviter les charges lourdes du haut. Voir le manuel d'utilisation.
• Lors de la conduite sur des terrains accidentés ou sur de fortes pentes, ralentir et réduire la charge.
CCI 101960001
AUTOCOLLANT DE CHARGEMENT DU VÉHICULE

TRANSPORTER À ESSENCE

AVERTISSEMENT
• RISQUE D'EXPLOSION D'ESSENCE/ D'INCENDIE.
• PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT.
• INTERDIT DE FUMER, DE FAIRE DES ÉTINCELLES OU DE METTRE DES FLAMMES À PROXIMITÉ.
• COUPER LE MOTEUR, LAISSER REFROIDIR AVANT DE RAVITAILLER.
• OUVRIR LE ROBINET DE CARBURANT ( ) PENDANT LE FONCTIONNEMENT, LE COUPER ( ) PENDANT LE REMISAGE OU LE TRANSPORT.
CCI 101547601

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT D'ESSENCE (SUR LE CHÂSSIS)

AUTOCOLLANT DE PIÈCES EN ROTATION ET DE COLLECTEUR CHAUD (SUR LE DÉMARREUR/ GÉNÉRATEUR ET LE MOTEUR)

AVERTISSEMENT
TOUTE CHUTE DU VÉHICULE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES
• Rester assis en gardant toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule et tenir constamment la poignée du siège ou la barre de maintien.
• N'autoriser que deux (2) personnes par siège banquette.
• N'autoriser qu'une (1) personne par siège baquet.
• Ne jamais laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.
• Ne jamais se tenir devant ni derrière le véhicule.
CCI 101705701

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

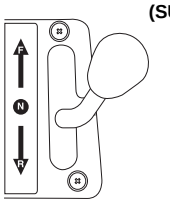

LEVIER DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE (SUR LE TABLEAU DE BORD)

ROBINET DE CARBURANT

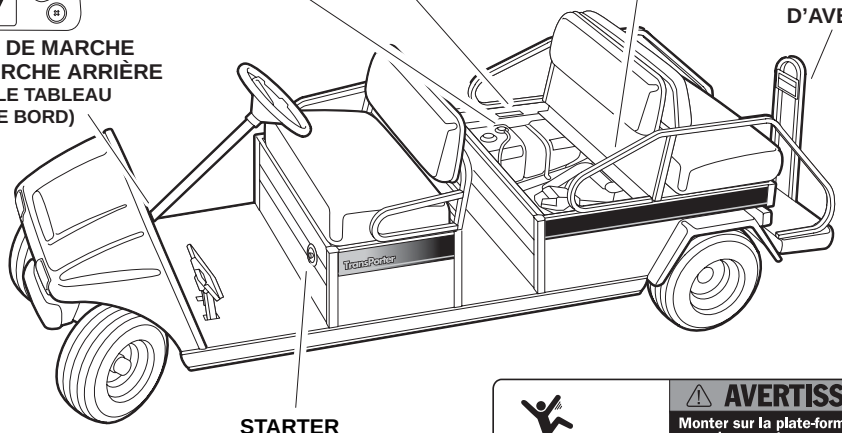

STARTER

VÉHICULE TRANSPORTER SIX PASSAGERS

AVERTISSEMENT
Monter sur la plate-forme de cargaison peut causer des blessures graves, voire la mort.
Ne pas prendre de passager sur la plate-forme de cargaison.
CCI 101553901

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE BOULONS DE RETENUE DE PLATE-FORME

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT PASSAGER

AUTOCOLLANT DE ZONE DE PINCEMENT

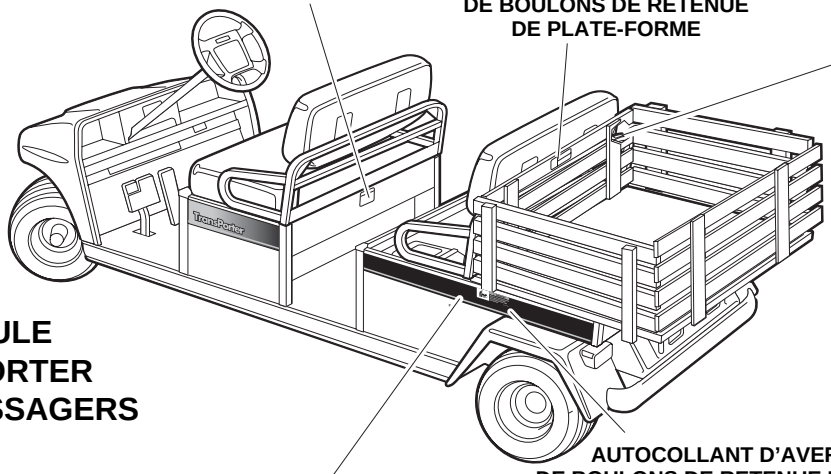

VÉHICULE TRANSPORTER QUATRE PASSAGERS

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE BOULONS DE RETENUE DE PLATE-FORME

AVERTISSEMENT
LE NON RESPECT DE CES INSTRUCTIONS PEUT RÉSULTER EN DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES.
La plate-forme peut se relever inopinément. Les boulons de la plate-forme doivent être serrés.
CCI 101707801

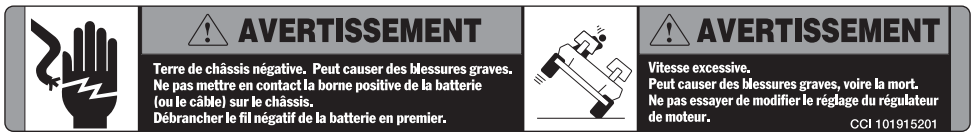
AVERTISSEMENT
Terre de châssis négative. Peut causer des blessures graves.
Ne pas mettre en contact la borne positive de la batterie (ou le câble) sur le châssis.
Débrancher le fil négatif de la batterie en premier.
AVERTISSEMENT
Vitesse excessive.
Peut causer des blessures graves, voire la mort.
Ne pas essayer de modifier le réglage du régulateur de moteur.
CCI 101915201

AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT DE TERRE DE CHÂSSIS (SUR LE CHÂSSIS)

Observer les règles de sécurité

Les consignes de sécurité comme celle reproduite ci-dessus peuvent paraître choquantes au premier abord, mais leur impact n'est rien comparé à la réalité des blessures graves encourues.

Votre sécurité et votre satisfaction sont de la plus haute importance pour Club Car. C'est pourquoi nous vous recommandons d'étudier les informations contenues dans ce manuel avant d'utiliser le véhicule. Veiller à bien comprendre et à vous familiariser avec les mises en garde intitulées DANGER, AVERTISSEMENT et ATTENTION et leurs consignes, ainsi qu'avec celles des autocollants de sécurité apposés sur votre véhicule.

Prendre le temps de comprendre le langage de la sécurité. Il peut vous sauver la vie.

DÉTAILS DE SÉCURITÉ

⚠ AVERTISSEMENT

- **Lire ce Manuel d'utilisation en entier avant d'essayer de conduire ou d'entretenir le véhicule. Ne pas respecter les instructions de ce manuel peut entraîner des dommages matériels et des blessures graves ou mortelles.**

Il est important de noter que certaines informations vitales contenues dans ce manuel et sur les autocollants apposés sur le véhicule sont précédées des mots DANGER, AVERTISSEMENT ou ATTENTION. Pour votre sécurité, nous vous recommandons d'accorder une attention particulière à ces consignes de sécurité. Les consignes de sécurité sont essentielles et doivent être respectées.

Si un des autocollants d'instructions ou de sécurité apposés sur le véhicule est détérioré, a été retiré ou ne peut pas être lu facilement, il doit être remplacé immédiatement pour éviter des dommages matériels et des blessures graves ou mortelles. Contacter votre distributeur/concessionnaire Club Car à ce sujet.

⚠ DANGER

- **Le terme DANGER indique un risque immédiat qui entraînera des blessures graves ou mortelles.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Le terme AVERTISSEMENT indique un risque immédiat qui peut entraîner des blessures graves ou mortelles.**

⚠ ATTENTION

- **Le terme ATTENTION précédé du symbole d'alerte de sécurité indique un rique immédiat ou une situation dangereuse qui peut entraîner des blessures légères.**

ATTENTION

- **Le terme ATTENTION sans le symbole d'alerte de sécurité indique une situation potentiellement dangereuse qui peut entraîner des dommages matériels.**

AVERTISSEMENTS GÉNÉRAUX

Les procédures de sécurité qui suivent doivent être respectées chaque fois que le véhicule est utilisé et lors des réparations ou entretiens. Les informations d'identification des caractéristiques du véhicule sont également fournies à la page 4. D'autres procédures de sécurité spécifiques apparaissent dans ce manuel et sur le véhicule.

⚠ DANGER

- **Batterie – Gaz explosifs ! Ne pas fumer. Garder les sources d'étincelles et de flammes loin du véhicule et du site d'entretien. Aérer pour charger la batterie ou utiliser le véhicule dans un espace clos. Porter un masque facial protecteur intégral et des gants en caoutchouc pour travailler sur les batteries ou près de celles-ci.**
- **Essence – Inflammable ! Explosif ! Ne pas fumer. Garder les sources d'étincelles et de flammes loin du véhicule et du site d'entretien. Effectuer les entretiens uniquement dans un endroit bien aéré.**

DANGER SUITE À LA PAGE SUIVANTE…

⚠ DANGER

- **Ne pas faire fonctionner un véhicule à essence dans un endroit clos sans aération adéquate. Le moteur produit du monoxyde de carbone qui est un poison mortel inodore.**
- **Un véhicule Club Car n'assure pas de protection contre les éclairs, les objets volants ou d'autres risques associés aux tempêtes. En cas de tempête soudaine pendant la conduite du véhicule Club Car, en sortir et se mettre à l'abri conformément aux consignes de sécurité locales applicables.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Suivre les procédures exactement comme indiqué dans ce manuel et observer tous les messages de DANGER, AVERTISSEMENT et ATTENTION de ce manuel, ainsi que ceux placés sur le véhicule et le chargeur de batterie.**
- **Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.**
- **Avant de laisser le véhicule sans surveillance ou d'effectuer l'entretien du véhicule, serrer le frein de stationnement, placer le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N), tourner la clé de contact en position ARRÊT et retirer la clé. Lors de l'entretien du véhicule, caler les roues.**
- **L'usage ou l'entretien incorrect du véhicule peut entraîner une réduction des performances du véhicule, des blessures graves ou mortelles.**
- **Toute modification du véhicule qui affecte la stabilité ou la conduite du véhicule ou qui augmente la vitesse maximum du véhicule au-delà des spécifications d'usine peut entraîner des blessures graves ou mortelles.**
- **Vérifier que le véhicule possède tous ses autocollants de sécurité et de conduite placés à l'endroit approprié et s'assurer qu'ils sont bien en place et faciles à lire.**
- **Pour les véhicules équipés d'une plate-forme, retirer toute la charge avant de soulever la plate-forme ou d'entretenir le véhicule. Si le véhicule est équipé d'une béquille de soutien, veiller à ce qu'elle soit bien mise lorsque la plate-forme est relevée. Ne pas fermer la plate-forme avant de s'être assuré que personne ne se trouve à proximité de la plate-forme. Garder les mains éloignées de la zone de pincement. Ne pas laisser la plate-forme se rabattre brutalement; l'abaisser lentement en se tenant à l'écart de sa trajectoire. Le non-respect de cette mise en garde peut entraîner des blessures graves ou mortelles.**
- **Seuls des techniciens qualifiés devraient entretenir ou réparer le véhicule ou le chargeur de batterie. Quiconque effectuant un entretien ou une réparation, même simple, doit posséder une connaissance et l'expérience des réparations électriques et mécaniques. Les instructions appropriées doivent être suivies lors de toute opération d'entretien, de réparation ou d'installation d'accessoire.**

Véhicules électriques :

- **S'assurer que les connexions des batteries sont propres et bien serrées. Consulter Entretien des batteries à la page 49.**
- **Pour éviter un démarrage accidentel du véhicule, débrancher les batteries comme illustré (Figure 2, Figure 3 ou Figure 4).**
- **Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE avant de débrancher ou de rebrancher les batteries. Le non-respect de cette mise en garde peut entraîner l'explosion de la batterie ou des blessures graves.**
- **Après avoir débranché les batteries, attendre 90 secondes pour que les condensateurs du contrôleur puissent se décharger.**
- **Utiliser exclusivement des fils de calibre n° 4 (AWG) avec des bornes de faible résistance pour remplacer les fils de batterie sur les modèles IQ Plus.**

Véhicules à essence :

- **Pour éviter un démarrage accidentel du véhicule :**
  - **– Débrancher les câbles de batterie, en commençant par le câble négatif (-) (Figure 1).**
  - **– Retirer le fil de la bougie.**

AVERTISSEMENT SUITE À LA PAGE SUIVANTE…

⚠ AVERTISSEMENT

- **Masse du châssis – Ne pas laisser d'outils ou d'autres objets métalliques entrer en contact avec le châssis lors du débranchement des câbles de batterie ou d'autres fils électriques. Ne pas laisser un fil positif entrer en contact avec le châssis, le moteur ou toute autre partie métallique.**

Tous les véhicules :

- **Porter des lunettes de sécurité ou une protection oculaire approuvée lors de l'entretien du véhicule ou du chargeur de batterie. Porter un masque facial protecteur intégral et des gants en caoutchouc pour travailler sur les batteries ou près de celles-ci.**
- **Ne pas porter de vêtements amples ou de bijoux tels que bagues, montres, chaînes, etc., lors de l'entretien du véhicule ou du chargeur de batterie.**
- **Toujours utiliser des outils isolés près des batteries ou des connexions électriques. Faire très attention pour éviter de court-circuiter les composants ou le câblage.**

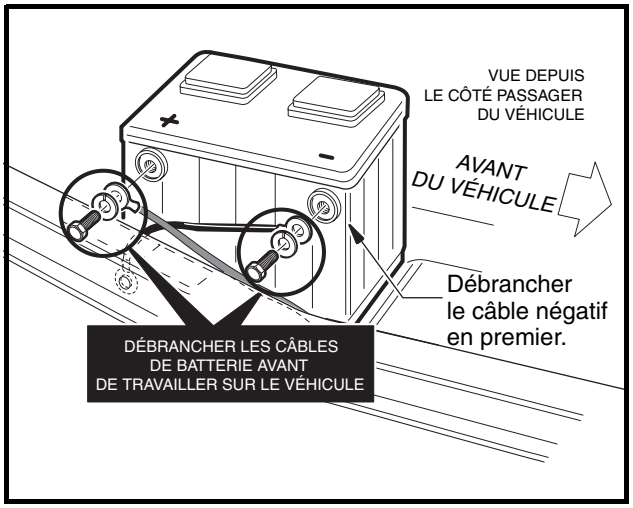

Figure 1 Véhicules à essence

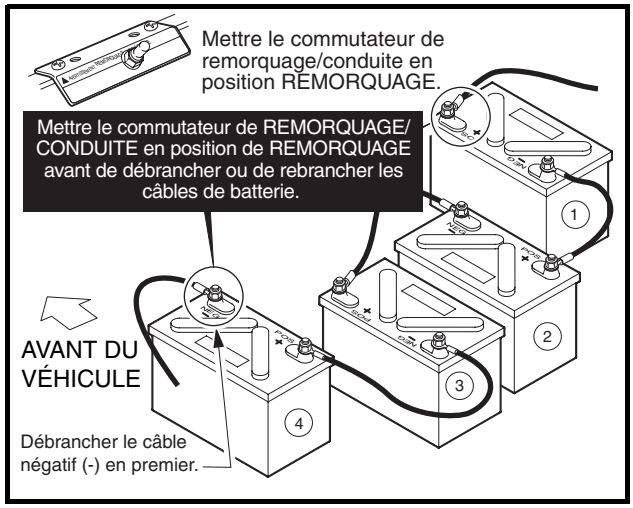

Figure 2 Véhicule IQ System – configuration de batterie de 12 volts

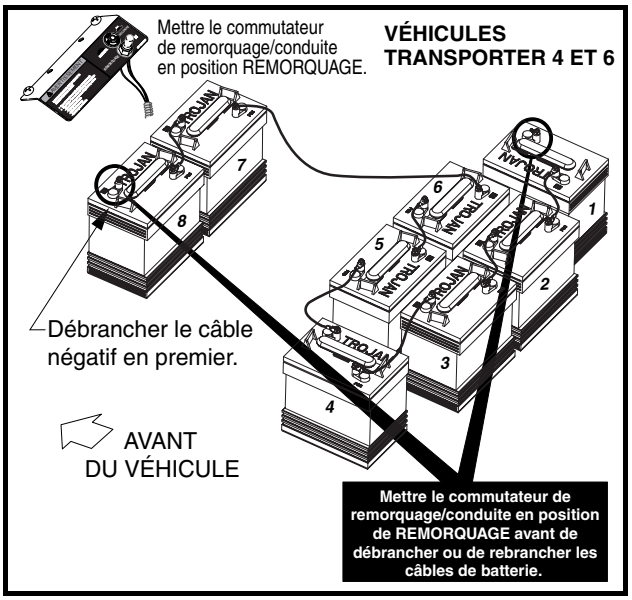

Figure 3 Véhicule électrique IQ Plus

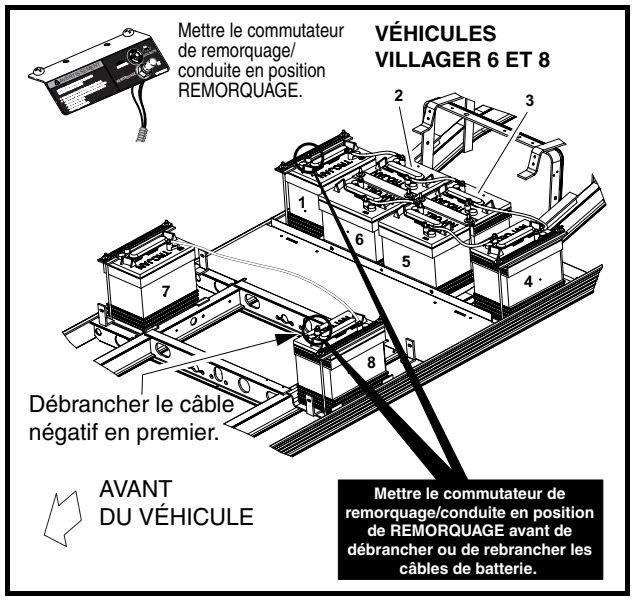

Figure 4 Véhicule électrique IQ Plus

INFORMATION GÉNÉRALE

Il existe deux modèles de véhicules pour passagers : Villager et TransPorter. Le véhicule électrique DS Villager 4 utilise le système électrique IQ System. Tous les autres véhicules électriques utilisent le système électrique IQ Plus. Tout au long de ce manuel, les fonctions importantes spécifiques de chaque modèle et de chaque système électrique sont soulignées. Nous recommandons vivement au propriétaire/utilisateur de lire attentivement et veiller à bien comprendre ce manuel en prêtant une attention particulière aux fonctions propres à son modèle.

IDENTIFICATION DU MODÈLE

Le numéro de série du véhicule est imprimé sur un autocollant à code à barres (1) situé sur le châssis juste au-dessus de la pédale d'accélérateur (par exemple : FQ0601-123456) **(Figure 5)**. Un second autocollant de numéro de série est fixé sur le châssis avant, derrière le tableau de bord central. Le tableau de bord central doit être retiré pour voir cet autocollant. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *Avoir le numéro de série du véhicule à portée de main lors de la commande de pièces ou pour les demandes d'information.*

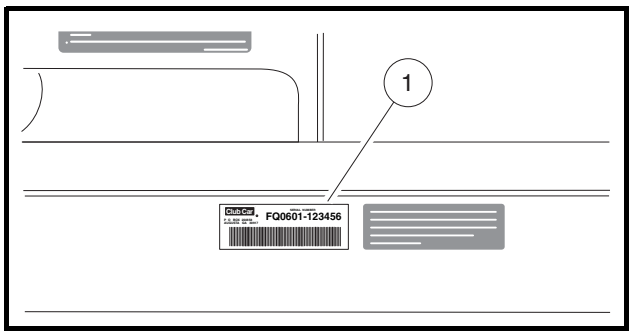

Figure 5 Numéro de série

COMMANDES ET INDICATEURS

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

⚠ AVERTISSEMENT

- **S'assurer que le conducteur est familiarisé avec toutes les commandes et instructions de conduite avant de le laisser prendre le volant.**
- **Ne pas actionner le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière lorsque le véhicule roule. Toujours arrêter complètement le véhicule avant d'actionner le levier ou le commutateur, pour éviter les risques de blessures aux passagers ou de dommages au véhicule.**
- **Relâcher la pédale d'accélérateur puis enfoncer fermement la pédale de frein jusqu'à l'arrêt du véhicule. Pour éviter un démarrage ou un mouvement accidentel du véhicule, serrer le frein de stationnement, placer le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière au POINT MORT (N), tourner la clé de contact en position ARRÊT et retirer la clé avant de quitter le véhicule.**
- **Véhicules à essence seulement : Ne pas modifier le régulateur. Cela annulerait la garantie, endommagerait le moteur et les autres composants et pourrait causer des dommages matériels et des blessures graves ou mortelles à la suite d'un accident à vitesse dangereuse.**

CONTACTUER À CLÉ

Véhicules DS Villager 4

Le contacteur à clé se trouve sur le tableau de bord à droite de la colonne de direction. Il présente deux positions, ARRÊT et MARCHE, qui sont clairement identifiées **(Figure 6)**. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *La clé ne peut être retirée que dans la position ARRÊT.*

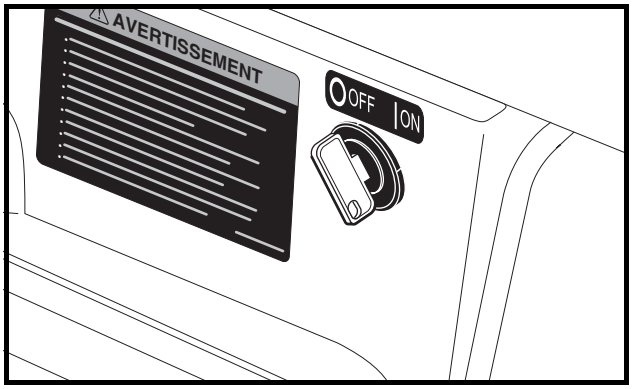

Figure 6 Contacteur à clé – Véhicules DS Villager 4

Tous les autres véhicules

Le contacteur à clé (1) se trouve sur le tableau de bord à droite de la colonne de direction **(Figure 9 ou Figure 10)**.

Chaque véhicule est équipé d'un contacteur à clé à deux ou à trois positions. Les véhicules équipés d'un contacteur à clé à deux positions sont désignés par l'expression « à démarreur à pédale » et ceux équipés d'un contacteur à trois positions, par l'expression « à démarreur à clé ». Tous les véhicules électriques sont équipés d'un contacteur à clé à deux positions (« à démarreur à pédale »).

- **Véhicule à démarreur à pédale :** Le contacteur à clé présente deux positions, ARRÊT et MARCHE, qui sont clairement étiquetées.
- **Véhicule à démarreur à clé :** Le contacteur à clé présente trois positions : ARRÊT, MARCHE et DÉMARRAGE. Pour démarrer le véhicule, tourner la clé au-delà de la position MARCHE jusqu'à la position DÉMARRAGE et la maintenir jusqu'à ce que le moteur tourne sans à-coups. Relâcher la clé qui retourne en position MARCHE; le moteur doit alors tourner au ralenti.

REMARQUE : *La clé ne peut être retirée que dans la position ARRÊT.*

COMMANDE DE MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE

Véhicules à essence DS Villager 4

Le levier de marche avant/marche arrière se trouve sur le panneau de support du siège **(Figure 7, page 24)**. Le levier a trois positions distinctes : **F** (MARCHE AVANT), **N** (POINT MORT) et **R** (MARCHE ARRIÈRE). Tourner le levier en direction du conducteur MARCHE AVANT (F) pour avancer, ou en direction du passager MARCHE ARRIÈRE (R) pour reculer. En marche arrière, la vitesse des véhicules Club Car est réduite**.** La ou les alarme(s) sonore(s) de marche arrière retentissent lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position MARCHE ARRIÈRE (R).

- **Véhicule à démarreur à pédale :** Lorsque le levier est en position verticale POINT MORT (N), le véhicule reste immobile.
- **Véhicule à démarreur à clé :** Le moteur tourne au ralenti lorsqu'il est en position POINT MORT (N). **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : Véhicule à démarreur à clé : *Le moteur s'arrête de tourner si la pédale d'accélérateur est enfoncée lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position POINT MORT (N).*

Véhicules électriques DS Villager 4

Le commutateur à bascule de marche avant/marche arrière est situé au même endroit que le levier de marche avant/marche arrière sur les autres modèles : sur le panneau de support de siège au-dessous et à droite du genou du conducteur **(Figure 8)**. Les positions **F** (MARCHE AVANT) et **R** (MARCHE ARRIÈRE) sont clairement marquées. Appuyer sur le côté MARCHE AVANT (F) du commutateur pour avancer ou sur le côté MARCHE ARRIÈRE (R) pour reculer. Lorsque le commutateur à bascule est en position POINT MORT (N) (c'est-à-dire lorsque ni l'un, ni l'autre de ses côtés n'est enfoncé), le véhicule ne se met pas en mouvement quand la pédale d'accélérateur est enfoncée. L'alarme sonore de marche arrière retentit lorsque le commutateur de marche avant/marche arrière est en position MARCHE ARRIÈRE (R).

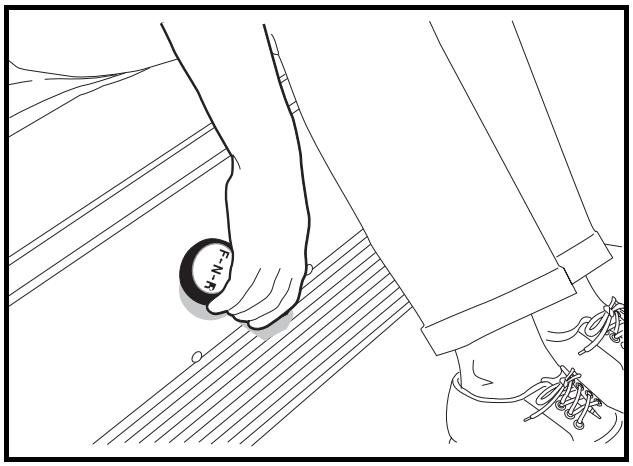

Figure 7 Levier de marche avant/marche arrière – véhicule DS Villager 4 à essence

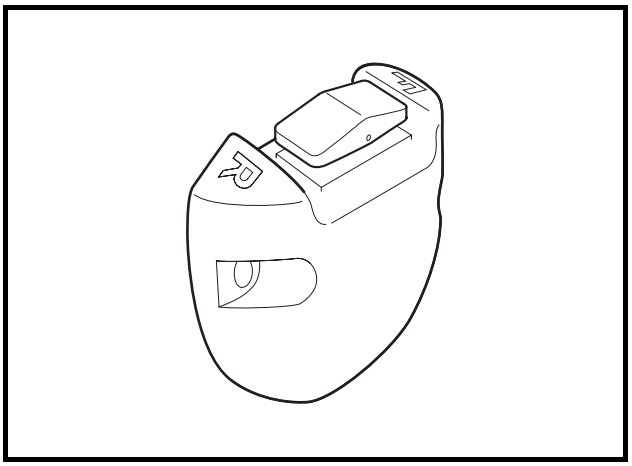

Figure 8 Commutateur de marche avant/marche arrière – véhicule DS Villager 4 à essence

Tous les autres véhicules à essence

Le levier de marche avant/marche arrière (2) se trouve à la droite du tableau de bord **(Figure 9)**. Le levier a trois positions distinctes : **F** (MARCHE AVANT), **N** (POINT MORT) et **R** (MARCHE ARRIÈRE). Tirer la poignée vers le haut pour avancer ou tirer la poignée vers le bas pour reculer. En marche arrière, la vitesse des véhicules Club Car est réduite. L'alarme sonore de marche arrière retentit lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position MARCHE ARRIÈRE (R).

- **Véhicule à démarreur à pédale :** Le moteur ne tournera pas avec le levier en position POINT MORT (N).
- **Véhicule à démarreur à clé :** Le moteur tourne au ralenti lorsqu'il est en position POINT MORT (N). **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : Véhicule à démarreur à clé : *Le moteur s'arrête de tourner si la pédale d'accélérateur est enfoncée lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position POINT MORT (N).*

Tous les autres véhicules électriques

Le commutateur à bascule de marche avant/marche arrière (2) se trouve à la droite du tableau de bord **(Figure 10)**. Les positions **F** (MARCHE AVANT) et **R** (MARCHE ARRIÈRE) sont clairement marquées. Appuyer sur le côté MARCHE AVANT (F) du commutateur pour avancer ou sur le côté MARCHE ARRIÈRE (R) pour reculer. Lorsque le commutateur à bascule est en position POINT MORT (N) (c'est-à-dire lorsque ni l'un, ni l'autre de ses côtés n'est enfoncé), le véhicule ne se met pas en mouvement quand la pédale d'accélérateur est enfoncée. L'alarme sonore de marche arrière retentit lorsque le commutateur de marche avant/marche arrière est en position MARCHE ARRIÈRE (R).

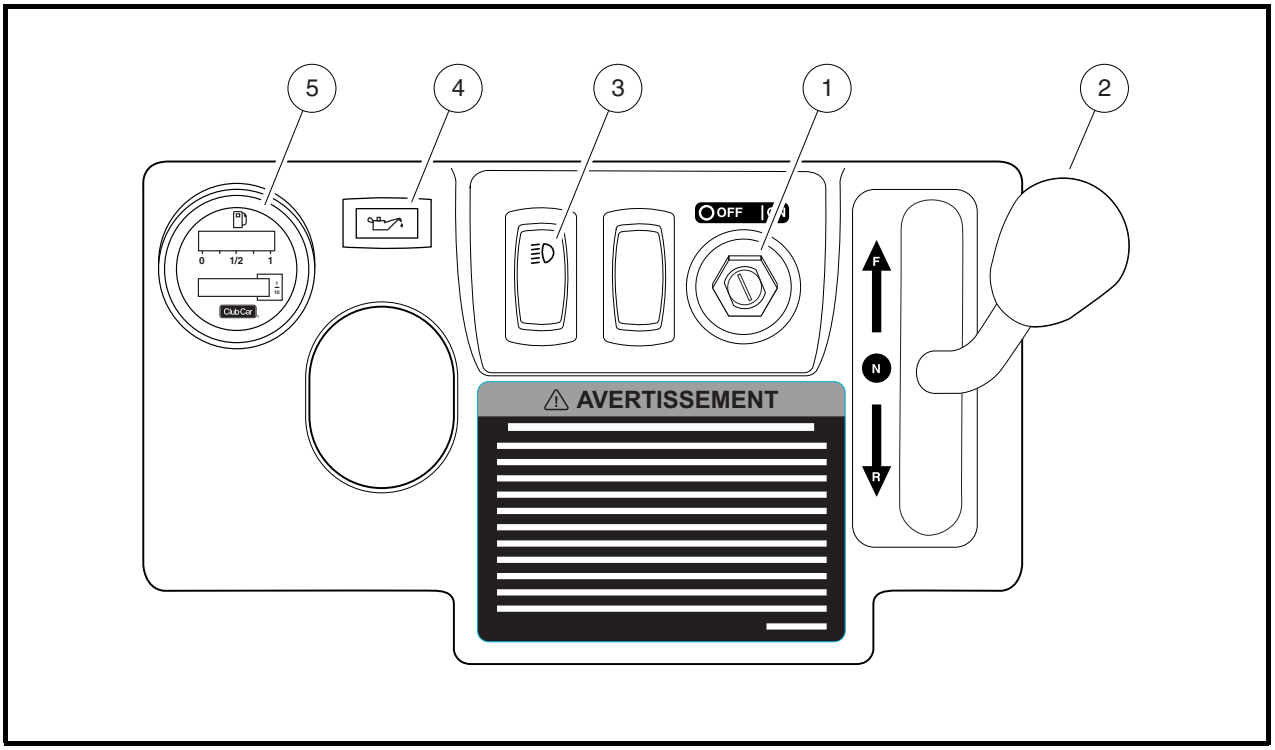

Figure 9 Tableau de bord – véhicules à essence sauf DS Villager 4

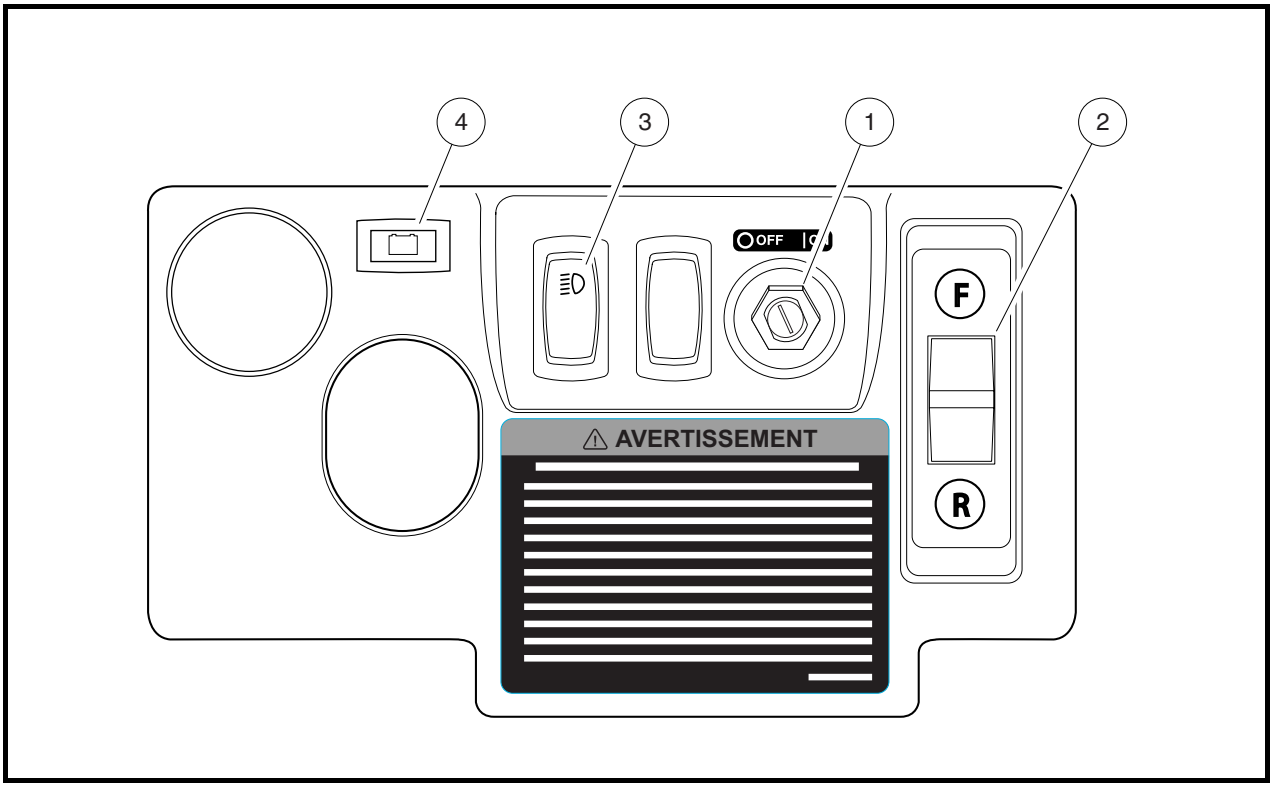

Figure 10 Tableau de bord – véhicules électriques sauf DS Villager 4

COMMANDE DES PHARES

Véhicules équipés de phares

L'interrupteur des phares (3) se trouve sur le tableau de bord à droite de la colonne de direction **(Figure 9 ou Figure 10, page 25)**. Appuyer sur le côté marqué du symbole des phares sur l'interrupteur pour allumer les phares ou sur l'autre côté pour les éteindre.

REMARQUE : Véhicules à essence : *L'utilisation prolongée des phares avec le moteur arrêté ou tournant au ralenti décharge la batterie.*

TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE BATTERIE

Véhicules électriques seulement

Les véhicules électriques sont équipés d'un témoin d'avertissement (4) monté sur le tableau de bord (au-dessus de la colonne de direction) qui indique, lorsque le véhicule est en fonctionnement, une faible tension de la batterie ou, lorsque le véhicule est en cours de charge, un problème de charge **Figure 10, page 25**. Le témoin d'avertissement de batterie est contrôlé par l'ordinateur de bord.

Lorsque le véhicule est en fonctionnement, le témoin d'avertissement s'allume et reste allumé si :

- La tension des batteries descend au-dessous de 48 volts alors qu'il n'y a pas de charge sur les batteries (le véhicule est à l'arrêt et aucun accessoire fonctionne).
- Les batteries sont déchargées au-dessous de 25 % de leur capacité nominale.

Si le témoin d'avertissement de batterie s'allume lorsque le véhicule est en fonctionnement, la charge est alors suffisante pour conduire le véhicule pendant environ 30 minutes. Cependant, le véhicule doit être rechargé dès que possible. Si le témoin s'allume et que le véhicule ne peut pas fonctionner pendant 30 minutes, le faire examiner par votre distributeur/concessionnaire Club Car pour rechercher un problème possible de batterie ou de circuit électrique.

Lorsque les batteries ne sont pas complètement chargées parce que 1) le cordon d'alimentation c.c. est débranché, 2) l'alimentation c.a. du chargeur est interrompue, 3) une coupure automatique du chargeur se produit après 16 heures de fonctionnement, 4) le chargeur ne fonctionne pas correctement ou 5) un mauvais chargeur est utilisé, le témoin d'avertissement indique ce qui suit :

- Le témoin d'avertissement ne s'allume pas si la charge est de 90 % ou plus. L'ordinateur de bord garde en mémoire la quantité de charge nécessaire pour finir de charger les batteries et complétera la charge pendant le cycle de charge suivant.
- Lorsque le chargeur est débranché, le témoin d'avertissement s'allume et reste allumé pendant 10 secondes si la charge est de moins de 90 % mais que le véhicule est suffisamment chargé pour fonctionner pendant 30 minutes. Ceci indique à l'opérateur que le véhicule peut être utilisé, mais qu'il doit être rechargé complètement dès que possible.
- Le témoin d'avertissement s'allume de manière répétée pendant 10 secondes, à intervalles de 4 secondes, si le chargeur s'arrête après avoir atteint la durée de charge de 16 heures et que les batteries ne sont pas suffisamment chargées. **Consulter le Manuel d'utilisation du chargeur de batterie.** Ceci indique un cycle de charge anormal. Le chargeur et les batteries doivent être vérifiés par le distributeur/concessionnaire Club Car.
- Le témoin d'avertissement s'allume de manière répétée pendant 10 secondes, à intervalles de 4 secondes durant un cycle de charge (la prise d'alimentation c.c. est encore branchée) si l'alimentation c.a. du chargeur est coupée. Le témoin s'éteint lorsque l'alimentation c.a. est rétablie.

DÉL : Outre le témoin d'avertissement, le tableau de bord comprend une DÉL à infrarouges qui transmet un signal provenant de l'ordinateur de bord. Ce signal est reçu par le module d'affichage de communications en option qui fournit des informations sur l'état du véhicule et des batteries.

TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE BAS NIVEAU D'HUILE

Véhicules à essence seulement

Le véhicule est équipé d'un témoin de bas niveau d'huile (4), situé sur le tableau de bord juste au-dessus de la colonne de direction **(Figure 9, page 25)**. Si le témoin s'allume, vérifier le niveau d'huile et, le cas échéant, faire l'appoint avant de continuer à utiliser le véhicule. Le véhicule ne doit jamais être conduit si le témoin de bas niveau d'huile reste allumé. Si le témoin d'avertissement s'allume et s'éteint, le véhicule peut être utilisé, mais de l'huile doit être ajoutée dès que possible. Si le niveau d'huile est correct et que le témoin reste allumé, faire inspecter le véhicule par un technicien qualifié.

ATTENTION

- **Ne pas ajouter d'huile immédiatement lorsque le témoin de bas niveau d'huile reste allumé peut causer des dommages irréversibles au moteur.**

JAUGE DE CARBURANT/COMPTEUR HORAIRE

Véhicules à essence seulement

Le véhicule est équipé d'un ensemble jauge de carburant/compteur horaire (5), situé sur le tableau de bord **Figure 9, page 25**. La jauge de carburant permet au conducteur de connaître la quantité de carburant se trouvant dans le réservoir. Le compteur horaire doit être utilisé par un technicien qualifié pour déterminer le temps d'utilisation du véhicule et le moment où les entretiens périodiques doivent être effectués. **Consulter Programmes d'entretien périodique à la page 43.**

INDICATEUR D'ÉTAT DE BATTERIE

Véhicules TransPorter électrique, Villager 6 et Villager 8

L'indicateur d'état de la batterie comporte un affichage DÉL à 10 segments qui, lorsque le véhicule est en fonctionnement, indique la capacité de la batterie en mesurant la tension de la batterie sur une période donnée.

Lorsque la batterie est complètement chargée, toutes les DÉL sont illuminées. Lorsque la tension de la batterie tombe au-dessous de 75 %, les deux dernières DÉL clignotent en alternance. L'utilisation continue du véhicule sans recharger les batteries après que les DÉL ont commencé à clignoter peut se traduire par une réduction des performances.

REMARQUE : *Le changement rapide de l'indication de pleine charge à celle de batterie déchargée (environ 45 minutes) peut être indicateur d'un problème de câblage ou du mauvais état d'un élément de batterie. Si l'affichage n'indique pas la pleine charge des batteries après leur recharge, il peut y avoir un problème de chargeur ou l'une des batteries peut être défectueuse. Dans un cas comme dans l'autre, le véhicule doit être examiné par un concessionnaire Club Car ou un technicien qualifié.*

PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR

La pédale d'accélérateur, sur laquelle le mot GO est moulé, est celle de droite **(Figure 11, Page 28)**. La pédale d'accélérateur ne fonctionne pas comme celle d'une automobile.

- **Véhicules à démarreur à pédale :** Lorsque la clé de contact est en position MARCHE et que le levier de marche avant/marche arrière est engagé soit en MARCHE AVANT (F) ou en MARCHE ARRIÈRE (R), l'enfoncement de la pédale d'accélérateur relâche automatiquement le frein de stationnement et le véhicule se met en mouvement dans la direction sélectionnée (marche avant ou marche arrière). Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée, la vitesse augmente jusqu'au maximum. Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, l'alimentation est coupée et le moteur s'arrête.
- **Véhicules à démarreur à clé :** Le moteur doit être en marche avant d'engager la marche avant ou arrière et d'enfoncer la pédale d'accélérateur. Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée, la vitesse augmente jusqu'au maximum. Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, elle retourne à sa position originale et le moteur tourne au ralenti.

Véhicules électriques

Les véhicules électriques utilisent un système électrique spécial qui emploie le frein moteur dans certains modes d'utilisation. Dans ces modes, le véhicule est utilisé de la manière suivante :

- **Détection de vitesse nulle :** Ceci empêche le véhicule de rouler de façon non contrôlée si le conducteur s'arrête dans une pente et quitte le véhicule sans verrouiller le frein de stationnement. Le véhicule roulera à une vitesse d'environ 1,6 km/h (1 mi/h). Si la fonction de détection de vitesse nulle reste enclenchée pendant deux secondes ou plus, une sonnerie d'avertissement sera émise pour signaler au conducteur que le freinage moteur a été engagé.

⚠ AVERTISSEMENT

- **La détection de vitesse nulle ne limitera pas la vitesse du véhicule à 1,6 km/h (1 mi/h) sur les pentes très raides. Ne pas utiliser le véhicule sur des pentes inclinées à plus de 20 %.**

- **Freinage moteur « pédale relâchée » :** Cette fonction aide à contrôler la vitesse du véhicule lorsqu'il descend une pente. Le freinage moteur est engagé lorsque le véhicule atteint la vitesse maximale programmée et il maintient le véhicule à cette vitesse. Le freinage moteur est désengagé automatiquement lorsque la vitesse du véhicule tombe au-dessous de la vitesse maximale programmée.
- **Freinage moteur « pédale relâchée » :**
  Véhicules IQ System : Lorsque la vitesse du véhicule dépasse 17,7 km/h (11 mi/h), le freinage moteur est engagé en relevant la pédale d'accélérateur, ce qui ralentit la vitesse du véhicule. Une fois que la vitesse du véhicule diminue à 17,7 km/h (11 mi/h) environ, avec la pédale d'accélérateur toujours relevée, le freinage moteur est désengagé et le véhicule se déplace en roue libre. Cette fonction peut être sélectionnée. Contacter le distributeur/concessionnaire Club Car pour demander des informations sur cette fonction réglable.
  Véhicules IQ Plus : Les réglages de vitesse sont programmables sur les véhicules IQ Plus. Le freinage moteur s'engage lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée à la vitesse programmée, ou au-dessus. Lorsque le véhicule ralentit à la vitesse programmée, plus basse, le freinage moteur se désengage. Si aucun réglage de vitesse n'est programmé, le freinage moteur s'engage chaque fois que la pédale d'accélérateur est relevée, et se désengage uniquement lorsque le véhicule s'arrête. Contacter votre distributeur/concessionnaire Club Car pour demander des informations sur cette fonction programmable.

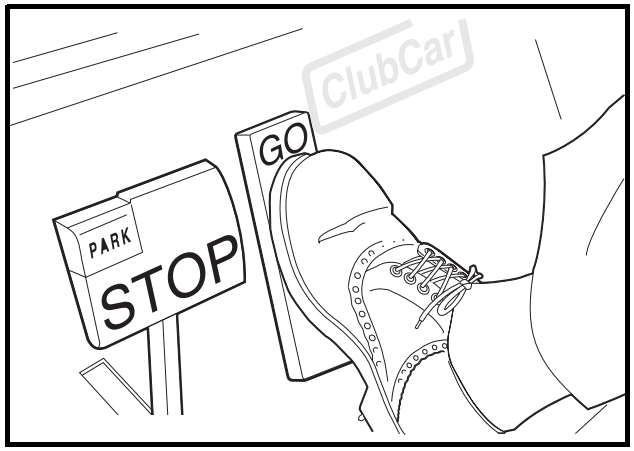

Figure 11 Pédale de frein et d'accélérateurs

PÉDALE DE FREIN

La pédale de frein, sur laquelle le mot STOP est moulé, est la grande pédale de gauche **(Figure 11)**. Pour ralentir ou arrêter le véhicule, appuyer sur la pédale de frein avec le pied **(Figure 12)**.

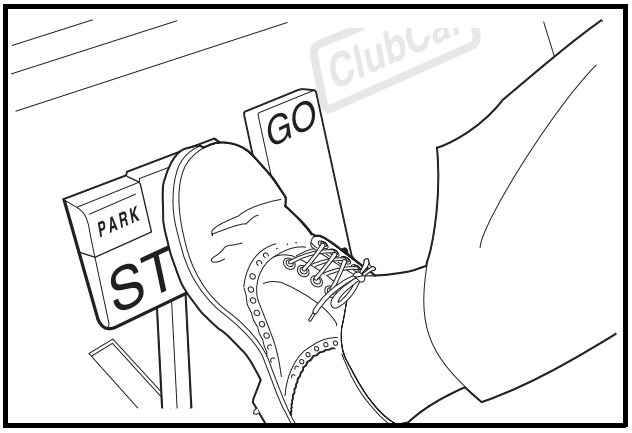

Figure 12 Pédale de frein

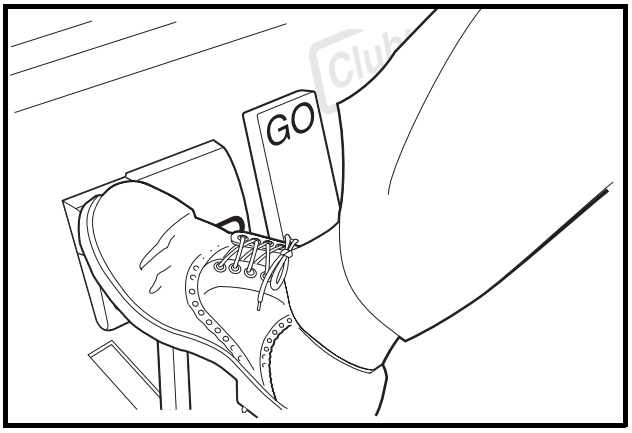

Figure 13 Pédale de frein de stationnement

PÉDALE DE FREIN DE STATIONNEMENT

La pédale de frein de stationnement est la petite partie en saillie du coin supérieur gauche de la pédale de frein. Le mot PARK est moulé sur la pédale et l'inscription PARK BRAKE apparaît au-dessus de la pédale **(Figure 12)**. Pour serrer le frein de stationnement, appuyer fermement sur la pédale de frein et incliner la partie frein de stationnement de la pédale vers l'avant **(Figure 13)**. **Voir AVERTISSEMENT ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Le frein de stationnement se desserre automatiquement lorsque la pédale d'accélérateur ou de frein est enfoncée. Le frein de stationnement à positions multiples doit être fermement enfoncé et verrouillé pour empêcher le véhicule de rouler.**

COMMUTATEUR DE REMORQUAGE/CONDUITE

Véhicules électriques seulement

⚠ AVERTISSEMENT

- **Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE avant de débrancher ou de rebrancher les batteries. Le non-respect de cette mise en garde peut entraîner l'explosion de la batterie ou des blessures graves.**
- **Lorsque le commutateur de remorquage/conduite est en position de REMORQUAGE, toutes les fonctions de frein moteur, y compris la détection de vitesse nulle, sont désactivées.**

Les véhicules électriques sont équipés d'un commutateur de remorquage/conduite (1) situé sur le panneau de support du siège, sous le siège **(Figure 14 ou Figure 15, page 30)**. Le commutateur de remorquage/conduite doit être en position de CONDUITE pour pouvoir utiliser le véhicule. Lorsque le commutateur est en position de REMORQUAGE, l'alimentation des composants électriques du véhicule est coupée et le véhicule ne fonctionne pas. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *Après avoir mis le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE, attendre 10 secondes avant de le remettre en position de CONDUITE.*

Après avoir mis le commutateur de remorquage/conduite en position de CONDUITE, attendre 10 secondes avant d'utiliser le véhicule.

Le commutateur de remorquage/conduite doit être mis en position de REMORQUAGE dans les conditions suivantes :

- **Avant de remorquer le véhicule :** Placer le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE pour désactiver toutes les fonctions de frein moteur, évitant ainsi des dommages éventuels au véhicule ou aux composants électriques si le véhicule est remorqué alors que la fonction de frein moteur de détection de vitesse nulle est en fonctionnement.
- **Avant de débrancher ou de brancher les câbles de la batterie :** Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE pour couper l'alimentation du circuit électrique, évitant ainsi des risques d'arcs électriques importants et d'explosion de la batterie lorsque les fils de la batterie sont débranchés.
- **Pour un remisage à long terme :** Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE pour couper l'alimentation du circuit électrique, évitant ainsi que les composants électriques du véhicule ne déchargent la batterie.

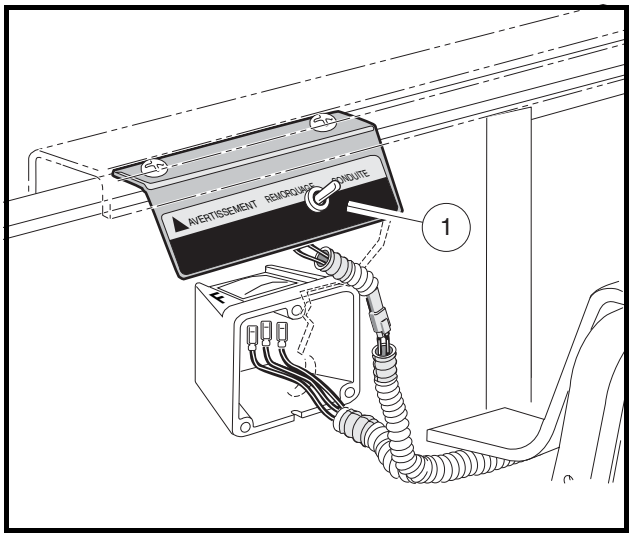

Figure 14 Commutateur de remorquage/conduite – IQ System

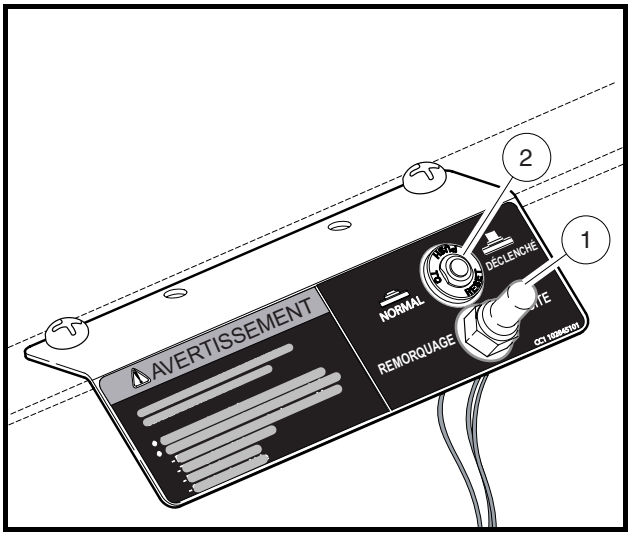

Figure 15 Commutateur de remorquage/conduite – IQ Plus

DISJONCTEUR

Véhicules électriques IQ Plus seulement

Les véhicules IQ Plus sont équipés d'un disjoncteur (2) situé à côté du commutateur de remorquage/conduite **(Figure 15)**. Si le disjoncteur a été déclenché, une série de bips rapides est émise et la vitesse du véhicule ralentit à environ la moitié de sa vitesse maximale programmée. En cas de disjoncteur déclenché, arrêter complètement le véhicule, retirer le siège et pousser le disjoncteur pour le réarmer. Si le disjoncteur se déclenche à nouveau lorsque le véhicule est remis en marche, contacter votre distributeur/concessionnaire local Club Car.

VERROUILLAGE AU POINT MORT

Véhicules à essence DS Villager 4

Pour faciliter le travail du technicien qualifié, une came de verrouillage au point mort (bouton jaune) se trouve à l'arrière du levier marche avant/marche arrière, dans le compartiment moteur. Tirer la came de verrouillage de point mort d'environ 10 mm (3/8 po) puis la tourner d'un demi-tour jusqu'à ce qu'elle s'encliquette, pour la mettre en position d'ENTRETIEN **(Figure 16)**.

- **Véhicule à démarreur à pédale :** Lorsque la came est en position d'ENTRETIEN, le mécanicien peut faire tourner le moteur au point mort pendant certaines procédures d'entretien. Avec la came dans cette position, le véhicule ne fonctionne pas si le levier de MARCHE AVANT/MARCHE ARRIÈRE est placé en position MARCHE AVANT (F) ou MARCHE ARRIÈRE (R).

Pour remettre la came en position de CONDUITE, la tirer environ 10 mm (3/8 po) et la faire tourner d'un demi-tour jusqu'à ce qu'elle s'encliquette **(Figure 17). Voir AVERTISSEMENT et REMARQUE ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **La came étant en position d'ENTRETIEN et le moteur tournant, le véhicule peut se mettre brusquement en mouvement si le levier marche avant/marche arrière est engagé ou accidentellement heurté. Pour éviter ce problème, caler les roues avant et arrière et serrer fermement le frein de stationnement avant d'entretenir ou de quitter le véhicule.**

REMARQUE : Véhicule à démarreur à pédale : *Une fois l'entretien effectué, veiller à remettre la came en position de CONDUITE, sans quoi le véhicule ne se mettra pas en mouvement lorsque le levier de marche avant/marche arrière sera engagé soit en position MARCHE AVANT (F) ou MARCHE ARRIÈRE (R).*

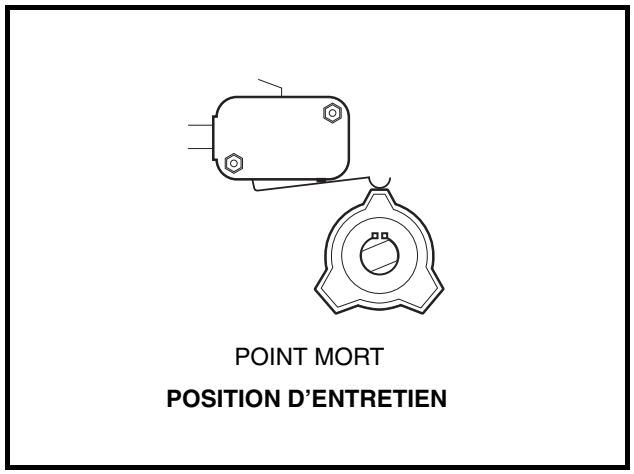

Figure 16 Verrouillage au point mort – entretien : véhicule à essence DS Villager 4

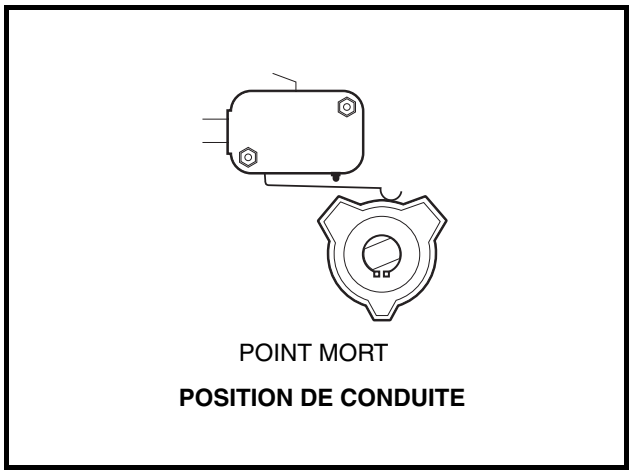

Figure 17 Verrouillage au point mort – conduite : véhicule à essence DS Villager 4

Tous les autres véhicules à essence

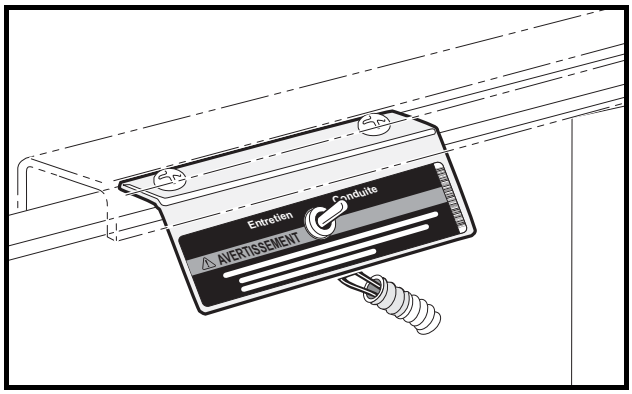

Figure 18 Commutateur de verrouillage au point mort : tous les véhicules à essence sauf DS Villager 4

Pour faciliter le travail du technicien qualifié, un commutateur de verrouillage au point mort se trouve sur le panneau de support de siège, sous le siège **(Figure 18)**. Le commutateur de verrouillage au point mort présente deux positions, ENTRETIEN et CONDUITE, qui sont clairement étiquetées.

- **Véhicules à démarreur à clé :** Lorsque le commutateur est en position d'ENTRETIEN, le technicien peut faire tourner le moteur en MARCHE AVANT (F), MARCHE ARRIÈRE (R) ou au POINT MORT (N) pour effectuer certaines opérations d'entretien ou réparations. Toutefois, si le levier de marche avant/marche arrière est placé en position MARCHE AVANT (F) ou MARCHE ARRIÈRE (R) et la pédale d'accélérateur enfoncée, le moteur s'arrête.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Le commutateur étant en position d'ENTRETIEN et le moteur tournant, le véhicule peut se mettre brusquement en mouvement si le levier marche avant/marche arrière est engagé ou accidentellement heurté. Pour éviter ce problème, caler les roues avant et arrière et serrer fermement le frein de stationnement avant d'entretenir ou de quitter le véhicule.**

REMARQUE : ***Véhicule à démarreur à clé :*** *Une fois l'entretien effectué, le commutateur doit être remis en position de CONDUITE, sans quoi le véhicule s'arrêtera lorsque la pédale d'accélérateur sera enfoncée et le levier de marche avant/marche arrière engagé en position MARCHE AVANT (F) ou MARCHE ARRIÈRE (R).*

STARTER

Véhicules à essence seulement

Le starter se trouve sur le panneau de support de siège **(Figure 19 et Figure 20)**. Si le démarrage est difficile par temps frais ou froid, activer le starter :

- **Véhicule DS Villager 4 :** Appuyer sur le couvercle du starter. Maintenir le couvercle du starter enfoncé pendant le démarrage et le relâcher une fois que le moteur a démarré et qu'il tourne régulièrement.
- **Véhicules TransPorter, Villager 6 et Villager 8 :** Tirer sur le starter à câble. Maintenir le starter à câble tiré pendant le démarrage et le relâcher une fois que le moteur a démarré et tourne régulièrement .

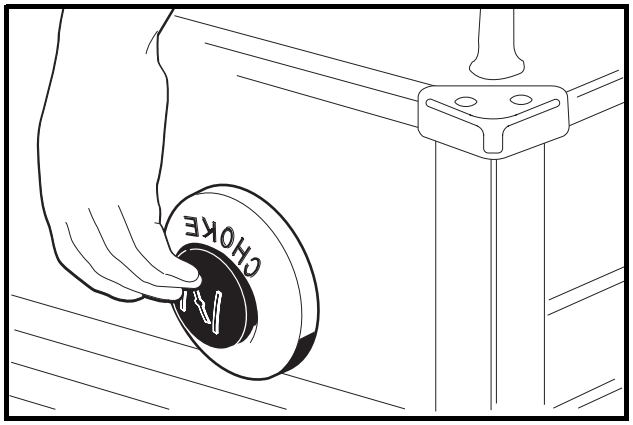

Figure 19 Starter à bouton

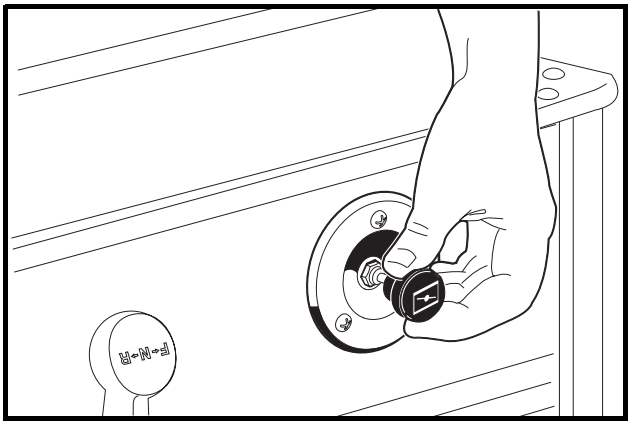

Figure 20 Starter à câble

LISTE DES VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES AVANT UTILISATION

Chaque véhicule Club Car a été complètement inspecté et réglé en usine; cependant, à la livraison de votre nouveau véhicule, il convient de se familiariser avec ses commandes, ses indicateurs et son fonctionnement. Inspecter soigneusement chaque véhicule pour vous assurer qu'il est en bon état de fonctionnement avant d'accepter sa livraison.

Utiliser la liste de contrôles suivante comme guide pour inspecter le véhicule. Cette liste doit être utilisée chaque jour pour s'assurer du bon état de marche du véhicule et de concert avec le programme d'entretien périodique à la page 44. Les problèmes doivent être corrigés par un distributeur/concessionnaire Club Car ou un technicien qualifié.

- **Généralités :** Toutes les pièces doivent être en place et correctement installées. S'assurer que tous les écrous, tous les boulons et toutes les vis sont serrés. Sur les véhicules à essence, vérifier que tous les colliers de tuyau sont serrés et que la courroie de démarrage est correctement tendue.
- **Autocollants de sécurité et d'informations :** Vérifier que tous les autocollants de sécurité et d'informations sont en place. **Consulter les pages 4 à 17.**
- **Pneus :** Vérifier la pression des pneus. En contrôler quotidiennement l'usure ou les dommages et vérifier le gonflage. **Consulter Spécifications des véhicules – véhicules électriques à la page 60.**
- **Batterie(s) :** Vérifier que le niveau d'électrolyte est correct **(Figure 26, page 49 ou Figure 31)**. Vérifier les bornes de batterie. Les fils doivent être serrés et exempts de corrosion. Sur les véhicules électriques, charger complètement les batteries avant d'utiliser le véhicule pour la première fois.
- **Cordon, fiche et prise du chargeur (véhicules électriques) :** Regarder si ces pièces sont fissurées, mal branchées ou si le cordon est effiloché. **Consulter Fiche et prise à la page 53.**
- **Moteur (véhicules à essence) :** Vérifier le niveau d'huile moteur. **Consulter Huile moteur – véhicules à essence à la page 55.**
- **Carburant (véhicules à essence) :** Vérifier le niveau de carburant. **Consulter Instructions de ravitaillement en carburant – véhicule à essence à la page 58.** Vérifier l'absence de fuite de carburant du réservoir à carburant, des conduites, du bouchon, de la pompe, des filtres à carburant et du carburateur quotidiennement.
- **Circuit d'échappement (véhicules à essence) :** Vérifier l'absence de fuite.

⚠ AVERTISSEMENT

- **S'assurer que le plastique a été retiré du bas du siège avant d'utiliser le véhicule. Ne pas le faire peut entraîner un incendie, des dégâts matériels, des blessures graves ou mortelles.**

INSPECTION DE PERFORMANCE

Après s'être familiarisé avec les commandes du véhicule et avoir lu et bien compris les instructions de conduite, effectuer un essai de conduite du véhicule.

Utiliser la liste ci-dessous comme guide pour l'inspection du véhicule et la vérification quotidienne du fonctionnement. Les problèmes doivent être corrigés par un distributeur/concessionnaire Club Car ou un technicien qualifié.

Tous les véhicules

- **Commande de marche avant/marche arrière :** Vérifier son bon fonctionnement. **Consulter Commandes et indicateurs à la page 22.**
- **Freins :** S'assurer que les freins fonctionnent correctement. Lorsque le conducteur appuie à fond sur la pédale de frein avec une force modérée, celle-ci ne doit pas s'enfoncer plus qu'à mi-course et le véhicule doit s'arrêter en douceur, sans dévier. Si la pédale de frein s'enfonce plus qu'à mi-course ou si le véhicule dévie ou ne s'arrête pas, le système de freins doit être vérifié et réglé selon le besoin. Le réglage des freins doit être maintenu pour que la pédale de frein ne puisse en aucun cas être enfoncée jusqu'au plancher.

- **Frein de stationnement :** Lorsqu'il est serré, le frein de stationnement doit bloquer les roues et immobiliser le véhicule (sur une pente de 20 % ou moins). Il doit se desserrer lorsque la pédale de frein ou d'accélérateur est enfoncée.
- **Alarme de marche arrière :** L'alarme sonore de marche arrière devrait retentir lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position MARCHE ARRIÈRE (R).
- **Direction :** Le braquage doit se faire sans efforts et la direction ne doit pas présenter de jeu.
- **Généralités :** Écouter s'il y a des bruits inhabituels tels que des grincements ou des cliquetis. Vérifier la conduite et les performances du véhicule. Si quelque chose est anormal, demander à un distributeur/concessionnaire Club Car ou à un mécanicien qualifié d'inspecter le véhicule.

Véhicules électriques

- **Accélérateur :** Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée, le moteur doit démarrer et le véhicule doit accélérer sans à-coups jusqu'à la vitesse maximum. En MARCHE ARRIÈRE (R), le véhicule roule à vitesse réduite. Lorsque la pédale est relâchée, elle doit retourner à la position initiale et le moteur doit tourner librement ou passer au mode de freinage moteur. **Consulter Freinage moteur « pédale relâchée » ci-dessous.**
- **Détection de vitesse nulle :** Avec le véhicule garé en terrain plat et le frein de stationnement desserré, mettre le commutateur de remorquage/conduite en position de CONDUITE et essayer de pousser le véhicule. Le frein moteur doit s'engager et résister au roulement (déplacement à 1,5 à 4,8 km/h [1 à 3 mi/h] maximum) quelle que soit la position du commutateur de marche avant/marche arrière. Lorsque le freinage moteur à détection de vitesse nulle est enclenché, l'alarme de marche arrière doit émettre une séquence spéciale de bips. **Voir AVERTISSEMENT ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **La détection de vitesse nulle ne limitera pas la vitesse du véhicule à 1,6 km/h (1 mi/h) sur les pentes très raides. Ne pas utiliser le véhicule sur des pentes inclinées à plus de 20 %.**

- **Freinage moteur « pédale relâchée » :** Accélérer jusqu'à la vitesse maximale et relâcher la pédale d'accélérateur. Le freinage moteur doit ralentir le véhicule rapidement et sans à-coup. Le freinage moteur est désengagé lorsque le véhicule ralentit à 17,7 km/h (11 mi/h) pour les véhicules IQ System et à la vitesse programmée pour les véhicules IQ Plus. Cette fonction est sélectionnable pour les véhicules IQ System et programmable pour les véhicules IQ Plus. Contacter votre distributeur/concessionnaire Club Car pour demander des informations sur cette fonction réglable.
- **Freinage moteur « pédale relâchée » :** Accélérer sur une descente avec la pédale d'accélérateur enfoncée. Lorsque le véhicule atteint la vitesse maximale de conception, le frein moteur doit s'engager et limiter le véhicule à sa vitesse maximale de conception. Sur les pentes très raides, le véhicule peut dépasser légèrement sa vitesse maximale de conception, ce qui nécessite l'utilisation de la pédale de frein.

Véhicules à essence

- **Accélérateur pour les véhicules à démarreur à pédale :** La clé de contact ayant été mise en position MARCHE et le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière en position MARCHE AVANT (F), lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée, le moteur doit démarrer et le véhicule doit accélérer sans à-coups jusqu'à la vitesse maximum. Lorsque la pédale est relâchée, elle doit retourner à la position originale et le moteur doit s'arrêter. En marche arrière, la vitesse de tous les véhicules Club Car est réduite.
- **Accélérateur pour les véhicules à démarreur à clé :** Une fois le moteur lancé au moyen de la clé de contact et le levier de marche avant/marche arrière en position MARCHE AVANT (F), le véhicule doit accélérer sans à-coups jusqu'à la vitesse maximum lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée. Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, elle doit retourner à sa position originale et le moteur doit tourner au ralenti.
- **Régulateur :** Vérifier la vitesse maximum du véhicule. Tous les véhicules DS Villager 4 doivent rouler à 19 à 24 km/h (12 à 15 mi/h) au maximum sur une surface de niveau. Les véhicules à essence TransPorter, Villager 6 et Villager 8 doivent rouler à 23 à 26 km/h (14 à 16 mi/h) au maximum sur une surface de niveau.

INSTRUCTIONS DE CONDUITE

⚠ AVERTISSEMENT

- **Seuls les conducteurs ayant leur permis de conduire peuvent conduire le véhicule.**
- **S'assurer que le conducteur est familiarisé avec toutes les commandes et instructions de conduite avant de le laisser prendre le volant.**
- **Ne pas prendre plus de deux passagers par siège.**
- **Ne laisser personne monter sur la plate-forme.**
- **Le véhicule n'est pas spécialement équipé pour les personnes handicapées :**
  - **Avant de permettre à toute personne de conduire le véhicule, s'assurer qu'elle en connaît le fonctionnement.**
  - **S'assurer que tous les passagers peuvent se tenir fermement dans le véhicule avant de les laisser monter.**
- **Pour l'utilisation de nuit, le véhicule doit être équipé de phares, de feux arrière et de catadioptres.**
- **Arrêter le véhicule avant d'actionner le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière. Si cette précaution n'est pas prise, un passager inattentif peut être blessé et/ou le véhicule risque d'être endommagé.**
- **Pour éviter d'être heurté, ne pas se tenir devant ni derrière le véhicule.**
- **Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à bord du véhicule.**
- **Ne conduire le véhicule que depuis le siège du conducteur.**
- **Pour éviter de tomber du véhicule, rester assis et tenir les poignées ou les barres de maintien en permanence. Le conducteur doit garder les deux mains sur le volant lorsque le véhicule se déplace.**
- **Pour éviter les risques de blessure grave, garder toutes les parties du corps à l'intérieur du véhicule.**
- **Pour éviter le retournement du véhicule, ralentir dans les virages.**
- **Pour éviter le retournement du véhicule, toujours rouler lentement le sens de la pente. Éviter de conduire le véhicule sur des pentes inclinées à plus de 20 %.**
- **Éviter d'arrêter un véhicule chargé en pente. S'il est nécessaire de s'arrêter sur une pente, éviter les démarrages brusques ou de reculer et s'arrêter brusquement. Le non-respect de cet avertissement peut conduire au retournement du véhicule.**
- **Pour éviter des risques de blessures aux passagers inattentifs et/ou de dommages au véhicule, éviter les démarrages et arrêts brusques ainsi que les virages serrés.**
- **Pour éviter de perdre le contrôle du véhicule ou de le retourner, réduire la vitesse dans les conditions de conduite difficiles telles que l'herbe humide et les terrains accidentés.**
- **Ne pas utiliser le véhicule sur les voies publiques. Il n'est pas conçu pour être conduit dans la rue et ne doit pas être autorisé sur les voies publiques.**
- **Ce véhicule ne doit être conduit que dans des endroits spécifiés par des opérateurs qualifiés.**
- **Ne pas conduire sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments.**
- **Utiliser les freins pour réduire la vitesse du véhicule lors de la descente de pentes au débrayé.**

Personne ne doit conduire le véhicule sans être au préalable instruit du fonctionnement du véhicule et de l'utilisation correcte de ses commandes. Un conducteur expérimenté doit accompagner les conducteurs novices pour un essai de conduite avant de les laisser utiliser le véhicule seuls.

Pour s'assurer du fonctionnement sécuritaire du véhicule, suivre toutes les procédures à la lettre. Lire attentivement afin s'bien comprendre toutes les instructions avant de conduire le véhicule.

DÉMARRAGE DU VÉHICULE

1. Lire et bien comprendre les commandes. Lire les autocollants de sécurité apposés sur le tableau de bord et/ou au-dessus des pédales.
2. S'assurer que la cargaison est bien arrimée.
3. S'assurer que tout le monde est bien assis et tient les poignées de siège ou les poignées barres. Le conducteur doit garder les deux mains sur le volant.
4. S'assurer que les roues sont braquées dans la direction désirée et que la voie est libre.
5. Démarrage du véhicule :

Véhicules électriques et véhicules à essence à démarreur à pédale :

5.1. Tourner la clé de contact en position MARCHE.

5.2. Sélectionner le sens de marche en mettant le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière à la position désirée (F = marche avant ou R = marche arrière). L'alarme sonore retentit lorsque le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière est en position MARCHE ARRIÈRE (R).

5.3. Enfoncer lentement la pédale d'accélérateur. Le frein de stationnement se desserre automatiquement et le véhicule se met en mouvement. Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée, la vitesse augmente jusqu'à son maximum. **Voir AVERTISSEMENT et REMARQUE ci-dessous.**

Véhicules à essence à démarreur à clé :

5.4. S'assurer que le levier de marche avant/marche arrière est en position POINT MORT (N).

5.5. Appuyer sur la pédale de frein et la maintenir enfoncée.

5.6. Tourner la clé à fond en position DÉMARRAGE (start) et la relâcher une fois que le moteur a démarré. Le moteur tourne au ralenti lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position POINT MORT (N).

5.7. Tout en maintenant les freins serrés, placer le levier de marche avant/marche arrière sur la position désirée (F = marche avant ou R = marche arrière). Une alarme sonore retentit pour avertir que le véhicule est en position MARCHE ARRIÈRE (R).

5.8. Relâcher la pédale de frein, puis appuyer lentement sur la pédale d'accélérateur. Le frein de stationnement se desserre automatiquement et le véhicule se met en mouvement. Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée, la vitesse augmente jusqu'à son maximum. **Voir AVERTISSEMENT et REMARQUE ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Le conducteur doit contrôler sa vitesse dans les descentes.**

Véhicules électriques seulement :

- **Le freinage moteur « pédale relâchée » ou « pédale enfoncée » peut aider à contrôler la vitesse dans les descentes; cependant, un terrain en pente raide ou d'autres conditions exigeront que la pédale de frein soit utilisée en même temps que le freinage moteur.**

Véhicules à essence seulement :

- **Ne pas désengager la MARCHE AVANT (F) en descente. Il ne serait plus possible de passer en MARCHE ARRIÈRE (R) ou de repasser en MARCHE AVANT (F) jusqu'à ce que le véhicule parvienne à un arrêt.**
- **Appuyer sur la pédale de frein et enfoncer partiellement l'accélérateur dans les descentes. Avec la pédale d'accélérateur partiellement enfoncée, le régulateur force le moteur à aider au freinage pour contrôler la vitesse dans les descentes.**

REMARQUE : ***Véhicule à démarreur à pédale :*** *Lorsque le levier de marche avant/marche arrière est mis en position POINT MORT (N), l'alimentation est coupée et le moteur s'arrête.*

Véhicule à démarreur à clé : *Si la pédale d'accélérateur est enfoncée lorsque le levier de marche avant/marche arrière est en position POINT MORT (N) ou si le conducteur essaie de passer de la position MARCHE AVANT (F) à la position MARCHE ARRIÈRE (R) avec la pédale d'accélérateur enfoncée, l'alimentation est coupée et le moteur s'arrête. Pour que le moteur continue de tourner, la pédale d'accélérateur doit être relâchée complètement avant d'actionner le levier de marche avant/marche arrière.*

ARRÊT DU VÉHICULE

⚠ AVERTISSEMENT

- **La conduite dans l'eau peut affecter le freinage. Après avoir conduit dans l'eau, vérifier l'efficacité du freinage en appuyant doucement sur la pédale de frein. Si le véhicule ne ralentit pas normalement, continuer d'appuyer sur la pédale de frein jusqu'à ce que les freins sèchent et fonctionnent à nouveau correctement.**

⚠ ATTENTION

- **Lorsque le véhicule est arrêté en pente, le maintenir en place au moyen de la pédale de frein. Ne pas utiliser la pédale d'accélérateur.**

Pour arrêter le véhicule, relâcher la pédale d'accélérateur et appuyer sur la pédale de frein jusqu'à ce que le véhicule soit complètement immobilisé.

STATIONNEMENT DU VÉHICULE

1. Une fois parvenu à l'arrêt complet, appuyer fermement sur la pédale de frein de stationnement jusqu'à ce qu'elle se verrouille. Ceci empêche le véhicule de se déplacer.
2. Tourner la clé de contact en position ARRÊT et mettre le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N). Retirer la clé lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

- **Véhicules électriques seulement :** Lorsque le commutateur de remorquage/conduite est en position de CONDUITE (avec le commutateur de marche avant/marche arrière ou la clé de contact dans n'importe quelle position), la fonction de détection de vitesse nulle empêche le véhicule de rouler à plus de 1,5 à 4,8 km/h (1 à 3 mi/h) sauf si la pédale d'accélérateur est enfoncée. Ceci permet d'éviter qu'un véhicule garé (avec le frein de stationnement desserré) ne roule trop vite pour pouvoir être rattrapé par une personne à pied.
- **Véhicules à essence seulement :** Tourner le robinet de carburant en position fermée lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT

⚠ AVERTISSEMENT

- **Serrer fermement le frein de stationnement avant de charger le véhicule.**
- **Ne laisser personne monter sur la plate-forme.**
- **Sur les pentes ou terrains accidentés, la charge et la vitesse du véhicule doivent être réduites.**
- **Ne pas excéder la capacité nominale du véhicule. La capacité nominale ne s'applique qu'aux terrains plats.**
- **La surcharge peut affecter la maniabilité du véhicule ou causer une défaillance mécanique, entraînant la perte de contrôle du véhicule et des risques de blessures graves ou mortelles.**
- **Réduire la vitesse et éviter les arrêts brusques en marche arrière. Ne pas prendre ces précautions peut entraîner le capotage ou le retournement du véhicule.**
- **Ne pas charger le hayon arrière. Le hayon arrière doit être en position verticale et verrouillé fermement lorsque le véhicule roule.**
- **Pour éviter le déplacement de la cargaison et le retournement du véhicule, éviter les démarrages et les arrêts brusques ainsi que les virages serrés.**
- **Le centre de gravité de la cargaison peut affecter la tenue de route, la direction et le freinage du véhicule. Lorsque le véhicule est chargé, réduire la vitesse et conduire lentement dans les virages.**

AVERTISSEMENT SUITE À LA PAGE SUIVANTE…

- **Arrimer fermement les cargaisons pour les empêcher de se déplacer puisque le déplacement de celles-ci pourrait affecter la tenue de route du véhicule ou blesser un passager.**
- **Éviter les charges dont la partie supérieure est lourde. Le centre de gravité de la charge ne doit jamais dépasser le bas de la plate-forme de plus de 38 cm (15 po).**
- **Décharger la plate-forme avant de soulever le véhicule avec un cric ou un autre dispositif de levage.**

Centrer et bloquer la cargaison aussi loin que possible vers l'avant de la plate-forme. Ne pas excéder la capacité nominale du véhicule. **Voir les capacités du véhicule dans le tableau ci-dessous.**

	DS Villager 4	Villager 6 et Villager 8	TransPorter
Charge utile maximum (Charge sur la plate-forme de cargaison)	s.o.	s.o.	136 kg (300 lb) (quatre passagers seulement)
Capacité maximum du véhicule (Charge sur la plate-forme de cargaison plus passagers)	363 kg (800 lb)	680 kg (1 500 lb)	680 kg (1 500 lb)

La charge utile maximum doit être réduite du poids de toute option ou tout accessoire installé sur le véhicule. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *Un véhicule TransPorter standard avec un accessoire de cabine d'un poids de 107 kg (235 lb) doit réduire sa charge utile maximale de 107 kg (235 lb) à 31 kg (65 lb).*

TRANSPORT SUR UNE REMORQUE

⚠ AVERTISSEMENT

- **Ne laisser personne monter dans la remorque tractée.**
- **Éviter les démarrages et les arrêts brusques ainsi que les virages serrés lors du remorquage.**
- **Éviter les arrêts en pente lors du remorquage. Si le véhicule doit être arrêté en pente, éviter les démarrages brusques ou de reculer et s'arrêter brusquement. Ceci pourrait faire retourner le véhicule, en entraînant des blessures graves.**
- **La vitesse doit être réduite lors du remorquage d'un véhicule Club Car sur une remorque.**
- **Pour être utilisée sur les voies publiques, la remorque doit être conforme aux réglementations nationales et locales et tels que feux rouges arrière, feux de stop, etc.**
- **Ne pas remorquer un véhicule Club Car derrière un véhicule de tourisme ou un camion sur une route publique sauf s'il est sur une remorque homologuée.**
- **Le véhicule remorqué doit être fermement arrimé sur la remorque, avec le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N), la clé de contact en position ARRÊT et le frein de stationnement fermement serré et verrouillé.**
- **En raison de la longueur supplémentaire de la remorque, être particulièrement prudent dans les virages.**
- **Ne pas transporter le véhicule sur une remorque si ce véhicule est chargé d'une cargaison sur sa plate-forme.**
- **Retirer le pare-brise et sécuriser le bas du siège avant de le transporter sur une remorque.**
- **Véhicules à essence seulement : Tourner le robinet de carburant en position fermée (Figure 21, Page 41).**

Si le véhicule doit être transporté sur de longues distances ou sur des voies publiques, il doit être placé sur une remorque approuvée dont la charge utile est de :

DS Villager 4	363 kg (800 lb)
Villager 6	727 kg (1 600 lb)
Villager 8	909 kg (2 000 lb)
TransPorter	909 kg (2 000 lb)

REMARQUE : *Une double remorque doit avoir une capacité nominale de 2 x 727 kg = 1 454 kg (2 x 1 600 lb = 3 200 lb) pour les véhicules Villager 6, ou 2 x 909 kg = 1 818 kg (2 x 2 000 lb = 4 000 lb) pour les véhicules Villager 8 ou TransPorter.*

REMISAGE – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Tourner la clé de contact en position ARRÊT, retirer la clé et laisser le levier ou le commutateur de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N) pendant le remisage. Ceci empêchera le démarrage involontaire du véhicule et évitera les risques d'incendie. Mettre le commutateur de remorquage/conduite en position de REMORQUAGE.**
- **Ne pas essayer de charger une batterie si elle est gelée ou si le boîtier est ballonné. Mettre de côté d'une façon prudente la batterie. Les batteries gelées peuvent exploser.**

⚠ ATTENTION

- **Les batteries peu chargées gèlent à basses températures.**
- **Afin d'éviter d'exposer les composants électriques à l'humidité et de causer ainsi des dommages, il ne faut pas utiliser de système de lavage sous pression ni d'équipement de nettoyage à la vapeur pour laver le véhicule.**

PRÉPARATION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LE REMISAGE À LONG TERME

1. Décharger le véhicule afin que les pneus ne supportent que son poids.
2. Charger complètement les batteries. **Consulter Charge des batteries à la page 51.**
3. Les batteries doivent être propres et exemptes de corrosion. Laver les dessus et les bornes des batteries avec une solution d'eau et de bicarbonate de soude (237 mL [1 tasse] de bicarbonate de soude pour 3,8 L [1 gal US] d'eau). Rincer la solution des batteries. Ne pas laisser cette solution pénétrer dans les batteries. S'assurer que les bornes sont bien serrées. Laisser les bornes sécher et les vaporiser avec du produit protecteur pour bornes (nº de pièce CCI 1014305).
4. Entreposer le véhicule dans un endroit sec et frais. Cela minimisera la décharge des batteries.
5. Gonfler les pneus à la pression de gonflage recommandée. **Consulter les Spécifications des véhicules – véhicules électriques à la page 60.**
6. Effectuer une lubrification périodique semestrielle. **Consulter les Programmes de lubrification périodique à la page 46.**
7. Nettoyer soigneusement l'avant et l'arrière de la carrosserie, les sièges, la plate-forme, le compartiment de batterie et le dessous du véhicule.
8. Ne pas serrer le frein de stationnement. Caler les roues pour empêcher que le véhicule ne roule.

9. Garder les batteries en pleine charge pendant le remisage.
   - Laisser les chargeurs de batterie branchés pendant le remisage. L'ordinateur de bord active automatiquement le chargeur en cas de besoin. Si le chargeur ne peut pas être laissé branché ou si on ne dispose pas d'alimentation c.a. pour le remisage à long terme, débrancher les batteries pour le remisage **(Figure 2**, **Figure 3, ou Figure 4, page 21)**.

ATTENTION

- **Il faut bien vérifier les batteries et le chargeur tous les mois pour garder un niveau d'eau de batterie correct et s'assurer que le chargeur fonctionne correctement pendant le remisage.**

REMISE EN SERVICE D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE APRÈS REMISAGE

1. Si nécessaire, connecter les batteries et serrer les bornes à 12,4 N·m (110 lb·po).
2. Charger complètement les batteries.
3. Gonfler les pneus à la pression de gonflage recommandée. **Consulter les Spécifications des véhicules – véhicules électriques à la page 60.**
4. Effectuer la Liste des vérifications quotidiennes avant utilisation à la page 33 et l'Inspection de performance à la page 33.

REMISAGE – VÉHICULES À ESSENCE

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

⚠ DANGER

- **Ne pas essayer de vidanger de l'essence lorsque le moteur est chaud ou qu'il tourne.**
- **S'assurer de bien essuyer toute essence répandue avant d'utiliser le véhicule.**
- **Conserver l'essence uniquement dans un récipient homologué. Entreposer dans un lieu bien aéré, loin des étincelles, des flammes vives, des radiateurs et des sources de chaleur.**
- **Garder l'essence hors de portée des enfants.**
- **Ne pas siphonner l'essence du véhicule.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Tourner la clé de contact en position ARRÊT, retirer la clé et laisser le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N) pendant le remisage. Ceci empêchera le démarrage involontaire du véhicule et évitera les risques d'incendie.**
- **Tourner le robinet de carburant à la position fermée (Figure 21, Page 41).**
- **Ne pas essayer de charger une batterie si elle est gelée ou si le boîtier est ballonné. Se débarrasser de la batterie. Les batteries gelées peuvent exploser.**

⚠ ATTENTION

- **Les batteries peu chargées gèlent à basses températures.**

PRÉPARATION DU VÉHICULE À ESSENCE POUR LE REMISAGE À LONG TERME

1. Décharger le véhicule afin que les pneus ne supportent que son poids.
2. Entreposer le véhicule dans un endroit sec et frais. Cela minimisera la décharge des batteries. Si la batterie semble être faible, la faire charger par un technicien qualifié. Utiliser un chargeur de batterie 12 volts de type automobile de 10 ampères maximum.
3. Vidanger le carburateur et boucher le réservoir à carburant.
   3.1. Mettre le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N) et la came de verrouillage au point mort en position d'ENTRETIEN. Tourner le robinet de carburant en position fermée **(Figure 21)** et faire tourner le moteur jusqu'à ce que le carburant restant dans le carburateur et les conduites soit épuisé et que le moteur cale. Remettre la came de verrouillage au point mort en position de CONDUITE.

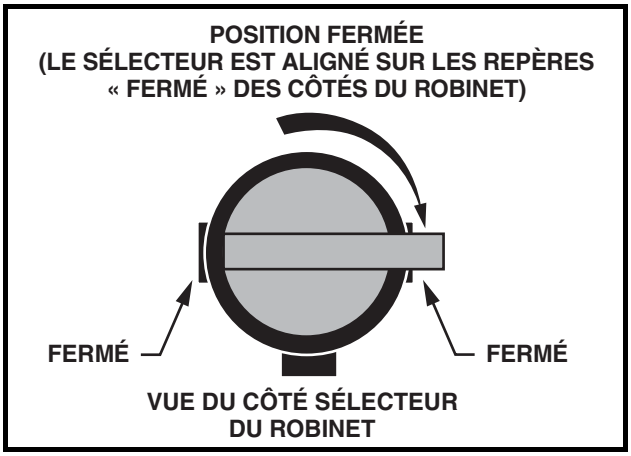

Figure 21 Robinet de carburant – position fermée

   3.2. Desserrer (sans la retirer) la vis de vidange du carburateur et vidanger le carburant restant dans la cuvette dans un petit récipient propre, puis le vider dans le réservoir à carburant du véhicule. Serrer la vis de purge du carburateur.
   3.3. Remplir le réservoir jusqu'à environ 2,5 cm (1 po) du haut et ajouter un stabilisant (tel que le produit Sta-Bil®), conformément aux instructions du fabricant.
   3.4. Débrancher la conduite d'aération du raccord d'aération du réservoir à carburant.
   3.5. Boucher hermétiquement le raccord d'aération du réservoir. Nous recommandons d'utiliser un bouchon en vinyle emboîtable.
4. Débrancher les câbles de batterie, en commençant par le câble négatif (-).
5. Les batteries doivent être propres et exemptes de corrosion. Laver les dessus et les bornes des batteries avec une solution d'eau et de bicarbonate de soude (237 mL [1 tasse] de bicarbonate de soude pour 3,8 L [1 gal US] d'eau). Rincer la solution des batteries. Ne pas laisser cette solution pénétrer dans les batteries. S'assurer que les bornes sont bien serrées. Laisser les bornes sécher et les vaporiser avec le produit protecteur pour bornes (nº de pièce CCI 1014305).
6. Pour protéger le moteur, déposer la bougie et verser 14,2 mL (1/2 oz) d'huile SAE 10 dans le moteur par le trou de la bougie. Faire tourner le vilebrequin à la main de plusieurs tours et installer la bougie.
7. Gonfler les pneus à la pression de gonflage recommandée. **Consulter Spécifications des véhicules – véhicules à essence à la page 62.**
8. Effectuer une lubrification périodique semestrielle. **Consulter Programmes de lubrification périodique à la page 46.**
9. Nettoyer soigneusement l'avant et l'arrière de la carrosserie, les sièges, la plate-forme, le compartiment moteur et le dessous du véhicule.
10. Ne pas serrer le frein de stationnement. Caler les roues pour empêcher que le véhicule ne roule.

REMISE EN SERVICE D'UN VÉHICULE À ESSENCE APRÈS REMISAGE

1. Remise en service du circuit de carburant.
   1.1. Retirer le bouchon de l'évent du réservoir à carburant **(Figure 37, Page 58)**.
   1.2. Connecter le tube d'aération à l'évent du réservoir à carburant.
2. Connecter les câbles de batterie, le câble positif (+) en premier, et serrer les bornes à un couple de 16 N·m (12 lb·pi).
3. Ouvrir complètement le robinet de carburant **(Figure 22)**. S'assurer que le robinet est complètement ouvert. Un robinet partiellement fermé **(Figure 23)** lorsque le starter est utilisé peut causer l'encrassement de la bougie et la défaillance du moteur.
4. **Véhicules à démarreur à pédale :** Mettre le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N) et la came de verrouillage au point mort en position d'ENTRETIEN. Faire tourner le moteur jusqu'à ce que de l'essence soit pompée dans le carburateur et les conduites de carburant et que le moteur démarre. Arrêter le moteur et remettre la came de verrouillage au point mort en position de CONDUITE. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

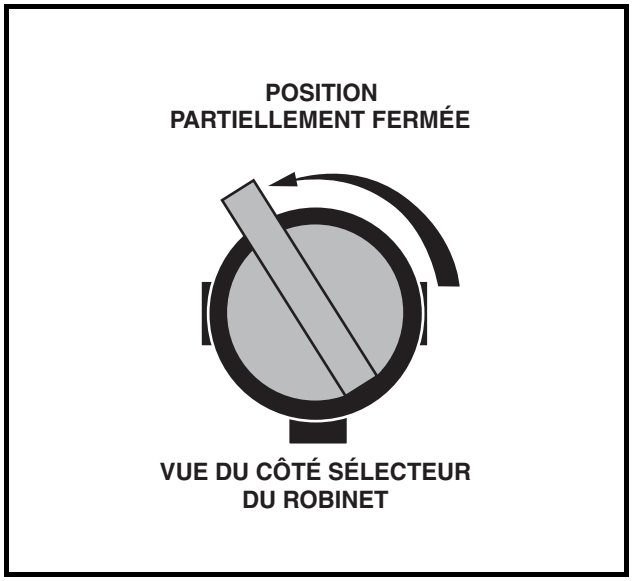

Figure 22 Robinet de carburant – position ouverte

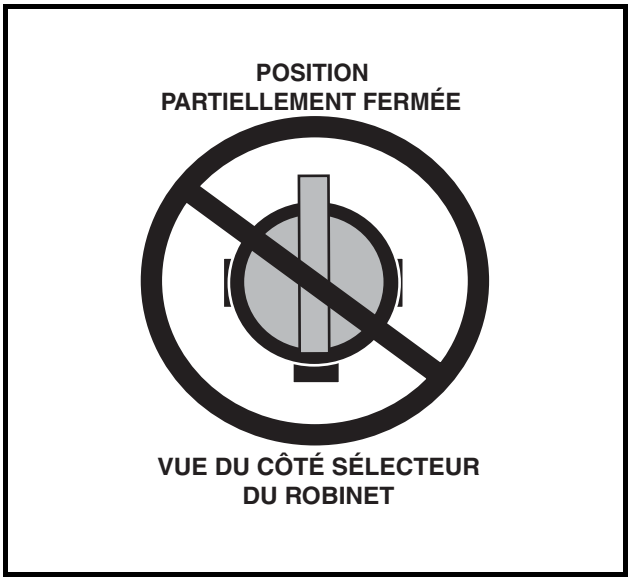

Figure 23 Robinet de carburant – position partiellement fermée

5. **Véhicules à démarreur à clé :** Mettre le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N). Faire tourner le moteur jusqu'à ce que de l'essence soit pompée dans le carburateur et les conduites de carburant et que le moteur démarre. Arrêter le moteur. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *Lors de la remise en service, l'huile ajoutée au moteur pour le remisage peut causer une fumée excessive pendant une brève période.*

6. Gonfler les pneus à la pression de gonflage recommandée. **Consulter les Spécifications des véhicules – véhicules à essence à la page 62.**
7. Effectuer la Liste des vérifications quotidiennes avant utilisation à la page 33 et l'Inspection de performance à la page 33.

ENTRETIEN

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

Pour assurer un fonctionnement sans problème du véhicule, il est essentiel de suivre un programme d'entretien préventif établi. Un entretien régulier du véhicule peut permettre d'éviter des immobilisations et des réparations onéreuses dues à la négligence. Utiliser la liste des contrôles de sécurité, avant utilisation et quotidiens, et l'inspection de performance à la page 33 ainsi que les Programmes d'entretien périodique et Programmes de lubrification périodique ci-dessous pour garder le véhicule en bon état de marche.

Un véhicule ne fonctionnant pas correctement ne doit pas être utilisé tant qu'il n'est pas correctement réparé. Ceci permet d'éviter des dommages supplémentaires au véhicule et des risques de blessures dues à un état dangereux.

Contacter le distributeur/concessionnaire Club Car local pour toutes les réparations et entretiens périodiques annuels et semestriels.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Si des problèmes sont détectés durant une inspection ou un entretien programmé, ne pas utiliser le véhicule avant que les réparations aient été effectuées. Ne pas effectuer les réparations nécessaires peut provoquer un incendie, des dommages matériels et des blessures graves ou mortelles.**
- **Très chaud ! Ne pas essayer de travailler sur un moteur ou un système d'échappement chaud. Cela présente des risques de brûlures graves.**
- **Ne pas travailler sur le groupe moteur ni sous la plate-forme lorsque la plate-forme est chargée.**

Véhicules à essence seulement :

- **Pièces en mouvement : Ne pas essayer d'entretenir un véhicule à essence lorsque le moteur tourne.**
- **Tourner le robinet de carburant en position fermée (Figure 21, Page 41).**
- **Pour empêcher un démarrage accidentel du véhicule, toujours débrancher le câble de batterie négatif (-) en premier (Figure 1, Page 21), puis débrancher le fil de la bougie avant d'effectuer l'entretien du véhicule.**
- **Masse du châssis – Ne pas laisser d'outils ou autres objets métalliques entrer en contact avec le châssis lors du débranchement des câbles de batteries ou autres fils électriques. Ne jamais laisser un fil positif entrer en contact avec le châssis, le moteur ou autre partie métallique.**

PROGRAMMES D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

⚠ AVERTISSEMENT

- **Les entretiens, réparations et réglages doivent être effectués conformément aux instructions du Manuel d'entretien et de réparations.**

REMARQUE : *Si le véhicule est constamment utilisé dans des conditions difficiles ou éprouvantes, les entretiens préventifs devront être effectués plus fréquemment que ne l'indiquent les programmes d'entretien et de lubrification périodiques.*

Les Programmes d'entretien périodique et Programmes de lubrification périodique doivent être respectés pour maintenir le véhicule en parfait état de fonctionnement.

PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

INTERVALLE RÉGULIER	ENTRETIEN	
Entretien quotidien par le propriétaire	Batteries	Charger les batteries (après chaque utilisation seulement).
	Système de freins	Vérifier les freins selon le protocole de l'Inspection de performance à la page 33. Régler selon les besoins.
Entretien hebdomadaire par le propriétaire	Batteries	Vérifier le niveau d'électrolyte. Ajouter de l'eau si besoin. **Voir la page 49.**
Entretien mensuel par le propriétaire ou par un technicien qualifié	Batteries	Laver le dessus des batteries et nettoyer les bornes avec une solution d'eau et de bicarbonate de soude.
	Pneus	Vérifier la pression d'air et la rectifier selon les besoins. **Consulter les Spécifications des véhicules – véhicules électriques à la page 60.**.
	Véhicule en général	Laver le compartiment de batteries et le dessous du véhicule.
Entretien semestriel par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 50 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Système de freins	Vérifier les plaquettes de freins et les remplacer si besoin ou régler selon les besoins. **Consulter la section 6 – Freins de roues dans le Manuel d'entretien et réparations approprié.**
		Lubrifier les coulisses de freins selon le programme de lubrification. **Consulter la section 6 – Freins de roues dans le Manuel d'entretien et réparations approprié.**
		Vérifier que les câbles de frein ne sont pas endommagés; les remplacer si besoin.
	Câblage et connexions électriques	Vérifier que les connexions sont bien serrées et ne sont pas endommagées.
	Commutateur de marche avant/marche arrière	Vérifier l'état des contacts et des connexions de fils; s'assurer que les connexions sont bien serrées.
	Alignement et pincement des roues avant	Vérifier et rectifier selon les besoins. **Consulter la section 7 – Direction et suspension avant dans le Manuel d'entretien et réparations approprié.**
	Régulateur de sortie du contrôleur de moteur (MCOR)	Vérifier le serrage de la boulonnerie, et s'assurer de l'absence de fissures et d'autres dommages.
Entretien annuel par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 100 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Batteries	Si les batteries ne fonctionnent pas comme prévu, **consulter la section 13 – Batteries, du manuel d'entretien et de réparations approprié.**

PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE – VÉHICULES À ESSENCE

INTERVALLE RÉGULIER	ENTRETIEN	
Entretien quotidien par le propriétaire	Système de freins	Vérifier les freins selon le protocole de l'Inspection de performance à la page 33. Régler selon les besoins.
Entretien mensuel par le propriétaire ou par un technicien qualifié	Moteur	Vérifier le niveau d'huile du moteur; la changer selon le besoin. **Consulter Programmes de lubrification périodique à la page 46.** Évacuer convenablement les huiles usées.
		Vérifier l'admission d'air de refroidissement du moteur; examiner la partie non protégée de l'échappement pour déceler herbe et débris et nettoyer si besoin.
	Pneus	Vérifier la pression d'air et la rectifier selon les besoins. **Consulter Spécifications des véhicules – véhicules électriques à la page 60.**
	Véhicule en général	Laver le compartiment moteur et le dessous du véhicule. Ne jamais laver un moteur chaud.
Entretien semestriel par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 50 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Batterie	Nettoyer les bornes et laver le boîtier. Vérifier le niveau d'électrolyte. **Voir la page 54.**
	Alignement et pincement des roues avant	Vérifier et rectifier selon les besoins. **Consulter la section 7 – Direction et suspension avant dans le Manuel d'entretien et réparations approprié.**
	Câblage et connexions électriques	Vérifier que les connexions sont bien serrées et ne sont pas endommagées.
	Système de freins	Vérifier les plaquettes de freins et les remplacer si besoin ou régler selon les besoins. **Consulter la section 6 – Freins de roues dans le Manuel d'entretien et réparations approprié.**
		Lubrifier les coulisses de freins selon le programme de lubrification. **Consulter la section 6 – Freins de roues dans le Manuel d'entretien et réparations approprié.**
		Vérifier que les câbles de frein ne sont pas endommagés; les remplacer si besoin.
Entretien annuel par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 100 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Moteur	Vérifier l'absence de fuite autour des joints, des bouchons de remplissage, etc.
		Inspecter, nettoyer et régler l'écartement d'électrode de la bougie; la remplacer si besoin.
	Circuit d'admission d'air du moteur	Vérifier l'élément du filtre à air; le nettoyer et le remplacer selon le besoin. Se débarrasser convenablement du filtre usé.
		Vérifier le serrage des colliers. Vérifier que le tuyau n'est pas fendu.
	Véhicule en général	Vérifier le serrage de la boulonnerie et resserrer si besoin.
Entretien à effectuer tous les deux ans par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 200 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Filtres à carburant	Les remplacer. Se débarrasser convenablement des filtres usés.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Si des problèmes sont détectés durant une inspection ou un entretien programmé, ne pas utiliser le véhicule avant que les réparations aient été effectuées. Ne pas effectuer les réparations nécessaires peut provoquer un incendie, des dommages matériels et des blessures graves ou mortelles.**

PROGRAMMES DE LUBRIFICATION PÉRIODIQUE

PROGRAMME DE LUBRIFICATION PÉRIODIQUE – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

INTERVALLE RÉGULIER	ENTRETIEN	POINTS DE LUBRIFICATION	LUBRIFIANT RECOMMANDÉ
Entretien semestriel par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 50 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Paliers d'arbre de la pédale de frein	1	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Tringlerie et pivots de freins	2	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Clefs de retenue de pivot d'accélérateur	3	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Prise de chargeur (Véhicules à essence seulement)	4	WD-40
	Coulisses de frein	5	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Suspension avant (5 graisseurs)	6	Graisse de châssis (EP NLGI qualité 2)
Annuellement par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 100 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Vérifier et remplir les boîte de vitesses et différentiel jusqu'au niveau du bouchon.	7	0,67 litres (22 oz) SAE 30 WT. Huile API classe SE, SF ou SG (ou supérieure)
	Inspecter les roulements de roue avant (regarnir selon le besoin) (véhicules à frein à quatre roues seulement)	8	Graisse de châssis (EP NLGI qualité 2)

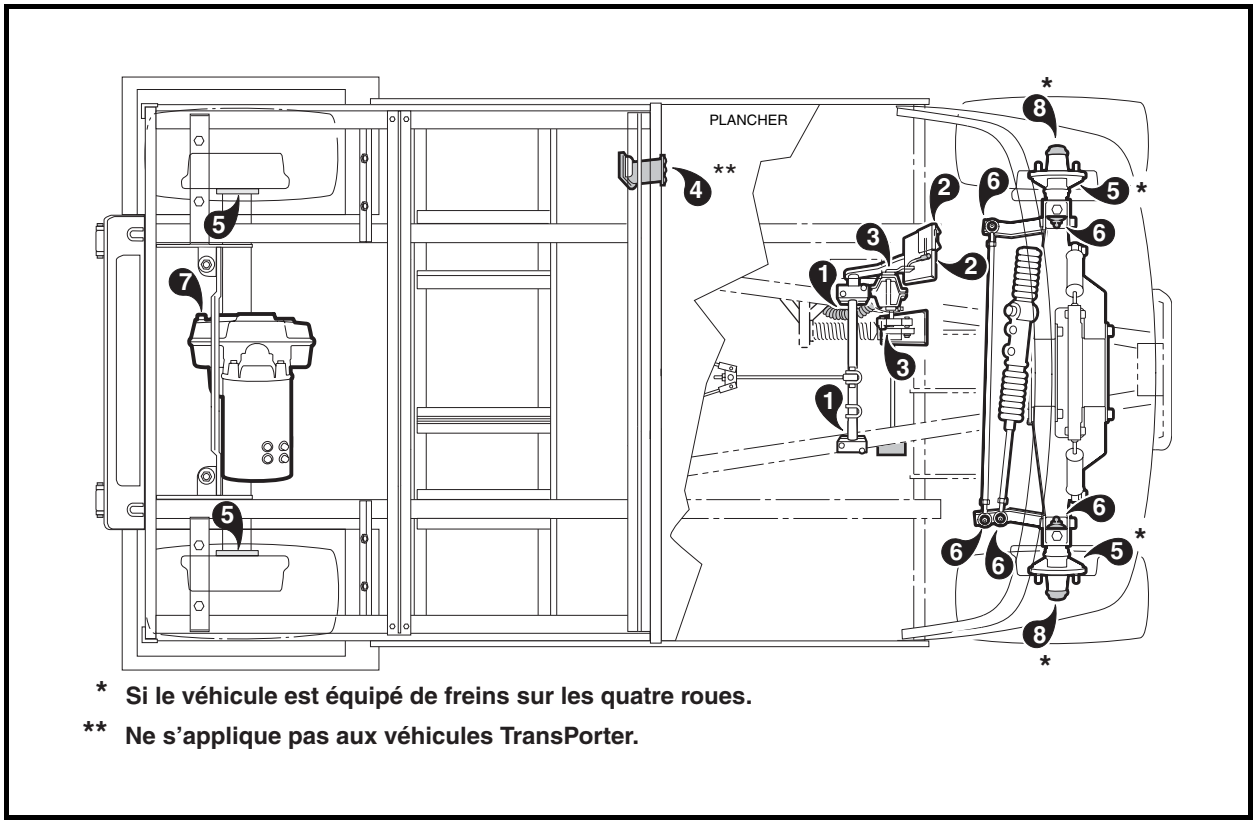

Figure 24 Points de lubrification – véhicules électriques

PROGRAMME DE LUBRIFICATION PÉRIODIQUE – VÉHICULES À ESSENCE

INTERVALLE RÉGULIER	ENTRETIEN	POINTS DE LUBRIFICATION	LUBRIFIANT RECOMMANDÉ
Entretien semestriel par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 50 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Paliers d'arbre de la pédale de frein	1	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Tringlerie et pivots de freins	2	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Pivots de poussoir d'accélérateur, montures et pivots de câble de changement de vitesse	3	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
	Suspension avant (5 graisseurs)	4	Graisse de châssis (EP NLGI qualité 2)
	Coulisses de frein	5	Graisse Dry Moly (nº de pièce CCI 1012151)
Annuellement par un technicien qualifié uniquement (ou toutes les 100 heures de fonctionnement, selon la première échéance)	Vérifier et remplir les boîte de vitesses et différentiel intégrés jusqu'au niveau du bouchon.	6	0,8 litre (27 oz) de graisse à pignons 80-90 WT. API classe GL-3 ou 80-90 WT. AGMA classe EP
	Inspecter les roulements de roue avant (regarnir si nécessaire) (véhicules à frein à quatre roues seulement)	7	Graisse de châssis (EP NLGI qualité 2)
Premier changement après 100 heures – puis toutes les 200 heures de fonctionnement ou une fois par an – selon la première échéance	Changer l'huile moteur et le filtre à huile.	8	0,95 litre (32 oz) sans filtre; 1,12 litres (38 oz) avec filtre. **Figure 36, page 57**

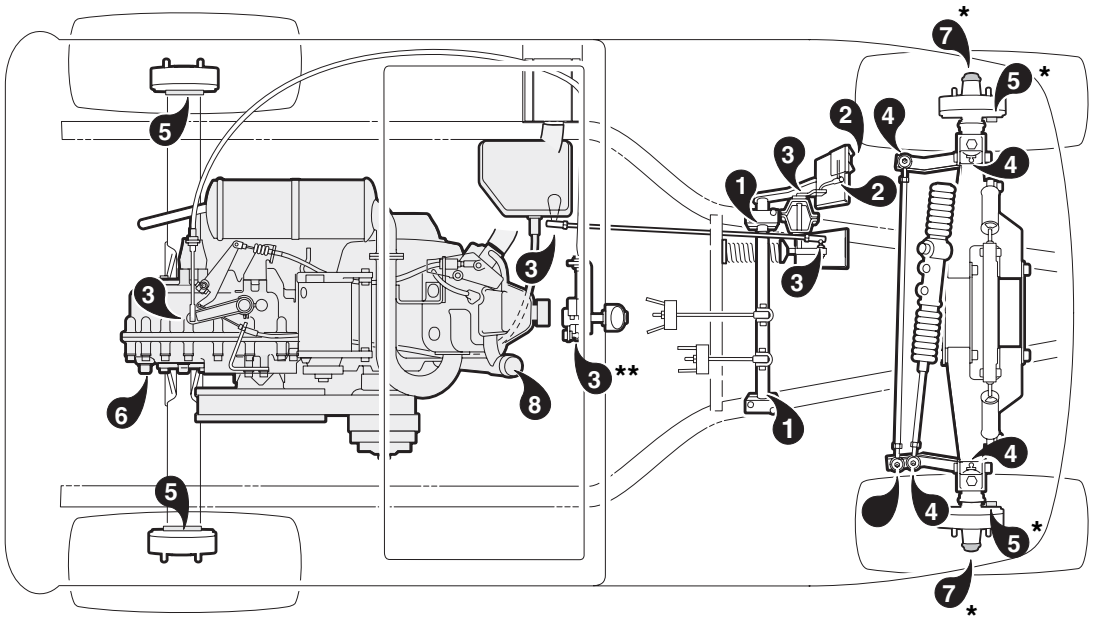

***** **Si le véhicule est équipé de freins sur les quatre roues.**

****** **Ne s'applique qu'aux véhicules DS Villager 4.**

Figure 25 Points de lubrification – véhicules à essence

CONTRÔLEUR DU VÉHICULE – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le véhicule électrique Club Car est équipé de contrôleurs de vitesse « Solid State ». Pour entretenir et maintenir correctement le contrôleur de vitesse « Solid State », il est nécessaire de comprendre le circuit électrique et les fonctions de tous ses composants. Par conséquent, si des réparations ou entretiens sont nécessaires, Club Car recommande de les confier à un distributeur/concessionnaire agréé utilisant des pièces d'origine Club Car.

BATTERIES – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

⚠ DANGER

- **Batterie – Gaz explosifs ! Ne pas fumer ! Garder les sources d'étincelles et flammes loin du véhicule et du site d'entretien. Les outils, fils et objets métalliques peuvent produire des étincelles lorsqu'ils sont mis en court-circuit entre les bornes des batteries. Suivre attentivement toutes les instructions lors du travail sur les batteries.**
- **Charger les batteries uniquement dans un endroit bien aéré. Les batteries dégagent de l'hydrogène pendant la charge. L'hydrogène est un gaz explosif et ne doit jamais dépasser une concentration de 2 % dans l'air.**
- **Batterie – poison ! Contient de l'acide ! Risque de brûlures graves. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Antidotes :**
  - **Contact avec la peau : rincer à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.**
  - **Ingestion : boire de grandes quantités de lait ou d'eau, puis du lait de magnésie ou de l'huile végétale. Appeler immédiatement un médecin.**
  - **Yeux : rincer à l'eau pendant 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Porter des lunettes de sécurité ou une protection oculaire approuvée lors de l'entretien du véhicule. Porter un masque facial protecteur intégral et des gants en caoutchouc lors de l'entretien des batteries.**
- **Toujours utiliser des outils isolés lors du travail à proximité des batteries ou des connexions électriques.**
- **S'assurer que les connexions des batteries sont propres et bien serrées. Consulter Entretien des batteries à la page 49.**
- **Utiliser exclusivement des fils de calibre nº 4 (AWG) avec des bornes de faible résistance pour remplacer les fils de batterie sur les modèles IQ Plus.**

ATTENTION

- **Désactiver tous les accessoires avant de recharger les batteries.**

REMARQUE : *Recycler ou éliminer les batteries usées conformément aux réglementations locales et nationales.*

Les véhicules électriques Club Car utilisent des batteries à charge poussée. Les batteries automobiles ne doivent jamais être utilisées sur des véhicules électriques.

Les batteries neuves ne donneront pas leur capacité maximale avant d'être déchargées et rechargées 20 à 50 fois. Pour obtenir une vie utile maximum des batteries neuves, limiter l'utilisation des véhicules équipés de batteries neuves à une heure entre les charges pendant les deux premiers mois d'utilisation. Les batteries doivent être complètement chargées avant la première utilisation d'un véhicule neuf, avant la première utilisation d'un véhicule après remisage et avant de mettre le véhicule en service chaque jour.

ENTRETIEN DES BATTERIES

Pour garder les batteries en bon état de marche, suivre régulièrement ce programme d'entretien. Un entretien approprié des batteries est déterminant non seulement pour assurer leur bonne performance mais aussi leur fonctionnement en toute sécurité. **Voir AVERTISSEMENT ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **S'assurer que les connexions des batteries sont propres et bien serrées.**
- **Utiliser exclusivement des fils de calibre nº 4 (AWG) avec des bornes de faible résistance pour remplacer les fils de batterie sur les modèles IQ Plus.**
- **Si les bornes des câbles de batterie sont détériorées ou corrodées, les nettoyer ou les remplacer si besoin. Sans quoi, il y a risque de surchauffe pendant le fonctionnement, ce qui pourrait causer un incendie, des dommages matériels ou des blessures graves.**

1. Les batteries doivent être gardées propres et exemptes de corrosion. Laver les dessus et les bornes des batteries avec une solution d'eau et de bicarbonate de soude (237 mL [1 tasse] de bicarbonate de soude pour 3,8 L [1 gal US] d'eau). Rincer la solution des batteries. Ne pas laisser cette solution pénétrer dans les batteries. S'assurer que les bornes sont bien serrées. Laisser les bornes sécher et les vaporiser avec du produit protecteur pour bornes (nº de pièce CCI 1014305).

REMARQUE : *Évacuer convenablement les eaux usées.*

2. Le niveau d'électrolyte des batteries doit être vérifié toutes les semaines **(Figure 26)**. Ajouter de l'eau uniquement après la charge sauf si le niveau d'électrolyte se trouve au-dessous du haut des plaques. Dans ce cas, ajouter juste assez d'eau pour couvrir les plaques, recharger, puis vérifier de nouveau le niveau. Ne jamais charger les batteries si les plaques sont exposées au-dessus du niveau d'électrolyte. Pour une durabilité maximale, n'ajouter que de l'eau distillée.

ATTENTION

- **Ne pas trop remplir les batteries.**

REMARQUE : *Un pistolet ou une bouteille de remplissage de batterie est disponible chez de nombreux marchands de pièces détachées automobiles.*

3. Les sangles de maintien de batterie doivent être assez serrées pour que la batterie ne bouge pas lorsque le véhicule se déplace, mais pas au point de fissurer ni de déformer le boîtier de batterie. Serrer les écrous de maintien à 4,5 N·m (40 lb·po). Les connexions de bornes doivent être propres et serrées et toutes les isolations usées et les fils effilochés doivent être remplacés. Serrer les vis à 12,4 N·m (110 lb·po).
4. Après utilisation, les batteries doivent être mises en charge. Elles ne doivent jamais être laissées déchargées plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire (ne pas les laisser déchargées toute une nuit).

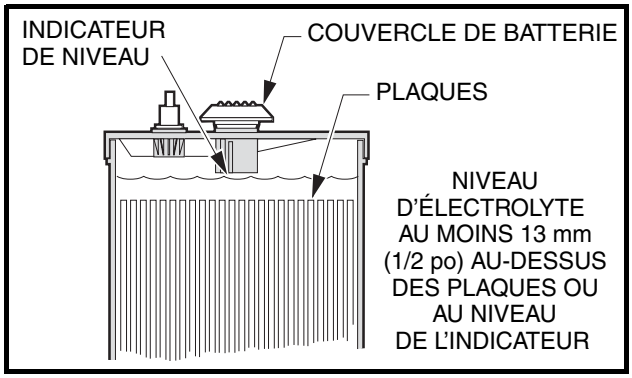

Figure 26 Niveau d'électrolyte de la batterie d'un véhicule électrique

CHARGEUR DE BATTERIE – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

⚠ DANGER

- **Les locaux dans lesquels les batteries sont chargées doivent être bien aérés. La concentration d'hydrogène dans l'air ne doit jamais dépasser 2 %. Le volume total d'air dans les locaux de charge doit être changé cinq fois par heure. Les ventilateurs d'aération doivent être placés au point le plus haut du toit. Consulter un ingénieur local CVC.**
- **Ne pas charger les batteries du véhicule si ce dernier est couvert ou enfermé. Toute enceinte ou couverture doit être retirée ou ouverte et tirée en arrière lorsque les batteries sont en cours de charge. L'accumulation de l'hydrogène gazeux peut causer une explosion.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Seuls des techniciens qualifiés devraient réparer ou entretenir le chargeur. Veuillez contacter un distributeur/concessionnaire Club Car à ce sujet.**
- **Chaque chargeur doit être branché sur un circuit monophasé de 15 ou 20 ampères protégé séparément (par fusible ou disjoncteur), conformément à tous les codes électriques locaux applicables.**
- **Faire immédiatement remplacer les fils ou câbles d'alimentation usés, coupés ou détériorés.**
- **S'assurer que toutes les connexions de fils de la prise et du fusible sont propres et serrées.**
- **Ne pas exposer les chargeurs à la pluie ou à des liquides. Garder les chargeurs au sec.**
- **Ne pas utiliser près de carburants, de poussière céréalières, de solvants, de diluants ou d'autres produits inflammables. Les chargeurs peuvent enflammer des vapeurs et des matériaux inflammables.**
- **Brancher le cordon d'alimentation c.a. du chargeur sur une prise à trois broches correctement mise à la terre, de la tension et de la fréquence appropriées comme indiqué sur le chargeur.**
- **Ne pas utiliser d'adaptateur pour brancher le chargeur avec une prise à trois broches dans une prise murale à deux broches. Une connexion incorrecte du conducteur de mise à la terre de l'équipement peut causer un choc électrique ou un incendie.**
- **N'utiliser qu'une rallonge ou une prise électrique qui accepte une prise à trois broches. La rallonge doit être trifilaire de nº 12 AWG (jauge américaine des fils) ou de nº 14 SWG (jauge britannique des fils), et être la plus courte possible. L'utilisation d'une rallonge incorrecte peut causer un choc électrique ou un incendie.**
- **Ne pas utiliser le chargeur s'il a reçu un coup violent, s'il est tombé ou s'il a été endommagé de toute autre manière.**
- **Ne jamais insérer quelque objet que ce soit dans le chargeur par les fentes du boîtier. Il risquerait de toucher des points de tension dangereuse ou de causer un court-circuit pouvant causer un incendie ou un choc électrique.**
- **Ne pas brancher un chargeur stationnaire sur une prise si le cordon ou la prise du chargeur ou la prise du véhicule est cassé, endommagé ou ne fournit pas un bon contact électrique. Un incendie ou des blessures pourraient en résulter. Le faire réparer ou remplacer immédiatement par un technicien qualifié.**
- **Lors de l'utilisation d'un chargeur stationnaire, ne pas tirer sur le cordon d'alimentation c.c. (Figure 28, Page 52). Ne pas tordre, forcer ni plier la fiche. Pour débrancher, saisir la fiche, pas le cordon, et la tirer doucement et bien droit de la prise (Figure 27, Page 52).**
- **Lorsque le chargeur est en marche, son cordon d'alimentation c.c. peut être débranché de la prise du véhicule en le tirant *lentement*. Des saccades ou une traction brusque sur le cordon d'alimentation c.c. peut causer des arcs et des brûlures risquant d'endommager la fiche et la prise et de faire exploser les batteries.**

AVERTISSEMENT SUITE À LA PAGE SUIVANTE…

⚠ AVERTISSEMENT

- **Ne pas utiliser un chargeur si :**
  - **La prise n'est pas assez serrée ou ne fait pas un bon contact.**
  - **La fiche et la prise semblent plus chaudes que leur température normale pendant la charge.**
  - **Les broches ou contacts de la fiche sont pliés ou corrodés.**
  - **La fiche, la prise ou les cordons sont coupés, usés ou présentent des fils à nu ou sont endommagés de quelque manière que ce soit.**
- **Utiliser un chargeur présentant un des symptômes ci-dessus peut causer un incendie, des dommages matériels et des blessures graves ou mortelles.**
- **Ne pas obstruer ni couvrir les fentes d'aération du chargeur. Elles assurent l'aération et empêchent le chargeur de surchauffer.**
- **Ne pas laisser les vêtements, couvertures ni tout autre matériau couvrir le chargeur.**
- **Ne pas laisser le chargeur fonctionner pendant plus de 30 minutes à 19 ampères ou plus.**
- **Installer des protections contre les surtensions sur les lignes d'alimentation c.a. Les limiteurs de surtension aident à protéger les composants électriques du chargeur et du véhicule contre tous les éclairs sauf ceux qui sont proches ou directs.**

REMARQUE : *L'ordinateur de bord du véhicule ayant une fonction de charge de remisage qui contrôle et recharge automatiquement les batteries, si besoin est, tous les 15 jours; le chargeur peut rester branché sur le véhicule pendant toute la période de remisage.*

À l'issue de la première et de la seconde heures du cycle de charge, le chargeur s'interrompra afin d'exécuter un programme d'autodiagnostic (l'ampèremètre descend à zéro). La charge reprend quelques instants plus tard (l'ampèremètre indique de nouveau l'état de charge précédent).

Chaque véhicule électrique est fourni soit d'un chargeur de batterie stationnaire totalement automatique (Villager), soit d'un chargeur de bord totalement automatique (TransPorter) faisant partie de l'équipement standard. Le cordon de courant alternatif du chargeur doit être branché sur une source capable de fournir 15 ampères minimum par chargeur.

Pour réduire le risque de choc électrique, le chargeur de batterie doit être mis à la terre. Le chargeur est équipé d'un cordon d'alimentation c.a. ayant un conducteur de mise à la terre de l'équipement et une fiche à prise de terre. Cette fiche doit être connectée à une prise appropriée, correctement installée et mise à la terre conformément au code électrique national et à tous les codes et réglementations locaux. Consulter les instructions du Manuel d'utilisation fourni avec le chargeur pour en connaître les instructions spécifiques avant de l'utiliser.

L'utilisation d'une rallonge avec le chargeur doit être évitée. Si une rallonge doit être utilisée, utiliser un câble résistant à trois conducteurs de jauge calibre n° 12 AWG (jauge américaine des fils) ou n° 14 SWG (jauge britannique des fils) avec fil de terre, correctement câblé et en bonne condition électrique. Garder le câble aussi court que possible (pas plus de 3,7 m [12 pi]). Acheminer les fils de façon à ce qu'ils ne risquent pas d'être piétinés ou accrochés et qu'ils ne soient pas exposés à d'autres dommages ou contraintes.

S'assurer que les fentes d'aération du chargeur ne sont pas obstruées et que l'aération est adéquate.

CHARGE DES BATTERIES

REMARQUE : *Lorsque les températures ambiantes descendent au-dessous de 18,3 °C (65 °F), les batteries chargées dans des locaux non chauffés doivent être mises en charge dès que possible après utilisation. Les batteries sont plus chaudes juste après l'emploi et les batteries froides ont besoin de plus de temps pour se recharger complètement.*

- **Villager (chargeur stationnaire)**
  Insérer la fiche d'alimentation CA du chargeur dans une prise de courant alternatif correctement mise à la terre et câblée conformément au code électrique national et à tous les codes et réglementations locaux. Ensuite, brancher la fiche du cordon d'alimentation c.c. dans la prise femelle du véhicule. Le chargeur se met en marche deux à dix secondes plus tard **(Figure 27, Page 52)**.

- **TransPorter (chargeur de bord)**
  Insérer la fiche d'alimentation c.a. du chargeur de bord dans une prise de courant alternatif correctement mise à la terre et câblée conformément au code électrique national et à tous les codes et réglementations locaux. Le chargeur se met en marche deux à dix secondes plus tard.

Les chargeurs de batterie Club Car interfacent avec l'ordinateur de bord du véhicule. L'ordinateur enregistre la quantité d'énergie consommée pendant l'utilisation du véhicule. Pendant que le chargeur est branché, le circuit de commande du véhicule est verrouillé, empêchant le fonctionnement du véhicule, ainsi que la possibilité de dommages du chargeur et du véhicule.

Une fois que le verrouillage est activé, le chargeur se met en marche. L'ordinateur de bord enregistre ensuite la quantité d'énergie renvoyée aux batteries. Lorsque la quantité d'énergie nécessaire pour recharger les batteries a été renvoyée, le chargeur s'arrête. Le verrouillage du circuit de commande reste activé jusqu'à ce que la fiche du chargeur soit débranchée du véhicule.

Les chargeurs de batterie PowerDrive et IQ Plus ne sont pas interchangeables et ne peuvent pas être utilisés avec d'autres modèles Club Car ou avec des véhicules fabriqués par d'autres fabricants. La compatibilité des chargeurs pour chaque véhicule est la suivante :

- Les véhicules IQ System utilisent le chargeur PowerDrive.
- Les véhicules IQ Plus utilisent le chargeur IQ Plus.

Lorsque que le chargeur s'éteint de lui-même, les batteries seront complètement chargées. Les surcharges et les charges insuffisantes seront généralement évitées.

ATTENTION

- **Seuls les chargeurs IQ Plus doivent être utilisés avec les véhicules IQ Plus. L'utilisation à long terme d'un chargeur de batterie PowerDrive avec des véhicules IQ Plus endommagera les batteries.**

Les batteries doivent être rechargées même si elles n'ont été utilisées que pour très peu de temps (10 minutes). Le chargeur est automatique et se coupe lorsque les batteries sont complètement chargées. Si le chargeur ne semble pas fonctionner correctement ou si les batteries paraissent faibles, contacter votre distributeur/concessionnaire Club Car.

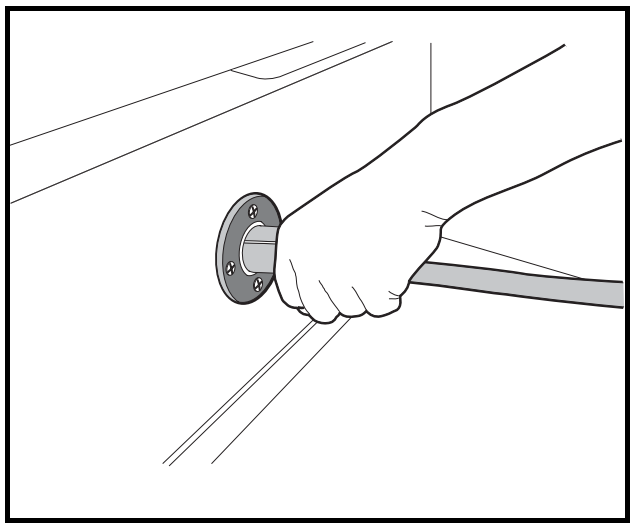

Figure 27 Insertion correcte de la fiche du chargeur c.c.

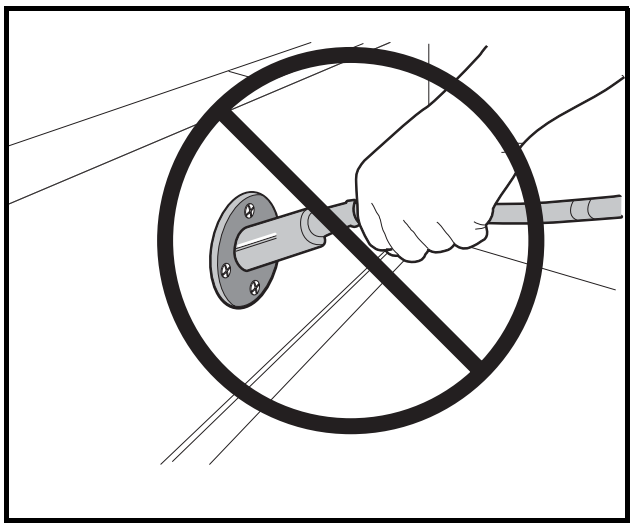

Figure 28 Insertion incorrecte de la fiche du chargeur c.c.

FICHE ET PRISE

Véhicules Villager : Le cordon, la fiche et la prise du chargeur sont des articles susceptibles d'usure qui doivent être inspectés chaque jour. Regarder si ces pièces sont fissurées, mal branchées ou si le cordon est effiloché; en cas d'usure ou de dommage, ceux-ci doivent être remplacés. Si la fiche ou la prise du chargeur montre des signes de corrosion ou sont difficiles à brancher ou débrancher, les contacts de la prise et lames/broches de la fiche doivent être nettoyés avec un produit de nettoyage de contacts électriques de bonne qualité ou un lubrifiant aérosol WD-40®. Ensuite, brancher et débrancher la fiche plusieurs fois pour vérifier qu'elle peut l'être sans effort et assurer un bon contact électrique. **Voir REMARQUE ci-dessous**.

REMARQUE : *Si l'étiquette d'avertissement du cordon a été endommagée ou retirée du cordon c.c., la faire remplacer immédiatement.*

LIAISON FUSIBLE DE PRISE

Véhicules Villager : À titre de protection supplémentaire des batteries et du circuit de charge contre les surcharges, la prise des véhicules électriques est munie d'une liaison fusible **(Figure 29)**. Si le chargeur ne se déclenche pas lorsque le véhicule est mis en charge, regarder la liaison fusible. **Voir AVERTISSEMENT ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Si la liaison fusible a sauté, déterminer la source du problème et la corriger avant de remplacer le fusible.**
- **Ne jamais modifier le câblage de façon à contourner le fusible à fil de détection gris (Figure 29).**

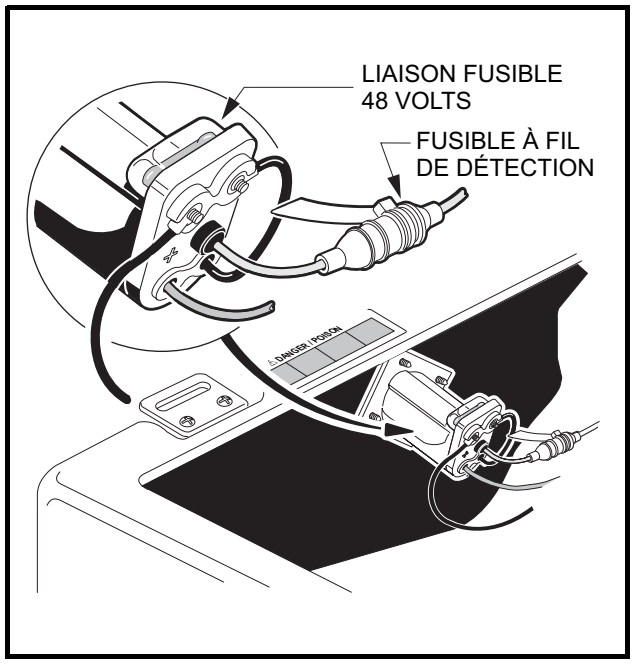

Figure 29 Liaison fusible de prise

BATTERIE – VÉHICULES À ESSENCE

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

⚠ DANGER

- **Batterie – Gaz explosifs ! Ne pas fumer. Garder les sources d'étincelles et de flammes loin du véhicule et du site d'entretien. Aérer pour charger la batterie ou utiliser le véhicule dans un espace clos. Porter un masque facial protecteur intégral et des gants en caoutchouc pour travailler sur les batteries ou près de celles-ci.**
- **Les outils, fils et objets métalliques peuvent produire des étincelles lorsqu'ils sont court-circuités entre les bornes des batteries.**
- **Suivre attentivement toutes les instructions lors du travail sur les batteries.**
- **Charger la batterie uniquement dans un endroit bien aéré.**
- **Batterie – poison ! Contient de l'acide ! Risque de brûlures graves. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Antidotes :**
  - **Contact avec la peau : rincer à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.**
  - **Ingestion : boire de grandes quantités de lait ou d'eau, puis du lait de magnésie ou de l'huile végétale. Appeler immédiatement un médecin.**
  - **Yeux : rincer à l'eau pendant 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Ne pas faire démarrer une batterie épuisée à l'aide d'une batterie d'appoint et de câbles de démarrage.**

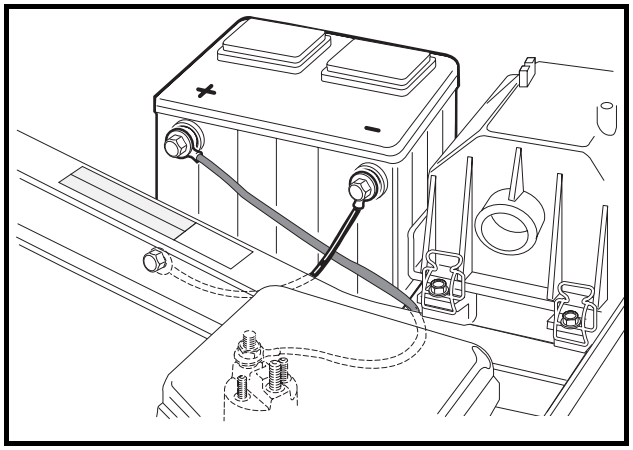

Figure 30 Batterie

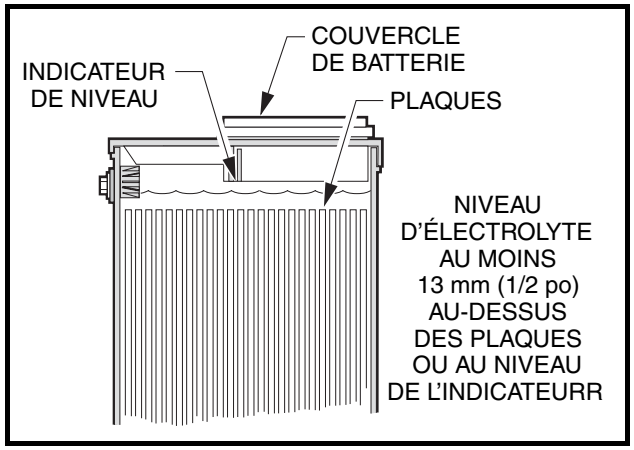

Figure 31 Niveau d'électrolyte de la batterie d'un véhicule à essence

La batterie du véhicule à essence est une batterie à faible entretien de 12 volts qui ne nécessite que rarement des ajouts d'eau **(Figure 30)**. Toute corrosion autour des bornes positives (+) ou négatives (-) doit être éliminée avec une solution d'eau et de bicarbonate de soude (237 mL [1 tasse] pour 3,8 L [1 gal US]) d'eau. Rincer la solution de la batterie. Ne pas laisser cette solution pénétrer dans la batterie. S'assurer que les bornes sont bien serrées (les bornes de batterie doivent être serrées à 16 N·m [12 lb·pi]). Laisser les bornes sécher et les vaporiser avec du produit protecteur pour bornes (nº de pièce CCI 1014305). **Voir AVERTISSEMENT ci-dessus et ATTENTION ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Si les bornes des câbles de batterie sont détériorées ou corrodées, les nettoyer ou les remplacer si besoin. Sans quoi, il y a risque de surchauffe pendant le fonctionnement, ce qui pourrait causer un incendie, des dommages matériels ou des blessures graves.**

S'assurer que la patte de maintien de la batterie est bien serrée. Serrer jusqu'à 16 N·m (12 lb·pi). Une patte de maintien desserrée peut causer des dommages à la batterie par vibrations ou trépidations.

Si la batterie semble faible, la faire charger par un technicien qualifié. La batterie ne doit jamais être laissée déchargée plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire (ne pas la laisser déchargée toute une nuit).

HUILE MOTEUR – VÉHICULES À ESSENCE

Bien que le témoin d'avertissement de bas niveau d'huile du tableau de bord s'allume si le niveau d'huile devient trop bas, le niveau d'huile moteur doit être vérifié tous les mois. Lors de la vérification du niveau d'huile, le véhicule doit être sur une surface plane**.** Ne pas trop remplir d'huile.

VÉRIFIER LE NIVEAU D'HUILE MOTEUR

1. Retirer la jauge à huile du tube de remplissage d'huile et l'essuyer (1) **(Figure 32)**. **Voir ATTENTION ci-dessous.**

ATTENTION

- **Ne pas retirer la jauge pendant que le moteur tourne.**

2. Vérifier le niveau en insérant la jauge à fond dans le tube de remplissage (2) et en la retirant immédiatement.
3. Si le niveau d'huile est sur ou en dessous de la marque de niveau bas sur la jauge, ajouter de l'huile jusqu'à ce que le niveau soit entre la marque de niveau bas et niveau plein (niveau de sécurité) (3).
4. Réinsérer la jauge dans le tube de remplissage. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *Recycler ou vidanger les huiles usées correctement et conformément aux réglementations locales et nationales.*

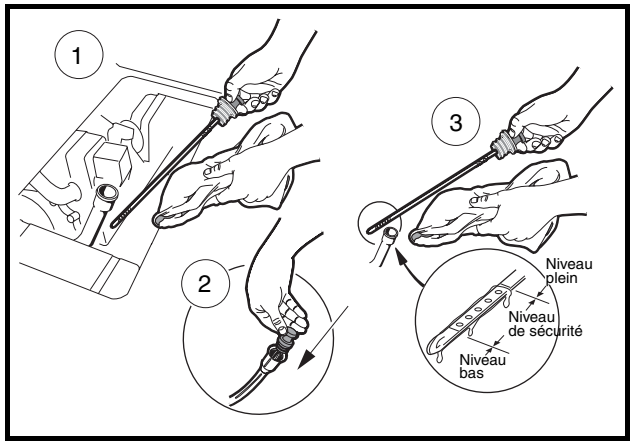

Figure 32 Vérifier le niveau d'huile moteur

CHANGEMENT DE L'HUILE MOTEUR ET DU FILTRE À HUILE

L'huile moteur et le filtre à huile doivent être changés au bout des 100 premières heures de fonctionnement. Ils devront ensuite être changés toutes les 200 heures de fonctionnement ou tous les ans, selon la première échéance.

1. Tourner la clé de contact en position ARRÊT puis retirer la clé. Mettre le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N). Caler les roues avant.
2. Accéder le compartiment du moteur.

3. Débrancher les câbles de batterie, en commençant par le câble négatif (-). **Voir AVERTISSEMENT « Pour éviter un démarrage accidentel... » à la page 20.**
4. Placer un bac conçu pour les vidanges d'huile sous le bouchon de vidange avant **(Figure 33)**.

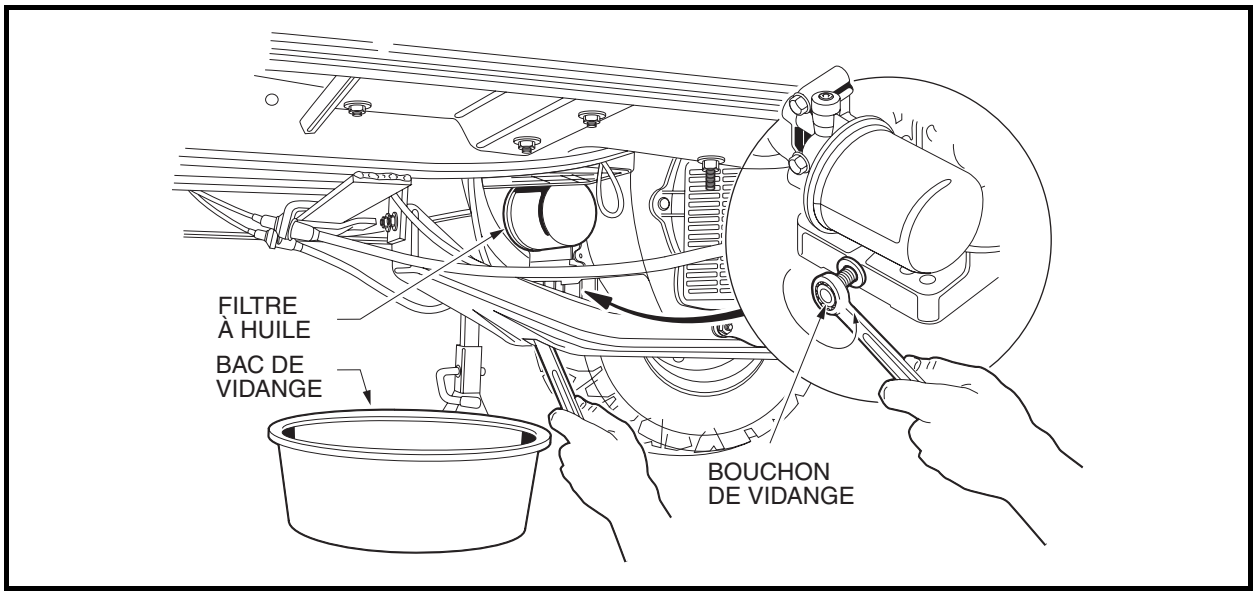

Figure 33 Bouchon et bac de vidange d'huile moteur

5. Utiliser une douille ou une clé de 14 mm pour retirer le bouchon de vidange en le tournant dans le sens antihoraire, puis laisser couler l'huile du moteur dans le bac. **Voir AVERTISSEMENT ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Ne pas essayer de vidanger l'huile du moteur lorsque le moteur est chaud ou même tiède. L'huile moteur peut causer des brûlures à la peau.**
- **Porter des lunettes de sécurité ou une protection oculaire approuvée lors de l'entretien du véhicule. Porter des gants en caoutchouc pour manipuler le bouchon de vidange d'huile, le filtre à huile ou la cuvette de vidange d'huile.**

6. Nettoyer les filetages du bouchon de vidange d'huile avec du solvant pour retirer l'huile et les résidus d'huile. S'assurer que la rondelle de compression reste en place sur le bouchon de vidange.
7. Utiliser une douille ou une clé de 14 mm pour remettre en place le bouchon de vidange d'huile avant, en le tournant dans le sens horaire, et serrer à un couple de 24,4 N·m (18 lb·pi).
8. Repositionner le bac de vidange d'huile sous le filtre à huile de moteur **(Figure 33)**.
9. Retirer le filtre à huile moteur (1) en le tournant dans le sens antihoraire et vidanger dans le bac de vidange (2) l'huile qui reste dans l'orifice du filtre et dans le filtre **(Figure 34)**. **Voir REMARQUE ci-dessous.**

REMARQUE : *Une protection contre l'égouttement d'huile (3) peut être utilisée pour empêcher que l'excédent d'huile ne s'égoutte sur la plaque de base du moteur. Utiliser un conteneur vide d'un litre (1 qt US) et découper le fond de biais, puis glisser le côté ouvert du conteneur vers le haut et sous le filtre à huile avant sa dépose. Positionner l'ouverture du conteneur en plastique pour que l'huile soit amenée directement dans le bac d'huile. Ou fabriquer une protection contre l'égouttement en repliant un morceau de carton, une feuille métallique mince ou une feuille de plastique sous le filtre à huile, pour former une rigole afin de diriger l'huile s'écoulant de l'orifice du filtre vers le bac de vidange.*

Jeter l'huile usée conformément aux lois et aux règlements environnementaux locaux.

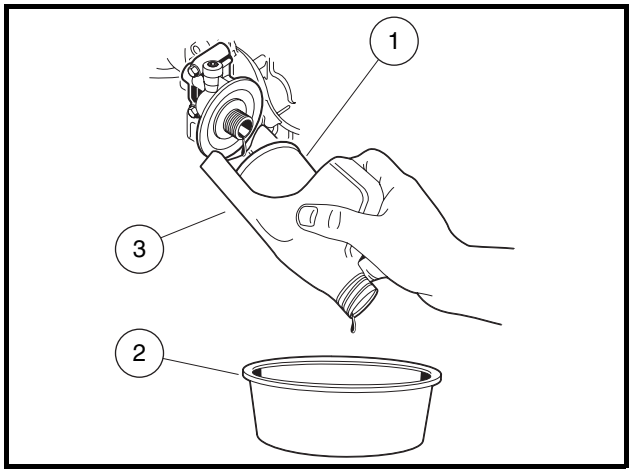

Figure 34 Retirer le filtre à huile moteur

10. Utiliser un chiffon propre et nettoyer le support de montage du filtre à huile à l'endroit où le joint du filtre à huile est installé.
11. Installer un nouveau filtre à huile (nº de pièce CCI 1016467) sur l'orifice du filtre à huile du moteur. Enduire d'une couche légère de graisse au lithium blanc NLGI qualité 2 (BR2-Plus de Dow Corning® ou équivalente) ou d'huile moteur neuve le joint en caoutchouc autour de la surface extérieure du filtre avant de le monter à l'orifice du filtre à huile **(Figure 35)**. Ceci aidera à assurer l'étanchéité entre le filtre à huile et son support de montage.

REMARQUE : *Utiliser uniquement les filtres à huile Club Car (nº de pièce CCI 1016467) conçus pour ce moteur.*

12. Serrer le filtre à huile à la main au maximum. Ne pas utiliser de clé à ruban ni de pince multiprises pour le serrage.
13. Retirer la jauge et ajouter de l'huile de moteur dans l'orifice de la jauge. Utiliser un entonnoir ou un bec versoir pour amener l'huile dans l'orifice de la jauge. Avec un changement de filtre, le moteur nécessite 1,12 L (38 oz) d'huile par vidange. Consulter les consignes de viscosité de l'huile pour la sélection du type d'huile **(Figure 36)**. Remettre la jauge.
14. Connecter les câbles de batterie, le câble positif (+) en premier, et serrer les bornes à un couple de 16 N·m (12 lb·pi). Enduire les bornes d'un protecteur de borne de batterie atomisé (nº de pièce CCI 1014305).
15. Avec le levier de marche avant/marche arrière en position POINT MORT (N), démarrer le moteur et le faire tourner pendant quelques minutes. Observer le bouchon de vidange et le filtre à huile sous le véhicule et rechercher les fuites d'huile. Si des fuites sont visibles, commencer par l'étape 1 et répéter l'étape correspondant à l'un des articles ou aux deux pour corriger le problème.
16. Retirer la jauge et, enfin, vérifier l'huile du moteur. Remettre la jauge.

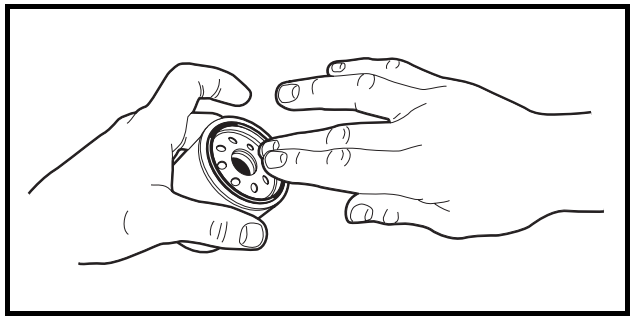

Figure 35 Enduire le joint en caoutchouc du filtre à huile.

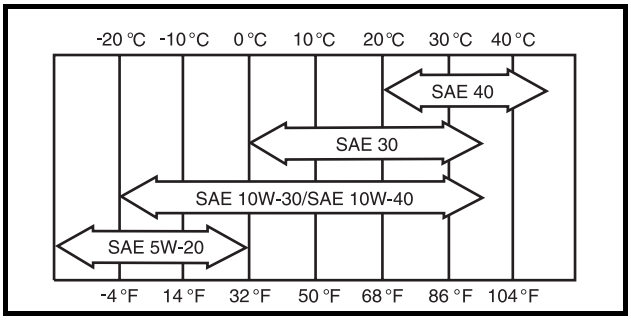

Figure 36 Tableau de viscosité d'huile

INSTRUCTIONS DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT – VÉHICULE À ESSENCE

Consulter Avertissements généraux à la page 19.

⚠ DANGER

- **Tourner la clé de contact en position ARRÊT avant d'approvisionner en carburant.**
- **Ne pas verser d'essence dans le réservoir à carburant pendant que le moteur est chaud ou qu'il tourne.**
- **Pour éviter un arc électrique causé par l'électricité statique, le dispositif de pompage et de stockage de carburant doit être mis à la terre. Si la pompe n'est pas mise à la terre, le véhicule doit être mis à la terre à la pompe avant et pendant le pompage de carburant.**
- **Si le véhicule est doté d'une enceinte à l'épreuve des intempéries, s'assurer que le réservoir à carburant soit aéré correctement comme illustré (Figure 37).**
- **Pour éviter les risques d'incendie, nettoyer l'essence répandue avant d'utiliser le véhicule.**

⚠ ATTENTION

- **Pour permettre la dilatation, ne pas remplir à plus de 2,5 cm (1 po) du haut du réservoir. Éviter de renverser du carburant.**

REMARQUE : *Lorsque cela est possible, éviter d'utiliser des carburants oxygénés et des mélanges à l'alcool. Les véhicules devant être remisés pour de longues périodes doivent être préparés pour le remisage suivant les instructions.* ***Consulter Préparation du véhicule à essence pour le remisage à long terme à la page 41.***

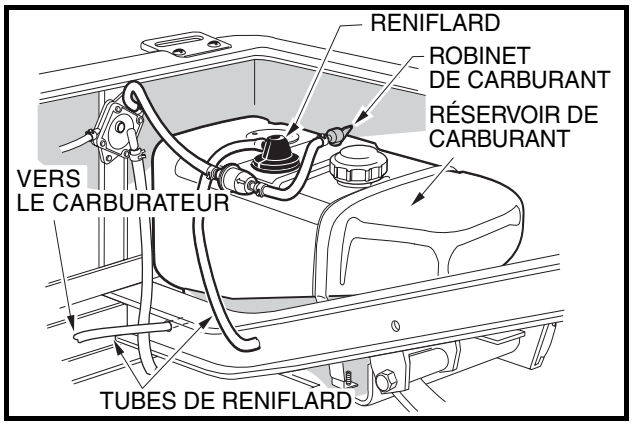

Figure 37 Réservoir à carburant – DS Villager 4

DS Villager 4 :

1. Soulever et déposer le bas du siège du conducteur.
2. Le réservoir à carburant se trouve du côté passager du véhicule **(Figure 37)**. Retirer le bouchon du réservoir et remplir ce dernier uniquement avec de l'essence sans plomb fraîche. **Voir ATTENTION et REMARQUE ci-dessus**.
3. Remettre le bouchon en place. S'assurer que le bouchon est fermement serré.
4. Remettre le bas du siège en place.

Tous les autres véhicules :

1. Retirer le bouchon du réservoir qui se trouve sur le panneau latéral côté passager et remplir ce dernier uniquement avec de l'essence sans plomb fraîche. **Voir ATTENTION et REMARQUE ci-dessus**.
2. Remettre le bouchon en place. S'assurer que le bouchon est fermement serré.

NETTOYAGE DU VÉHICULE

Les véhicules pour passagers sont équipés d'une carrosserie avant ArmorFlex® et d'une carrosserie arrière ArmorFlex ou tout en aluminium. Le véhicule TransPorter quatre passagers a une plate-forme de chargement en aluminium. La carrosserie centrale des véhicules Villager 6 et Villager 8 est en matériau acrylique ABS/DR. Pour le nettoyage normal, utiliser un produit d'entretien du commerce et une éponge ou un chiffon. Un tuyau d'arrosage utilisé avec une pression d'eau ménagère normale est un moyen adéquat. Pour éliminer l'oxydation et la décoloration de l'aluminium, utiliser une pâte pour nettoyage d'aluminium du commerce et un tampon de laine d'acier fine (nº 00).

Club Car déconseille l'utilisation de tout système de lavage sous pression ou à la vapeur. L'utilisation d'un tel système (en particulier si le véhicule a sa carrosserie arrière ArmorFlex retirée) exposerait les composants électriques à l'humidité. La pénétration d'humidité dans les composants électriques du moteur peut causer des dommages et la défaillance ultérieure de ces composants.

Utiliser des cires non abrasives. L'acide de batterie, les engrais, le goudron, l'asphalte, la créosote, la peinture ou le chewing-gum doivent être retirés immédiatement pour éviter les taches.

La carrosserie centrale des véhicules 6 et Villager 8 est fabriquée en matériau acrylique ABS/DR semblable au matériau utilisé pour fabriquer les jacuzzis et les ensembles de douche et baignoire. Les méthodes de nettoyage et de réparation de la carrosserie centrale sont les mêmes que celles utilisées pour les tôles traditionnelles en acrylique. Des trousses de réparation et des produits de nettoyage et de polissage peuvent être achetés dans toute quincaillerie où l'acrylique ABS/DR (jacuzzis et ensembles de douche et de baignoire) est vendu.

Les sièges du véhicule dureront plus longtemps avec un nettoyage approprié. Utiliser une solution à 10 % de savon liquide dans de l'eau tiède et un chiffon doux. Une brosse à poils doux peut être utilisée pour la saleté incrustée. Pour la saleté ou les taches résistantes, les éraflures, défauts ou autres dommages à la carrosserie, voir la section 4 du Manuel d'entretien et de réparations.

REMARQUE : *Évacuer convenablement les eaux usées.*

ACCESSOIRES

Une ligne complète d'accessoires est proposée par Club Car et ses concessionnaires/distributeurs. Pour obtenir le nom et le numéro de téléphone du distributeur Club Car le plus proche, visiter notre site Web à l'adresse www.clubcar.com et cliquer sur le lien *« Dealer Locator »*.

Il est impératif que ces accessoires soient correctement installés par un technicien qualifié et qu'ils soient utilisés comme prévu. **Voir AVERTISSEMENT ci-dessous.**

⚠ AVERTISSEMENT

- **Les cabines personnalisées, les enceintes à l'épreuve des intempéries, les kits de porte et les pare-brise teintés ne protègent pas les passagers contre les objets volants (balles de golf, etc.).**

ENREGISTREMENT DU PROPRIÉTAIRE SUIVANT

Si le véhicule est acheté d'occasion, nous recommandons fortement au nouveau propriétaire de l'enregistrer auprès de Club Car. Ceci nous permettra de contacter le nouveau propriétaire si besoin. Veuillez envoyer votre nom, adresse et le numéro de série de vos véhicules à Club Car, Inc., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia 30917-4658, États-Unis, Attention : Vehicle Registration.

SPÉCIFICATIONS DES VÉHICULES – VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CARACTÉRISTIQUES	Villager 4 IQ System	Villager 6 Villager 8 IQ Plus	TransPorter 4 IQ Plus	TransPorter 6 IQ Plus
SOURCE D'ÉNERGIE				
Moteur d'entraînement : entraînement direct 48 V c.c., bobinages en dérivation, 3,2 hp	•			
Moteur d'entraînement : entraînement direct 48 V c.c., bobinages en dérivation, 3,7 hp		•	•	•
Boîte de vitesses et différentiel : engrenage hélicoïdal à réduction double avec axe d'entraînement direct 12,28:1	•	•	•	•
Système électrique : 48 V c.c., vitesse réduite en marche arrière	•	•	•	•
Batteries : Trojan 6 V à charge poussée de forte capacité, 160 min d'autonomie		•	•	•
Batteries : Trojan haute capacité, à charge poussée, 12 V	•			
Chargeur : automatique, 17 A; homologué UL et CSA	•	•	•	•
DIRECTION/SUSPENSION/FREINS				
Direction : à crémaillère et réglage automatique	•	•	•	•
Suspension : ressorts avant monolames et arrière multilames avec amortisseurs hydrauliques doubles	•		•	•
Suspension : ressorts avant et arrière multilames avec amortisseurs hydrauliques doubles		•		
Freins : système de câble de frein mécanique pour freins à tambour autoréglables sur chaque roue arrière. Le frein de stationnement est relâché automatiquement. Mécanisme à cliquet à crans multiples autoréglable	•			
Freins : système de câble de frein mécanique pour freins à tambour à réglage manuel sur les quatre roues. Le frein de stationnement est automatiquement relâché. Mécanisme à cliquet à crans multiples autoréglable		•	•	•
CARROSSERIE/CHÂSSIS				
Cadre/châssis : poutrelle en I double soudée en aluminium	•	•	•	•
Carrosserie latérale et arrière : Tout aluminium			•	•
Carrosserie avant : ArmorFlex®	•	•	•	•
Fini de la carrosserie avant : peinture assortie à la couleur des pièces moulées	•	•	•	•
Carrosserie centrale : Acrylique ABS/DR		•		
Pneus : 18 x 8,50 – 8 sans chambre à air, 4 nappes nominales à l'avant et à l'arrière	•			
Pneus : 18 x 8,50 – 8 sans chambre à air, 6 nappes nominales à l'avant et à l'arrière		•	•	•
DIMENSIONS ET POIDS				
Longueur hors tout	254 cm (100 po)	Vil. 6 : 315 cm (124 po) Vil. 8 : 398 cm (157 po)	340 cm (134 po)	338 cm (133 po)
Largeur hors tout	120 cm (47,3 po)	120 cm (47,3 po)	125 cm (49,3 po)	125 cm (49,3 po)
Hauteur hors tout (au volant)	122 cm (48 po)	122 cm (48 po)	122 cm (48 po)	122 cm (48 po)
Empattement	166 cm (65,5 po)	Vil. 6 : 250 cm (98,5 po) Vil. 8 : 334 cm (131,5 po)	250 cm (98,5 po)	250 cm (98,5 po)
Garde au sol	11 cm (4,5 po)	11 cm (4,5 po)	11 cm (4,5 po)	11 cm (4,5 po)
Largeur de roulement de roue avant	88 cm (34,5 po)	88 cm (34,5 po)	88 cm (34,5 po)	88 cm (34,5 po)
Largeur de roulement de roue arrière	98 cm (38,5 po)	98 cm (38,5 po)	98 cm (38,5 po)	98 cm (38,5 po)
Suite des caractéristiques à la page suivante. . .				

CARACTÉRISTIQUES	**Villager 4 IQ System**	**Villager 6 Villager 8 IQ Plus**	**TransPorter 4 IQ Plus**	**TransPorter 6 IQ Plus**
DIMENSIONS ET POIDS, SUITE				
Poids : Véhicule électrique standard	401 kg (885 lb)	Vil. 6 : 511 kg (1 127 lb) Vil. 8 : 563 kg (1 241 lb)	583 kg (1 286 lb)	583 kg (1 286 lb)
Vitesse en marche avant	19 à 24 km/h (12 à 15 mi/h)	19 à 24 km/h (12 à 15 mi/h)	19 à 24 km/h (12 à 15 mi/h)	19 à 24 km/h (12 à 15 mi/h)
Cercle de braquage (diamètre)	533 cm (17,5 pi)	Vil. 6 : 752 cm (24 pi 8 po) Vil. 8 : 993 cm (32 pi 7 po)	752 cm (24 pi 8 po)	752 cm (24 pi 8 po)
Rayon de braquage conformément à SAE J 695	173 cm (68 po)	Vil. 6 : 328 cm (129 po) Vil. 8 : 485 cm (191 po)	328 cm (129 po)	328 cm (129 po)
Encombrement transversal	183 cm (72 po)	Vil. 6 : 228 cm (89,8 po) Vil. 8 : 274 cm (108 po)	228 cm (89,8 po)	228 cm (89,8 po)
Hauteur de plancher	30 cm (11,8 po)	30 cm (11,8 po)	30 cm (11,8 po)	30 cm (11,8 po)
Hauteur de siège	75 cm (29,5 po)	76 cm (30 po)	76 cm (30 po)	76 cm (30 po)
Hauteur de la plate-forme			69 cm (27 po)	
Taille de plate-forme (dimensions de la plate-forme)			91 x 112 cm (35,8 x 44,3 po)	
Capacité nominale du véhicule (sur terrain plat uniquement)	363 kg (800 lb)	680 kg (1 500 lb)	680 kg (1 500 lb)	680 kg (1 500 lb)
Nombre de places assises standard	4	Vil. 6 : 6 Vil. 8 : 8	4	6
CONTENANCES EN LIQUIDE				
Boîte de vitesses et différentiel	0,67 litre (22 oz)	0,67 litre (22 oz)		
PRESSION DES PNEUS				
Avant et arrière	0,83 à 0,96 bar (12 à 14 psi)	2,07 à 2,34 bars (30 à 34 psi)		

SPÉCIFICATIONS DES VÉHICULES – VÉHICULES À ESSENCE

CARACTÉRISTIQUES	DS Villager 4 Démarreur à pédale Essence	Villager 6 Villager 8 Démarreur à clé Essence	TransPorter 4 Démarreur à clé Essence	TransPorter 6 Démarreur à clé Essence
SOURCE D'ÉNERGIE				
Moteur : 4 temps, à soupape en tête, 286 cm³, puissance maximale de 9,5 hp à 3 600 tr/min (conformément à SAE J 1940/1349), monocylindre, refroidi à l'air, avec circuit lubrifié sous pression	•			
Moteur : 4 temps, à soupape en tête, 351 cm³, puissance maximale de 11,5 hp à 3 600 tr/min (conformément à SAE J 1940/1349), monocylindre, refroidi à l'air, avec circuit lubrifié sous pression		•	•	•
Circuit de carburant : carburateur à aspiration latérale avec cuve à niveau constant, gicleurs fixes, filtre à carburant et pompe à carburant à impulsion	•	•	•	•
Régulateur : détection automatique de vitesse au sol, en prise interne dans la boîte de vitesses et le différentiel intégrés	•	•	•	•
Allumage : allumage électronique à transistor avec limiteur électronique de régime	•	•	•	•
Boîte de vitesses et différentiel intégrés : marche avant et marche arrière entièrement synchronisées avec point mort (rapport de marche avant 11,8:1, rapport de marche arrière 17,1:1)	•	•	•	•
Système électrique : 12 V, 500 A continus à -17,8 °C (0 °F), 650 A continus à 0 °C (32 °F). 105 minutes de réserve de capacité et capacité de charge de 35 A	•	•	•	•
Convertisseur de couple : automatique, vitesse variable, type sec	•	•	•	•
DIRECTION/SUSPENSION/FREINS				
Direction : à crémaillère et réglage automatique	•	•	•	•
Suspension : ressorts avant monolames et arrière multilames avec amortisseurs hydrauliques doubles	•			
Suspension : ressorts avant et arrière multilames avec amortisseurs hydrauliques doubles		•	•	•
Freins : système de câble de frein mécanique pour freins à tambour autoréglables sur chaque roue arrière. Le frein de stationnement est automatiquement relâché. Mécanisme à cliquet à crans multiples autoréglable	•			
Freins : système de câble de frein mécanique pour freins à tambour à réglage manuel sur les quatre roues. Le frein de stationnement est automatiquement relâché. Mécanisme à cliquet à crans multiples autoréglable		•	•	•
CARROSSERIE/CHÂSSIS				
Cadre/châssis : poutrelle en I double soudé en aluminium	•	•	•	•
Carrosserie latérale et arrière : Tout aluminium			•	•
Carrosserie avant : ArmorFlex®	•	•	•	•
Fini de la carrosserie avant : peinture assortie à la couleur des pièces moulées	•	•	•	•
Carrosserie centrale : Acrylique ABS/DR		•		
Pneus : 18 x 8,50 – 8 sans chambre à air, 4 nappes nominales à l'avant et à l'arrière	•			
Pneus : 18 x 8,50 – 8 sans chambre à air, 6 nappes nominales à l'avant et à l'arrière		•	•	•
Suite des caractéristiques à la page suivante. . .				

CARACTÉRISTIQUES	**DS Villager 4 Démarreur à pédale Essence**	**Villager 6 Villager 8 Démarreur à clé Essence**	**TransPorter 4 Démarreur à clé Essence**	**TransPorter 6 Démarreur à clé Essence**
DIMENSIONS ET POIDS				
Longueur hors tout	254 cm (100 po)	Vil. 6 : 315 cm (124 po) Vil. 8 : 398 cm (157 po)	340 cm (134 po)	338 cm (133 po)
Largeur hors tout	120 cm (47,3 po)	120 cm (47,3 po)	125 cm (49,3 po)	125 cm (49,3 po)
Hauteur hors tout (au volant)	122 cm (48 po)	122 cm (48 po)	122 cm (48 po)	122 cm (48 po)
DIMENSIONS ET POIDS, SUITE				
Empattement	166 cm (65,5 po)	Vil. 6 : 250 cm (98,5 po) Vil. 8 : 334 cm (131,5 po)	250 cm (98,5 po)	250 cm (98,5 po)
Garde au sol	11 cm (4,5 po)	11 cm (4,5 po)	11 cm (4,5 po)	11 cm (4,5 po)
Largeur de roulement de roue avant	88 cm (34,5 po)	88 cm (34,5 po)	88 cm (34,5 po)	88 cm (34,5 po)
Largeur de roulement de roue arrière	98 cm (38,5 po)	98 cm (38,5 po)	98 cm (38,5 po)	98 cm (38,5 po)
Poids : Véhicule à essence standard (sans essence dans le réservoir)	287 kg (633 lb)	Vil. 6 : 338 kg (745 lb) Vil. 8 : 393 kg (866 lb)	374 kg (825 lb)	381 kg (842 lb)
Vitesse en marche avant	19 à 24 km/h (12 à 15 mi/h)	23 à 26 km/h (14 à 16 mi/h)	23 à 26 km/h (14 à 16 mi/h)	23 à 26 km/h (14 à 16 mi/h)
Cercle de braquage (diamètre)	533 cm (17,5 pi)	Vil. 6 : 752 cm (24 pi 8 po) Vil. 8 : 993 cm (32 pi 7 po)	752 cm (24 pi 8 po)	752 cm (24 pi 8 po)
Rayon de braquage conformément à SAE J 695	173 cm (68 po)	Vil. 6 : 328 cm (129 po) Vil. 8 : 485 cm (191 po)	328 cm (129 po)	328 cm (129 po)
Encombrement transversal	183 cm (72 po)	Vil. 6 : 228 cm (89,8 po) Vil. 8 : 274 cm (108 po)	228 cm (89,8 po)	228 cm (89,8 po)
Hauteur de plancher	30 cm (11,8 po)	30 cm (11,8 po)	30 cm (11,8 po)	30 cm (11,8 po)
Hauteur de siège	75 cm (29,5 po)	76 cm (30 po)	76 cm (30 po)	76 cm (30 po)
Hauteur de la plate-forme			69 cm (27 po)	
Taille de plate-forme (dimensions de la plate-forme)			91 x 112 cm (35,8 po x 44,3 po)	
Capacité nominale du véhicule (sur terrain plat uniquement)	363 kg (800 lb)	680 kg (1 500 lb)	680 kg (1 500 lb)	680 kg (1 500 lb)
Nombre de places assises standard	4	Vil. 6 : 6 Vil. 8 : 8	4	6
CONTENANCES EN LIQUIDE				
Carter de moteur sans filtre	0,95 litre (32 oz)			
Carter de moteur avec filtre	1,12 litres (38 oz)			
Boîte de vitesse et différentiel intégrés	0,8 litre (27 oz)			
Réservoir à carburant	26,5 litres (7 gal US)			
PRESSION DES PNEUS				
Avant et arrière	0,83 à 0,96 bar (12 à 14 psi)	2,07 à 2,34 bars (30 à 34 psi)	2,07 à 2,34 bars (30 à 34 psi)	2,07 à 2,34 bars (30 à 34 psi)

GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS CLUB CAR® POUR LES VÉHICULES POUR PASSAGERS ET UTILITAIRES 2008

1. GARANTIE :

Par la présente, CLUB CAR, INC., (« CLUB CAR ») garantit à l'acheteur original que son nouveau véhicule pour passagers et utilitaire modèle 2008 acheté chez elle ou un distributeur ou concessionnaire agréé, est exempt de tous vices de matière et de construction, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien comme véhicule pour passagers ou utilitaire, pour les périodes indiquées ci-dessous, sous réserve des dispositions, limitations et exclusions prévues dans cette garantie limitée.

GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS OU DE 2 000 HEURES D'UTILISATION : L'ensemble moteur, l'ensemble boîte-pont intégrale (véhicules à essence), le moteur, l'ensemble boîte-pont (véhicules électriques), le kit de relevage hydraulique de plate-forme caisson, l'ensemble de châssis principal, l'ensemble cabine et portes spéciales et l'enceinte protectrice de champ de pratique sont garantis pièces et main-d'œuvre contre tous vices de matière et de construction, pour une période de deux ans ou 2 000 heures d'utilisation à compter de la date d'achat, suivant la première échéance.

GARANTIE LIMITÉE D'UN AN OU DE 1 000 HEURES D'UTILISATION : Tous les autres composants du véhicule non spécifiés, le centre de rafraîchissement portatif et tous les autres équipements et accessoires en option du véhicule fournis par CLUB CAR sont garantis pièces et main-d'œuvre contre tous vices de matière et de construction, pour une période d'un an ou 1 000 heures d'utilisation à compter de la date d'achat, suivant la première échéance.

La présente garantie limitée couvre le coût des matériaux, de la construction et de la main-d'œuvre pour les articles susmentionnés, pour les périodes indiquées. Les réparations devront exclusivement être effectuées par CLUB CAR, ses concessionnaires agréés ou un atelier de réparation autorisé par CLUB CAR.

SI LE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT EN GARANTIE N'EST PAS REMPLI ET RETOURNÉ À CLUB CAR AU MOMENT DE L'ACHAT ORIGINAL AU DÉTAIL, LE PROPRIÉTAIRE DEVRA FOURNIR UNE PREUVE DE DATE D'ACHAT LORS DE TOUTE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE.

2. EXCLUSIONS :

Sont exclus de toute garantie CLUB CAR, les fusibles, filtres, autocollants (à l'exception des autocollants de sécurité), bougies, ampoules, lubrifiants, pièces de garniture, sièges, articles d'usure courants tels que les prises et fiches du chargeur, plaquettes de frein, courroies, balais, douilles, supports moteur, tapis et coussins, réglages, détérioration cosmétique et pièces sujettes à la détérioration ou à une défaillance causée par l'usure normale. Les batteries, le chargeur de batterie, l'ordinateur de bord et le contrôleur de vitesse « Solid State » sont couverts par des garanties distinctes de CLUB CAR. Sont également exclus de la garantie du véhicule CLUB CAR, les dommages au véhicule ou à ses composants résultant d'une cause autre qu'un défaut, y compris les charges et usages déraisonnables ou qui ne sont pas prévus, l'installation incorrecte d'accessoires, l'installation de pièces et accessoires qui ne sont pas d'origine, la surcharge, un accident, des modifications, un usage abusif ou la négligence.

Les frais de transport pour services sous garantie sont également exclus de cette garantie.

3. ANNULATION DE LA GARANTIE :

LA PRÉSENTE ET TOUTE AUTRE GARANTIE SERONT ANNULÉES SI LE VÉHICULE EST UTILISÉ DE MANIÈRE ABUSIVE OU À DES FINS POUR LESQUELLES IL N'EST PAS CONÇU OU S'IL SEMBLE AVOIR SUBI DES MODIFICATIONS, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, DES MODIFICATIONS DU RÉGULATEUR DE VITESSE, DU SYSTÈME DE FREINS, DE LA DIRECTION, DE LA BOÎTE PONT OU DE TOUT AUTRE SYSTÈME OPÉRATOIRE DESTINÉ À LE FAIRE FONCTIONNER HORS DES SPÉCIFICATIONS DE CLUB CAR. LA GARANTIE SERA ÉGALEMENT ANNULÉE SI L'INSPECTION DU VÉHICULE MONTRE QUE LES ENTRETIENS RAISONNABLES OU NÉCESSAIRES DÉCRITS DANS LE MANUEL D'UTILISATION ET LE MANUEL D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION N'ONT PAS ÉTÉ EFFECTUÉS EN TEMPS VOULU ET DE LA MANIÈRE PRESCRITE DANS LESDITS MANUELS.

4. RECOURS EXCLUSIF :

La responsabilité de CLUB CAR aux termes de cette garantie ou dans le cadre de toute action relative à la garantie, au contrat, à la négligence, à la stricte responsabilité du produit ou autre se limitera, au choix de CLUB CAR, au remplacement ou à la réparation du véhicule ou de ses composants qu'elle jugera défectueux. Le remplacement signifie la fourniture, au cours de la période de garantie limitée, d'un véhicule neuf ou d'un véhicule ou composant remis à neuf en usine identique ou raisonnablement similaire au produit ou composant sous garantie, sans frais pour l'acheteur. La réparation signifie la correction de vices du véhicule ou de ses composants, sans frais pour l'acheteur, au cours de la période de garantie limitée applicable. Si CLUB CAR choisit de réparer le véhicule, elle pourra utiliser des pièces ou composants remis à neuf. Les pièces et composants remplacés aux termes de la garantie deviendront la propriété de CLUB CAR.

5. RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE :

Pour toute réclamation aux termes de la présente garantie limitée, l'acheteur doit présenter le véhicule ou le composant défectueux à un concessionnaire CLUB CAR ou envoyer le composant défectueux, en port payé à : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., 4125 Washington Road, Evans, Georgia 30809, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

6. DÉNI DE RESPONSABILITÉ :

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE. CLUB CAR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER QUI IRAIT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS OU DÉLAIS DE GARANTIE INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT L'OBJET D'UN DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE CLUB CAR ET EST EXCLUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. L'ACHETEUR ET CLUB CAR CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE LE REMPLACEMENT OU LA RÉPARATION DU VÉHICULE OU DU COMPOSANT DÉFECTUEUX CONSTITUE LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR. CLUB CAR NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET AUCUN REPRÉSENTANT, EMPLOYÉ OU CONCESSIONNAIRE DE CLUB CAR N'EST HABILITÉ À FAIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES DÉCLARATIONS, PROMESSES OU ENTENTES QUI DIFFÈRENT DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

7. ABSENCE DE DOMMAGES INDIRECTS :

EN AUCUN CAS CLUB CAR NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE BIENS AUTRES QUE LE VÉHICULE, LA PERTE D'USAGE, LES PERTES DE TEMPS OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE OU LE DÉRANGEMENT.

Certains états ne permettent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ni l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects. Par conséquent, il est possible que les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à tous les acheteurs.

La présente garantie donne à l'acheteur des droits précis devant la loi et il est possible que d'autres droits vous soient ouverts, qui peuvent varier selon la réglementation gouvernementale applicable.

8. RENSEIGNEMENTS :

Pour plus de détails, contacter : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia 30917-4658, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

9. AVERTISSEMENT :

Toute modification ou altération d'un véhicule au-delà des spécifications d'usine, en particulier celles affectant la répartition de poids, la stabilité ou la vitesse du véhicule, peut causer des blessures graves ou mortelles.

GARANTIE LIMITÉE DE QUATRE ANS CLUB CAR® POUR BATTERIES UTILITAIRES T-105 2008 DE 6 VOLTS

CLUB CAR, INC., (« CLUB CAR ») garantit à l'acheteur original que la nouvelle batterie Trojan T-105 de 6 volts, installée dans sa voiturette utilitaire électrique neuve et achetée chez CLUB CAR ou chez un distributeur ou concessionnaire agréé, est exempte de tous vices de matériaux et de fabrication et qu'elle donnera pleinement satisfaction pendant quatre ans ou pour 18 000 unités d'énergie, le premier des deux survenant, sous réserve des conditions des présentes.

La présente garantie limitée ne couvre que les vices de matériaux et de fabrication pendant une période de quatre ans ou pour 18 000 unités d'énergie, à compter de la date d'achat. La présente garantie limitée de quatre ans couvre :

Remplacement gratuit de pièces et main-d'œuvre au cours des quatre années de garantie ou pour 18 000 unités d'énergie, à compter de la date d'achat et selon la première éventualité.

La batterie doit être retournée à un distributeur ou un concessionnaire agréé CLUB CAR, avec une preuve de la date d'achat. CLUB CAR se réserve le droit de tester et de recharger toute batterie qui lui a été retournée pour fins d'ajustement.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUENT PAS À UNE PANNE IMPUTABLE AUX CAUSES SUIVANTES :

1) Les abus, comme une surcharge ou une charge insuffisante, un niveau incorrect des fluides, des connexions lâches ou du matériel rouillé ou corrodé;
2) L'absence de l'entretien approprié tel qu'indiqué dans le Manuel d'utilisation du véhicule électrique;
3) Les dommages causés par l'installation inadéquate de la batterie;

4) La négligence, les bris, le gel, un incendie, une explosion, des travaux de démolition, l'ajout de produits chimiques ou l'exploitation de la batterie sans que celle-ci soit correctement chargée (à moins de la moitié de sa charge normale – à une densité de 1,200);

5) Les dommages qu'un chargeur défectueux cause à une batterie.

Sans limiter les conditions générales de la garantie, dans le cadre de son exclusion de garantie limitée, CLUB CAR ne garantit pas que sa batterie peut convenir à une application autre que pour ses produits. Comme pour l'utilisation de toute batterie, le propriétaire prudent lira et étudiera le Manuel d'utilisation du chargeur, le Manuel d'utilisation du véhicule électrique, les instructions à l'intention de l'utilisateur et les autocollants de mise en garde de la batterie et il prendra toutes les précautions nécessaires lorsqu'il travaillera sur les batteries ou autour de celles-ci.

Les frais de transport pour services sous garantie sont également exclus de cette garantie.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

La responsabilité de CLUB CAR aux termes de la présente garantie se limite à remplacer une batterie défectueuse. La batterie de remplacement devra être neuve ou d'occasion avec une vie utile suffisante pour le restant de la période de la garantie, identique ou raisonnablement équivalente au produit garanti, fournie gratuitement à l'acheteur, au cours de la période de garantie limitée de quatre ans ou 18 000 unités d'énergie, selon la première échéance. Toutes les batteries qui sont remplacées en vertu de la présente garantie deviendront la propriété de CLUB CAR.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE. CLUB CAR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER QUI IRAIT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS OU DÉLAIS DE GARANTIE INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT L'OBJET D'UN DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE CLUB CAR ET EST EXCLUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. L'ACHETEUR ET CLUB CAR CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE OU DE SES COMPOSANTS DÉFECTUEUX CONSTITUE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. CLUB CAR NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET AUCUN REPRÉSENTANT, EMPLOYÉ, DISTRIBUTEUR OU CONCESSIONNAIRE DE CLUB CAR N'EST HABILITÉ À FAIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES DÉCLARATIONS, PROMESSES OU ENTENTES QUI DIFFÈRENT DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

Cette batterie doit être utilisée par des personnes ayant reçu la formation nécessaire et familiarisées avec les batteries, ce uniquement dans les véhicules électriques CLUB CAR. Tout autre usage entraînera l'annulation des garanties limitées expresses énoncées dans les présentes et la caducité de toutes garanties implicites et il n'est donc pas couvert.

SONT ÉGALEMENT EXCLUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TOUS LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE D'USAGE OU DE REVENU, LA PERTE DE TEMPS, LE DÉRANGEMENT OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE.

Les dommages qui ne sont pas imputables à un vice de matériaux et de fabrication ou qui se produisent en raison d'un usage abusif ou de la négligence (notamment le manque d'entretien nécessaire ou raisonnable), d'un accident ou de modifications sont exclus de la présente garantie limitée.

Certains États ne permettent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ni l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects. Par conséquent, il est possible que les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à tous les acheteurs.

La présente garantie vous donne des droits précis et il est possible que d'autres droits vous soient ouverts, qui peuvent varier selon la réglementation gouvernementale applicable.

Pour plus de détails, contacter : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia, 30917-4658, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

GARANTIE LIMITÉE DE QUATRE ANS CLUB CAR® POUR BATTERIES UTILITAIRES 2008 T-145 DE 6 VOLTS

CLUB CAR, INC., (« CLUB CAR ») garantit à l'acheteur original que la nouvelle batterie Trojan T-145 de 6 volts, installée dans sa voiturette utilitaire électrique neuve et achetée chez CLUB CAR ou chez un distributeur ou concessionnaire agréé, est exempte de tous vices de matériaux et de fabrication et qu'elle donnera pleinement satisfaction pendant quatre ans ou pour 20 000 unités d'énergie, le premier des deux survenant, sous réserve des conditions des présentes.

La présente garantie limitée ne couvre que les vices de matériaux et de fabrication pendant une période de quatre ans ou pour 20 000 unités d'énergie, à compter de la date d'achat. La présente garantie limitée de quatre ans couvre :

Remplacement gratuit de pièces et main-d'œuvre au cours des quatre années de garantie ou pour 20 000 unités d'énergie, à compter de la date d'achat et selon la première éventualité.

La batterie doit être retournée à un distributeur ou un concessionnaire CLUB CAR agréé, avec une preuve de la date d'achat. CLUB CAR se réserve le droit de tester et de recharger toute batterie qui lui a été retournée pour fins d'ajustement.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUENT PAS À UNE PANNE IMPUTABLE AUX CAUSES SUIVANTES :

1) Les abus, comme une surcharge ou une charge insuffisante, un niveau incorrect des fluides, des connexions lâches ou du matériel rouillé ou corrodé;

2) L'absence de l'entretien approprié tel qu'indiqué dans le Manuel d'utilisation du véhicule électrique;

3) Les dommages causés par l'installation inadéquate de la batterie;

4) La négligence, les bris, le gel, un incendie, une explosion, des travaux de démolition, l'ajout de produits chimiques ou l'exploitation de la batterie sans que celle-ci soit correctement chargée (à moins de la moitié de sa charge normale – à une densité de 1,200);

5) Les dommages qu'un chargeur défectueux cause à une batterie.

Sans limiter les conditions générales de la garantie, dans le cadre de son exclusion de garantie limitée, CLUB CAR ne garantit pas que sa batterie peut convenir à une application autre que pour ses produits. Comme pour l'utilisation de toute batterie, le propriétaire prudent lira et étudiera le Manuel d'utilisation du chargeur, le Manuel d'utilisation du véhicule électrique, les instructions à l'intention de l'utilisateur et les autocollants de mise en garde de la batterie et il prendra toutes les précautions nécessaires lorsqu'il travaillera sur les batteries ou autour de celles-ci.

Les frais de transport pour services sous garantie sont également exclus de cette garantie.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

La responsabilité de CLUB CAR aux termes de la présente garantie se limite à remplacer une batterie défectueuse. La batterie de remplacement devra être neuve ou d'occasion avec une vie utile suffisante pour le restant de la période de la garantie, identique ou raisonnablement équivalente au produit garanti, fournie gratuitement à l'acheteur, au cours de la période de garantie limitée de quatre ans ou 20 000 unités d'énergie, selon la première échéance. Toutes les batteries qui sont remplacées en vertu de la présente garantie deviendront la propriété de CLUB CAR.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE. CLUB CAR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER QUI IRAIT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS OU DÉLAIS DE GARANTIE INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT L'OBJET D'UN DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE CLUB CAR ET EST EXCLUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. L'ACHETEUR ET CLUB CAR CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE OU DE SES COMPOSANTS DÉFECTUEUX CONSTITUE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. CLUB CAR NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET AUCUN REPRÉSENTANT, EMPLOYÉ, DISTRIBUTEUR OU CONCESSIONNAIRE DE CLUB CAR N'EST HABILITÉ À FAIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES DÉCLARATIONS, PROMESSES OU ENTENTES QUI DIFFÈRENT DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

Cette batterie doit être utilisée par des personnes ayant reçu la formation nécessaire et familiarisées avec les batteries, ce uniquement dans les véhicules électriques CLUB CAR. Tout autre usage entraînera l'annulation des garanties limitées expresses énoncées dans les présentes et la caducité de toutes garanties implicites et il n'est donc pas couvert.

SONT ÉGALEMENT EXCLUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TOUS LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE D'USAGE OU DE REVENU, LA PERTE DE TEMPS, LE DÉRANGEMENT OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE.

Les dommages qui ne sont pas imputables à un vice de matériaux et de fabrication ou qui se produisent en raison d'un usage abusif ou de la négligence (notamment le manque d'entretien nécessaire ou raisonnable), d'un accident ou de modifications sont exclus de la présente garantie limitée.

Certains États ne permettent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ni l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects. Par conséquent, il est possible que les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à tous les acheteurs.

La présente garantie vous donne des droits précis et il est possible que d'autres droits vous soient ouverts, qui peuvent varier selon la réglementation gouvernementale applicable.

Pour plus de détails, contacter : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia, 30917-4658, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

GARANTIE LIMITÉE DE QUATRE ANS CLUB CAR® POUR BATTERIES 2008 À CHARGE POUSSÉE DE 12 VOLTS

Par les présentes, CLUB CAR, Inc. (« Club Car ») garantit à l'acheteur original que la nouvelle batterie à charge poussée de 12 volts, installée dans son nouveau véhicule électrique DS équipé de IQ System™ acheté chez CLUB CAR ou chez un distributeur ou concessionnaire agréé, est exempte de tous vices de matériaux et de fabrication et qu'elle fonctionnera sur un parcours de 36 trous (autonomie de 60 minutes) pendant une période de 4 ans ou pour 800 parties de golf, à compter de la date d'achat et selon la première éventualité, sous réserve des conditions des présentes.

La présente garantie limitée ne couvre que les vices de matériaux et de fabrication pendant une période de quatre ans ou pour 800 parties de golf, à compter de la date d'achat. La présente garantie limitée de quatre ans ou de 800 parties de golf couvre :

Les véhicules utilisés pour le golf, les frais de pièces et de main d'œuvre pour une période de quatre ans ou 800 parties de golf, suivant la première échéance, à compter de la date d'achat.

Les véhicules utilisés pour d'autres activités que le golf, les frais de pièces et de main d'œuvre pour une période de quatre ans ou 16 000 unités d'énergie, telles qu'enregistrées par l'ordinateur de bord, suivant la première échéance, à compter de la date d'achat.

La batterie doit être retournée en port payé à un distributeur ou un concessionnaire CLUB CAR agréé, avec une preuve de la date d'achat et le nombre de parties de golf. CLUB CAR se réserve le droit de tester et de recharger toute batterie qui lui est retournée pour fins d'ajustement et de vérifier le nombre de parties de golf jouées en accédant à l'information enregistrée sur l'ordinateur de bord IQ System.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUENT PAS À UNE PANNE IMPUTABLE AUX CAUSES SUIVANTES :

1) Les abus, comme une surcharge ou une charge insuffisante, un niveau incorrect des fluides, des connexions lâches ou du matériel rouillé ou corrodé;
2) L'absence de l'entretien approprié tel qu'indiqué dans le Manuel d'utilisation du véhicule électrique;
3) Les dommages causés par l'installation inadéquate de la batterie;
4) La négligence, les bris, le gel, un incendie, une explosion, des travaux de démolition, l'ajout de produits chimiques ou l'exploitation de la batterie sans que celle-ci soit correctement chargée (à moins de la moitié de sa charge normale – à une densité de 1,200);
5) Les dommages qu'un chargeur défectueux cause à une batterie.

Sans limiter les conditions générales de la garantie, dans le cadre de son exclusion de garantie limitée, CLUB CAR ne garantit pas que sa batterie PowerDrive puisse convenir à une utilisation dans d'autres produits que les siens. Comme pour l'utilisation de toute batterie, le propriétaire prudent lira et étudiera le Manuel d'utilisation du chargeur, le Manuel d'utilisation du véhicule électrique, les instructions à l'intention de l'utilisateur et les autocollants de mise en garde de la batterie et il prendra toutes les précautions nécessaires lorsqu'il travaillera sur les batteries ou autour de celles-ci.

Les frais de transport pour services sous garantie sont également exclus de cette garantie.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

La responsabilité de CLUB CAR aux termes de la présente garantie se limite à remplacer une batterie défectueuse. La batterie de remplacement devra être neuve ou d'occasion avec une vie utile suffisante pour le restant de la période de la garantie, identique ou raisonnablement équivalente au produit garanti et fournie gratuitement à l'acheteur au cours de la période de garantie limitée de quatre ans, de 800 parties de golf ou de 16 000 unités d'énergie, selon la première échéance. Toutes les batteries qui sont remplacées en vertu de la présente garantie deviendront la propriété de CLUB CAR.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE. CLUB CAR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER QUI IRAIT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS OU DÉLAIS DE GARANTIE INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT L'OBJET D'UN DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE CLUB CAR ET EST EXCLUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. L'ACHETEUR ET CLUB CAR CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE OU DE SES COMPOSANTS DÉFECTUEUX CONSTITUE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. CLUB CAR NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET AUCUN REPRÉSENTANT, EMPLOYÉ, DISTRIBUTEUR OU CONCESSIONNAIRE DE CLUB CAR N'EST HABILITÉ À FAIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES DÉCLARATIONS, PROMESSES OU ENTENTES QUI DIFFÈRENT DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

Cette batterie doit être utilisée par des personnes ayant reçu la formation nécessaire et familiarisées avec les batteries, ce uniquement dans les véhicules électriques CLUB CAR. Tout autre usage entraînera l'annulation des garanties limitées expresses énoncées dans les présentes et la caducité de toutes garanties implicites et il n'est donc pas couvert.

SONT ÉGALEMENT EXCLUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TOUS LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE D'USAGE OU DE REVENU, LA PERTE DE TEMPS, LE DÉRANGEMENT OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE.

Les dommages qui ne sont pas imputables à un vice de matériaux et de fabrication ou qui se produisent en raison d'un usage abusif ou de la négligence (notamment le manque d'entretien nécessaire ou raisonnable), d'un accident ou de modifications sont exclus de la présente garantie limitée.

Certains États ne permettent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ni l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects. Par conséquent, il est possible que les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à tous les acheteurs.

La présente garantie donne à l'acheteur des droits précis devant la loi et il est possible que d'autres droits vous soient ouverts, qui peuvent varier selon la réglementation gouvernementale applicable.

Pour plus de détails, contacter : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia, 30917-4658, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

GARANTIE LIMITÉE DE QUATRE ANS CLUB CAR® POUR CHARGEURS DE BATTERIES POWERDRIVE® 2008

CLUB CAR, INC., (« CLUB CAR ») garantit par les présentes à l'acheteur original que ses chargeurs PowerDrive neufs achetés auprès d'elle ou d'un distributeur ou concessionnaire agréé, seront dépourvus de tous vices de matière et de construction dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, pour une période de quatre ans à compter de la date d'achat, sous réserve des conditions, dispositions, limitations et exclusions énoncées dans le présent document.

La garantie limitée couvre seulement les frais de pièces et main d'œuvre pour les réparations dues à des vices de matière et de construction, pour une période de quatre ans, à compter de la date d'achat. Les réparations devront exclusivement être effectuées par CLUB CAR ou ses distributeurs ou concessionnaires agréés. Les frais de transport à l'aller et au retour de l'usine CLUB CAR seront à la charge de l'acheteur.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUENT PAS À UNE PANNE IMPUTABLE AUX CAUSES SUIVANTES :

1) L'absence de l'entretien normal tels que les entretiens préventifs, les vérifications et le serrage des connexions;
2) Les pièces à semi-conducteur telles que les diodes et fusibles vulnérables aux surcharges électriques (y compris la foudre) qui échappent au contrôle de CLUB CAR;
3) À l'ensemble cordon d'alimentation c.c. et fiche du chargeur, qui est un article d'usure et peut être soumis à un usage abusif.

Toute réparation sous garantie, incluant la main-d'œuvre pendant la première année, devra être effectuée par CLUB CAR ou un distributeur ou concessionnaire agréé. Dans le cas de réparations par des techniciens qualifiés autres que ceux de l'usine CLUB CAR ou d'un distributeur/concessionnaire agréé, seuls les composants et pièces de rechange seront fournis par CLUB CAR.

Les chargeurs PowerDrive sont conçus pour être utilisés par des personnes familiarisées avec leur fonctionnement et les méthodes de charge correctes et seulement sur les véhicules CLUB CAR PowerDrive System 48™ et PowerDrive Plus® et IQ System™. Tout autre usage entraînera l'annulation des garanties limitées expresses énoncées aux présentes et de toutes garanties implicites et n'est donc pas couvert.

Sans limiter les conditions générales de la garantie et dans le cadre de son exclusion de garantie limitée, CLUB CAR ne garantit pas que le chargeur PowerDrive puisse convenir à une application autre que ses produits PowerDrive System 48, PowerDrive Plus et IQ System. Comme il doit le faire pour tout appareil électrique, le propriétaire prudent lira et étudiera le Manuel d'utilisation du chargeur, le Manuel d'utilisation du véhicule électrique, les instructions d'utilisation ainsi que les autocollants de mise en garde de la batterie et il prendra toutes les précautions nécessaires lors du travail sur des composants électriques ou à leur proximité.

Les frais de transport pour services sous garantie sont également exclus de cette garantie.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

La responsabilité de CLUB CAR aux termes de cette garantie ou dans le cadre de toute action relative à la garantie, au contrat, à la négligence, à la stricte responsabilité du produit ou autre se limitera, au choix de CLUB CAR, au remplacement ou à la réparation du chargeur ou de ses composants qu'elle jugera défectueux. Le remplacement signifiera la fourniture, au cours de la période de garantie limitée applicable, d'un nouveau chargeur ou de composants identiques ou raisonnablement similaires au produit garanti ou au composant défectueux, sans frais pour l'acheteur. La réparation signifie la correction de vices du chargeur ou de ses composants, sans frais pour l'acheteur, au cours de la période de garantie limitée applicable. Si CLUB CAR choisit de réparer le chargeur, elle pourra utiliser des pièces ou composants remis à neuf. Les pièces et composants remplacés aux termes de la garantie deviendront la propriété de CLUB CAR.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE. CLUB CAR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER QUI IRAIT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS OU DÉLAIS DE GARANTIE INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT L'OBJET D'UN DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE CLUB CAR ET EST EXCLUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. L'ACHETEUR ET CLUB CAR CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE OU DE SES COMPOSANTS DÉFECTUEUX CONSTITUE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. CLUB CAR NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET AUCUN REPRÉSENTANT, EMPLOYÉ, DISTRIBUTEUR OU CONCESSIONNAIRE DE CLUB CAR N'EST HABILITÉ À FAIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES DÉCLARATIONS, PROMESSES OU ENTENTES QUI DIFFÈRENT DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

EN AUCUN CAS CLUB CAR NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE BIENS AUTRES QUE LE CHARGEUR DE BATTERIE, LA PERTE D'USAGE, LA PERTE DE TEMPS OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE OU LE DÉRANGEMENT.

Les dommages ne résultant pas d'un défaut, causés par un usage déraisonnable ou abusif, de la négligence (y compris le manque d'entretiens raisonnables ou nécessaires), d'un accident ou de modifications sont exclus de la garantie limitée.

Certains États ne permettent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ni l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects. Par conséquent, il est possible que les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à tous les acheteurs.

La présente garantie donne à l'acheteur des droits précis devant la loi et il est possible que d'autres droits vous soient ouverts, qui peuvent varier selon la réglementation gouvernementale applicable.

Pour plus de détails, contacter : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia 30917-4658, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

GARANTIE LIMITÉE DE QUATRE ANS CLUB CAR® POUR ORDINATEURS DE BORD ET CONTRÔLEURS DE VITESSE « SOLID STATE » 2008

CLUB CAR, INC. (« CLUB CAR ») garantit à l'acheteur original que le nouvel ordinateur de bord et le nouveau contrôleur de vitesse « Solid State », ci-après respectivement appelés l'« ordinateur » et le « contrôleur » installés dans son nouveau véhicule électrique équipé de l'option PowerDrive® System 48™, PowerDrive Plus® ou IQ System™, acheté chez CLUB CAR ou un distributeur ou concessionnaire agréé, sont exempts de tous vices de matériaux ou de fabrication pour une période de quatre ans ou 800 parties de golf, selon la première échéance, à compter de la date d'achat, conformément aux termes et conditions de la présente garantie.

La présente garantie limitée ne couvre que les vices de matériaux et de fabrication pendant une période de quatre ans ou pour 800 parties de golf, à compter de la date d'achat. La présente garantie limitée de quatre ans ou de 800 parties de golf couvre :

Les véhicules utilisés pour le golf, les frais de pièces et de main d'œuvre pour une période de quatre ans ou 800 parties de golf, suivant la première échéance, à compter de la date d'achat.

Les véhicules utilisés pour d'autres activités que le golf, les frais de pièces et de main d'œuvre pour une période de quatre ans ou 16 000 unités d'énergie, telles qu'enregistrées par l'ordinateur de bord, suivant la première échéance, à compter de la date d'achat.

L'ordinateur ou le contrôleur doit être retourné à un distributeur ou concessionnaire CLUB CAR agrée, avec une preuve de la date d'achat et du nombre de parties de golf jouées, en port payé. CLUB CAR se réserve le droit de tester tout ordinateur qui lui est retourné pour réclamation en garantie et de vérifier le nombre de parties de golf jouées en accédant à l'information qu'il contient.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUENT PAS À UNE PANNE IMPUTABLE AUX CAUSES SUIVANTES :

1) Les abus ou la négligence, tels que niveaux incorrects de fluide de batterie, connexions desserrées ou boulonnerie rouillée ou corrodée;

2) L'absence de l'entretien approprié tel qu'indiqué dans le Manuel d'utilisation du véhicule électrique;

3) Les dommages résultant d'une installation incorrecte de l'ordinateur ou du contrôleur;

4) Les véhicules chargés par un système autre que le chargeur CLUB CAR PowerDrive.

Sans limiter les conditions générales de la garantie et dans le cadre de son exclusion de garantie limitée, CLUB CAR ne garantit pas que l'ordinateur ou le contrôleur puisse convenir à une application autre que ses produits PowerDrive System 48, PowerDrive Plus et IQ System. Comme pour tout appareil fonctionnant à l'aide d'une batterie, le propriétaire prudent lira et étudiera le Manuel d'utilisation du chargeur, le Manuel d'utilisation du véhicule électrique, les instructions à l'intention de l'exploitant et les autocollants de mise en garde de la batterie et il prendra toutes les précautions nécessaires lorsqu'il travaillera sur les batteries ou autour de celles-ci.

Les frais de transport pour services sous garantie sont également exclus de cette garantie.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE :

La responsabilité de CLUB CAR aux termes de la présente garantie se limite au remplacement d'un ordinateur ou contrôleur défectueux. Le remplacement consiste, pour CLUB CAR, à fournir un ordinateur ou un contrôleur neuf ou remis à neuf, identique ou raisonnablement équivalent au produit garanti, fourni gratuitement à l'acheteur, au cours de la période de garantie limitée de quatre ans ou de 800 parties de golf ou de quatre ans ou 16 000 unités d'énergie d'utilisation autre que le golf, selon la première échéance à l'exclusion des frais de transport. Les pièces et composants remplacés aux termes de cette garantie limitée deviendront la propriété de CLUB CAR.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE. CLUB CAR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER QUI IRAIT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS OU DÉLAIS DE GARANTIE INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT L'OBJET D'UN DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE CLUB CAR ET EST EXCLUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. L'ACHETEUR ET CLUB CAR CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE OU DE SES COMPOSANTS DÉFECTUEUX CONSTITUE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. CLUB CAR NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET AUCUN REPRÉSENTANT, EMPLOYÉ, DISTRIBUTEUR OU CONCESSIONNAIRE DE CLUB CAR N'EST HABILITÉ À FAIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES DÉCLARATIONS, PROMESSES OU ENTENTES QUI DIFFÈRENT DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

Cet ordinateur ou contrôleur est conçu pour être exclusivement utilisé sur les véhicules électriques CLUB CAR PowerDrive System 48, PowerDrive Plus et IQ System. Tout autre usage entraînera l'annulation des garanties limitées expresses énoncées dans les présentes et la caducité de toutes garanties implicites et il n'est donc pas couvert.

SONT ÉGALEMENT EXCLUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TOUS LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE D'USAGE OU DE REVENU, LA PERTE DE TEMPS, LE DÉRANGEMENT OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE.

Les dommages qui ne sont pas imputables à un vice de matériaux et de fabrication ou qui se produisent en raison d'un usage abusif ou de la négligence (notamment le manque d'entretien nécessaire ou raisonnable), d'un accident ou de modifications sont exclus de la présente garantie limitée.

Certains États ne permettent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ni l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects. Par conséquent, il est possible que les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à tous les acheteurs.

La présente garantie donne à l'acheteur des droits précis devant la loi et il est possible que d'autres droits vous soient ouverts, qui peuvent varier selon la réglementation gouvernementale applicable.

Pour plus de détails, contacter : WARRANTY SERVICES, CLUB CAR, INC., P.O. Box 204658, Augusta, Georgia, 30917-4658, USA, ou appeler le +1 706.863.3000.

Numéro de manuel 103392002
Code d’édition 0607A00000
French

Club Car, Inc.
P.O. Box 204658
Augusta, Georgia 30917-4658,
États-Unis

Internet www.clubcar.com
Téléphone : 1.706.863.3000
1.800.ClubCar
Appels internationaux : +1 706.863.3000
Télécopieur : +1 706.863.5808